

# Remerciements

**Avec un effectif moyen de 2855 personnes sur l'exercice 2009/10 le groupe SII a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 190,2 millions d'euros et a dégagé un résultat net part du groupe de 4,2 millions d'euros.**

**Le développement du groupe se poursuit malgré un contexte adverse.**

Un grand merci à tous nos collaborateurs qui ont permis cette performance. Un succès qui repose sur vos qualités techniques et humaines, votre professionnalisme, votre confiance, votre créativité et votre aptitude à travailler ensemble et avec plaisir pour servir toujours mieux nos clients.

Tous ensemble, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos clients qui, année après année, nous permettent de partager la passion de construire des solutions à haute valeur ajoutée pour le futur de leurs activités. Cette reconnaissance est un encouragement, générateur puissant d'énergie et d'enthousiasme pour nos équipes.



Participer  
au développement  
des nouvelles  
technologies de  
l'information et  
des communications

Toutes les entreprises ont le besoin vital de rechercher et de développer sans cesse de nouveaux services, de nouveaux produits ou des procédés de fabrication innovants.

Toutes ces sociétés ont également le souci permanent d'intégrer les nouvelles technologies disponibles dans leurs systèmes d'information.

Autant de facteurs nécessitant des expertises de plus en plus pointues et variées qui obligent à mobiliser des ressources externes.

Nos clients font alors appel à des partenaires spécialisés qui les accompagnent dans cette innovation permanente. C'est le savoir-faire de SII depuis sa création, une expertise qui génère l'essentiel du chiffre d'affaires du groupe.



De gauche à droite : Patrice Demay - Eric Matteucci - Jean-Paul Chevée

## Rencontre avec le Directoire

### *Quel bilan faites-vous de l'exercice 2009/10 ?*

- Cet exercice restera comme un exercice de transition. L'année 2009 a marqué un net ralentissement de l'activité au sein de notre secteur : -4 % pour le Logiciels et Services et -7 % pour le Conseil en Technologies selon Syntec Informatique. C'est une rupture majeure par rapport aux années précédentes. Nous avons donc évolué dans un contexte particulièrement adverse.

La gestion du plan de charge a été très difficile notamment pendant le premier semestre de l'exercice où nous avons connu des taux d'occupation parmi les plus faibles de l'histoire de la société. De plus, les pressions tarifaires ont été omniprésentes tout au long de cette année.

Nous avons heureusement affronté cette période en bonne santé financière construite auparavant ce qui nous a permis d'afficher une certaine sérénité et de continuer à préparer l'après crise.

### *Quel a été le développement de votre activité dans un tel contexte ?*

- Il faut clairement distinguer notre activité sur le marché français et sur les marchés internationaux. En France, nous avons enregistré une décroissance organique (-2 %). Cette performance est honorable dans le contexte décrit précédemment. À l'international, notre développement se poursuit à grande vitesse. Nous avons réussi une croissance organique de 11,4 % dans des marchés qui ont également connu la crise. C'est, en soi, une performance remarquable. De plus, nous bénéficions d'une croissance liée à nos acquisitions de l'année dernière en Suisse et en Espagne. En résumé nous avons multiplié par 3 notre chiffre d'affaires à l'international sur cet exercice.

Au global, nous affichons une croissance de chiffre d'affaires de 8,5 % ce qui marque, une fois encore, la pertinence de notre modèle.

### *L'évolution de votre marge ne reflète pas le développement de votre activité, quelles en sont les causes ?*

- Le facteur principal de la baisse de notre marge opérationnelle est ce qu'on appelle dans notre secteur la sous-charge. C'est-à-dire le temps disponible de nos consultants qui n'est pas affecté à des missions.

Historiquement, notre plan de charge fait apparaître un niveau de sous charge aux alentours de 5 %. Ce seuil est nécessaire à notre activité pour répondre avec une grande réactivité aux besoins de nos clients mais il engendre des coûts salariaux sans générer de chiffre d'affaires, donc il pèse sur le résultat opérationnel. En deçà de ce seuil, il est plus difficile d'être réactif, au-delà il pèse « anormalement » sur la marge.

Or, cette année, nous avons connu un taux de sous-charge plus élevé avec notamment un pic sur le premier semestre qui a frôlé 10 %. La sanction a été immédiate puisque nous avons généré une marge opérationnelle de 2,9 % sur ce premier semestre. En parallèle de nombreuses mesures d'ajustement ont été prises (renforcement de l'offre commerciale, monitoring national du plan de charge, ajustement du plan de recrutement, refonte de la politique salariale, gestion stricte des dépenses de fonctionnement) et les effets ont commencé à apparaître dès le second semestre où nous avons réalisé 4,9 % de marge opérationnelle.

Un autre facteur perdure et s'est même accentué au cours de cette année. Il s'agit de la pression tarifaire de nos clients sur nos prestations. L'enjeu pour notre profession est d'afficher des gains de productivité pour nos clients toujours plus importants.

### *Pouvez-vous poursuivre votre développement avec un tel taux de marge ?*

- Le groupe SII a, certes, vu sa marge opérationnelle être divisée par près de deux mais la pérennité du groupe n'est pas remise en cause. Les fondamentaux du modèle sont solides et la structure financière est particulièrement saine.

La rigueur de notre gestion nous a toujours permis de générer du résultat et du cash. Cette situation engendre une autonomie financière du groupe SII et nous permet de financer sur fonds propres notre développement, y inclus nos croissances externes.

C'est l'une des grandes satisfactions de l'exercice. Notre D.S.O. (délai moyen de règlement de nos clients) a fortement diminué et nous avons généré 13 M€ de trésorerie par l'activité. À l'issue de cet exercice notre trésorerie nette est de près de 15 M€ et nos fonds propres s'élève à plus de 54 M€.

Au-delà de ces chiffres, il est important que nous puissions revenir à un taux de marge opérationnelle proche de ceux connus par le passé. Ce sera une des priorités des années à venir.

### *Quelles sont les autres satisfactions de l'exercice ?*

- Malgré la crise, nous avons poursuivi notre stratégie sur quatre axes.

**Accompagner nos clients sur le plan géographique.** Nous disposons actuellement de 19 implantations de proximité en France et d'une dizaine de filiales à l'étranger représentant elles-mêmes 16 implantations de proximité. Ce déploiement va se poursuivre de manière volontariste au gré des opportunités.

**Accompagner nos clients sur le plan technologique.** Notre offre commerciale s'enrichit en permanence pour proposer à nos clients de nouveaux savoir-faire et les futures technologies. Il nous faut sans cesse inventer ce qui fera partie intégrante de la valeur ajoutée utile à nos clients.

### **Investir dans la méthodologie pour nos clients et nos consultants afin de créer de l'expertise.**

Être acteur du changement aux cotés de nos clients pour leur permettre d'intégrer dans les meilleures conditions opérationnelles et financières les nouvelles technologies disponibles aux seins de leurs produits, de leurs services ou de leurs systèmes d'information.

### **Inscrire durablement le groupe SII dans son environnement sociétal**

par une politique sociale responsable qui privilégie l'homme aux organisations ; par une implication active dans les instances qui œuvrent pour le développement et l'amélioration de la filière ; par la stabilité de la gouvernance de notre groupe.

### *Pensez-vous que la crise est derrière vous ?*

- C'est une question difficile sur laquelle il est impossible d'avoir des certitudes. Nous constatons, depuis la rentrée 2009, la volonté chez nos clients de relancer des projets. Cela se traduit au quotidien par une hausse timide mais régulière de la demande. Nous ne pouvons toutefois pas encore parler de reprise même si le Syntec Informatique prévoit une croissance de 1 % de notre secteur en 2010. Il semble que nous ayons dépassé le point bas de ce cycle.

Cependant, il nous faut être prudent. Le climat général des affaires est instable. Entre les plans de relance et les plans de rigueur des différents Etats, le manque de visibilité est toujours présent. Nous restons extrêmement attentifs à la situation économique des marchés dont nos clients sont les acteurs tout en profitant au maximum des opportunités existantes de business. Nous avons, par exemple, revu à la hausse notre plan d'embauches pour l'année 2010.

### *Quels sont vos objectifs pour l'exercice 2010/11 ?*

- Notre objectif est de dépasser le cap des 200 M€ de chiffre d'affaires tout en améliorant notre marge opérationnelle. Cela représente une croissance organique supérieure à celle du secteur. Notre objectif est de faire comme d'habitude, au moins deux à trois fois mieux.

### *Quels sont les arguments qui vous permettent d'afficher de telles prétentions ?*

- Tout d'abord, l'historique parle pour nous. Depuis notre introduction en bourse en 1999, la croissance moyenne annuelle de notre chiffre d'affaires est de 18 % (dont 13 % en organique).

Ensuite nous disposons de multiples atouts : une organisation proche du terrain, des voies hiérarchiques courtes, des implantations fortes en région, une région parisienne réorganisée et en ordre de marche, un déploiement à l'international, une bonne pénétration de différents secteurs économiques, une expertise dans des technologies de pointe.

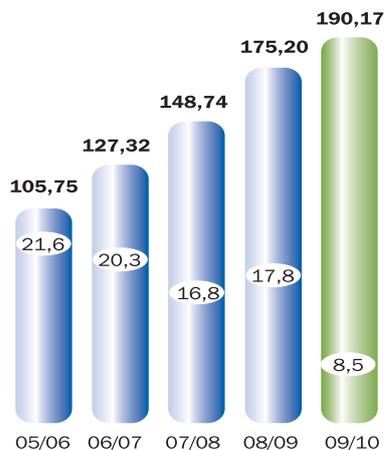
Enfin, malgré la crise, nous avons préservé notre capacité de production, notre effectif de consultants est le même qu'il y a un an. Ainsi, nous n'embarquons pas de décroissance organique. Nous avons déjà retrouvé la croissance organique au premier trimestre 2010 (après quatre trimestres consécutifs de décroissance) et nous sommes convaincus que, sauf rechute de l'économie mondiale, cette croissance organique va se poursuivre et s'accroître au fil des trimestres.



|   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| <b>1. Activités de SII</b>  |             |
| 1.1 Présentation de la société – Historique et activités  | 8           |
| 1.2 Organisation  | 10          |
| 1.3 Culture d'entreprise  | 12          |
| 1.4 Organigramme simplifié du groupe SII  | 13          |
| <b>2. Information financière</b>  |             |
| 2.1 Chiffres clés   | 14          |
| 2.2 Comptes consolidés au 31 mars 2010  | 15          |
| 2.3 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2010   | 19          |
| 2.4 Comptes sociaux au 31 mars 2010   | 33          |
| 2.5 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2010  | 37          |
| <b>3. Renseignements de caractère général concernant la société et son capital</b>              |             |
| 3.1 Renseignements de caractère général concernant la société                                   | 48          |
| 3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital                                   | 52          |
| 3.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2010                                | 53          |
| 3.4 Évolution de l'actionnariat   | 53          |
| 3.5 Participation des salariés au capital social  | 53          |
| 3.6 Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois  | 54          |
| 3.7 Contrat de liquidité  | 54          |
| 3.8 Programme de rachat d'actions   | 54          |
| 3.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique                     | 56          |
| 3.10 Renseignements concernant les mandataires sociaux  | 57          |
| <b>4. Rapport de gestion</b>  |             |
| 4.1 Activités   | 61          |
| 4.2 Indicateurs de performance  | 63          |
| 4.3 Personnel   | 64          |
| 4.4 Clients   | 67          |
| 4.5 Facteurs de risques   | 69          |
| 4.6 Assurance et couverture des risques   | 70          |
| 4.7 Conventions réglementées  | 71          |
| 4.8 Perspectives et évolutions  | 71          |
| 4.9 Développement durable   | 72          |
| 4.10 Divers   | 74          |
| <b>5. Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance</b> |             |
| 5.1 Conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Middenext                              | 76          |
| 5.2 Procédures de contrôle interne  | 80          |
| 5.3 Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2010       | 83          |
| <b>6. Rapports des commissaires aux comptes</b>   |             |
| 6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés                             | 84          |
| 6.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux                        | 85          |
| 6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées               | 86          |
| 6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance | 87          |
| <b>7. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010</b> | 89          |
| <b>8. Responsables du document</b>  |             |
| 8.1 Responsable du document de référence  | 90          |
| 8.2 Attestation du responsable du document de référence   | 90          |
| 8.3 Responsables du contrôle des comptes  | 90          |
| 8.4 Responsable de l'information  | 90          |
| <b>9. Table de correspondance du document de référence</b>                                      | 91 - 92     |

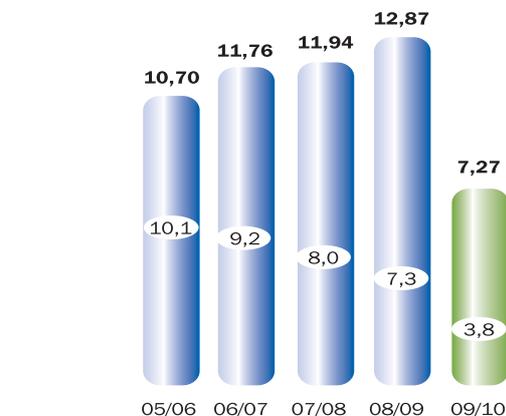
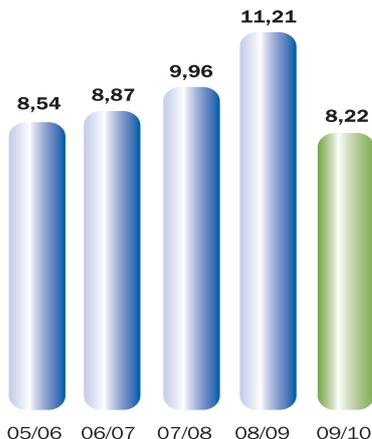
# QUELQUES CHIFFRES

Les chiffres relatifs à l'exercice 2005/06 sont des comptes pro forma en normes IFRS. Les chiffres des autres exercices correspondent aux comptes consolidés aux normes IFRS.



## Chiffre d'affaires (M€) Croissance (% du CA)

Poursuite du développement de l'activité dans un environnement de crise économique notamment par la croissance externe.

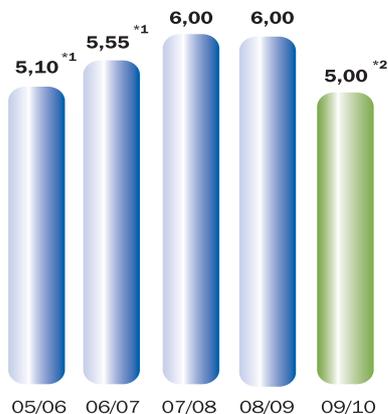


## Résultat opérationnel (M€) Marge opérationnelle (% du CA)

Une marge opérationnelle impactée par une hausse brutale de la sous-charge notamment sur le premier semestre de l'exercice.

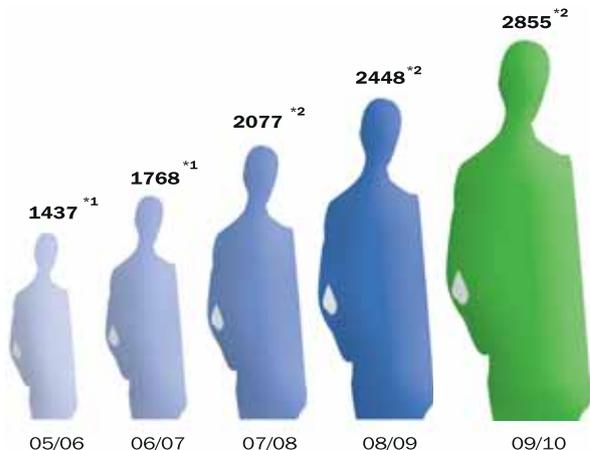
## Capacité d'autofinancement (M€)

Génération de cash permettant, entre autres, l'autofinancement de la croissance.



## Résultat net (M€) Marge nette (% du CA)

En conséquence directe de l'érosion de la marge opérationnelle.



## Dividende (cts €)

(\*1) Recalculé sur la base de 20 000 000 actions (vs 3 000 000 à l'époque).

(\*2) Proposé à l'assemblée générale du 16 septembre 2010.

## Effectif (moyenne annuelle)

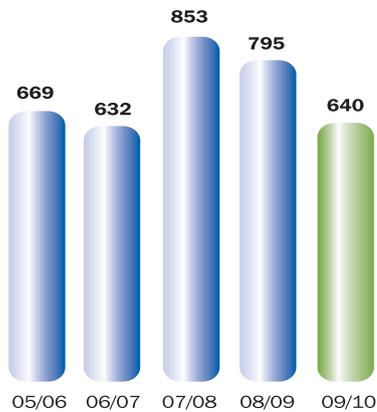
(\*1) Chiffre France - SII SA.

(\*2) Chiffre groupe - France + International.

Les effectifs ont doublé en cinq ans.

En fin d'exercice (31/03/2010), SII comptait 2923 collaborateurs, soit une augmentation nette de 417 emplois.

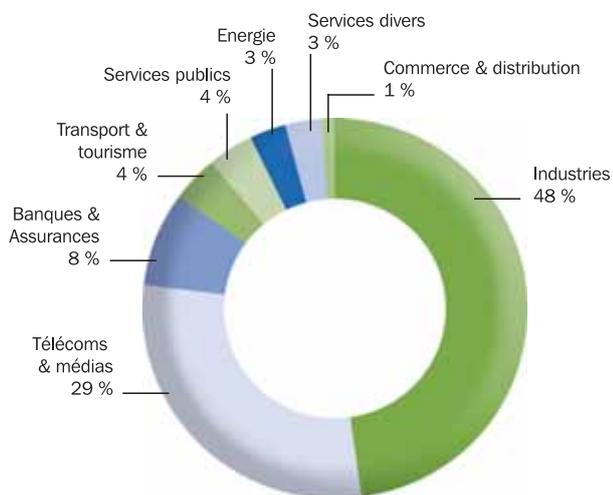
# QUELQUES CHIFFRES



## Recrutements



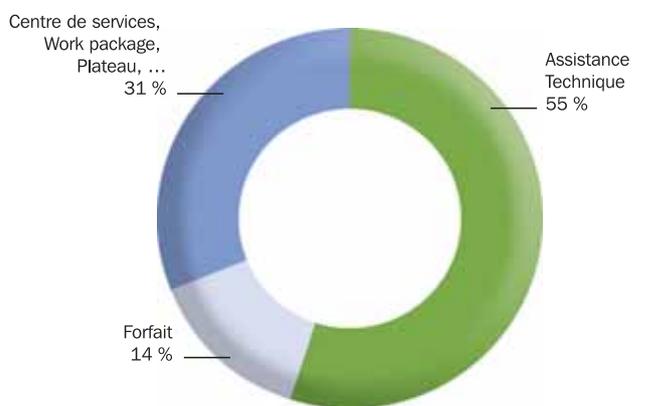
## Chiffre d'affaires par région (%)



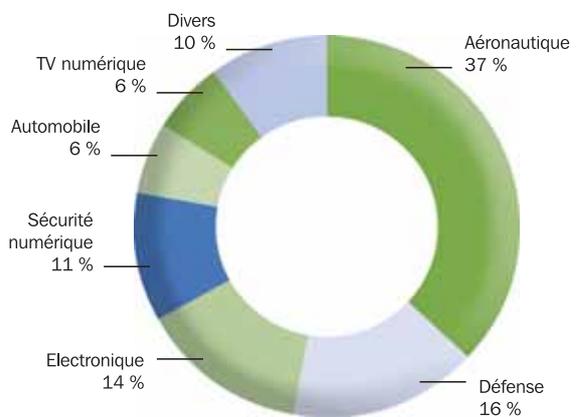
## Chiffre d'affaires par secteur d'activités (%)



## Fidélité clients (%)



## Chiffre d'affaires par mode contractuel (%)



## Ventilation Industries (%)

# 1. SII : plus de 30 ans d'existence

## 1.1 Présentation de la société – Historique et activités

SII, société de conseils et d'ingénierie créée en avril 1979, apporte des solutions aux projets à valeur ajoutée technologique des grandes entreprises. Son expérience porte sur l'informatique industrielle (métier historique de la société), les réseaux, les télécommunications, les systèmes d'information, ainsi que sur l'informatique technique et scientifique.

La société s'est développée, depuis son origine, sur deux métiers :

- la R&D externalisée ou le conseil en technologies,
- l'intégration de systèmes informatiques, la maintenance/support et le test des systèmes.

### 1.1.1 Historique

#### 1979/1984 *Les débuts*

SII a été fondée par Bernard Huvé qui avait acquis une spécialité en informatique industrielle dans de grands groupes industriels (Bull, Commissariat à l'Energie Atomique et Philips).

SII réalise des projets exclusivement au forfait dans trois domaines principaux :

- informatisation de sucreries en collaboration avec Philips Sciences & Industrie,
- développement d'une gamme de produits pour des centrales à béton à base des premiers microcontrôleurs,
- contrôle qualité en électronique automobile suivant une architecture clients-serveurs qui va être déployée à grande échelle fin des années 80.

#### 1984/1991 *Les premières agences*

En 1984, à l'occasion d'un important contrat avec le laboratoire d'IBM à La Gaude, SII crée une première agence dans le sud est de la France. Fin 1984, SII c'est une trentaine de personnes avec une répartition du chiffre d'affaires moitié sur Paris, moitié sur Nice. Ces deux agences contribuent de manière identique à la croissance.

Fin des années 80, SII atteint 120 personnes :

- à Paris, pour des réalisations de processus industriels,
- à Nice, sur l'ensemble des couches réseau autour des technologies issues du laboratoire d'IBM.

Puis, déploiement en Ile de France par la création d'agences de proximité auprès des grands donneurs d'ordre :

- Sagem à Cergy Pontoise (1987),
- Matra, Renault, Sextant à Vélizy (1989).

#### 1991/1992 *Le trou d'air*

SII est ébranlée par la crise qui a secoué le paysage informatique :

- les clients reportent leurs investissements (IBM arrête la sous-traitance),
- les directions achats prennent le pouvoir.

L'exercice 1991/92 se solde par une perte de 350 K€ pour un chiffre d'affaires en régression à 8,7 M€ avec environ 130 personnes. C'est l'unique exercice déficitaire dans la vie de la société. Des mesures drastiques et pérennes sont mises en place ; rigueur de gestion au quotidien, suppression de quelques « avantages acquis », redéploiement des effectifs, création d'entités commerciales au sein de chaque agence et réorientation des prestations vers la demande client, à savoir à l'époque : l'assistance technique.

#### 1992/1996 *La révolution culturelle*

La tendance s'inverse, SII redevient bénéficiaire grâce à la rigueur de gestion et du reporting, au redéploiement de l'offre et à la sensibilisation de l'ensemble des équipes sur la recherche de productivité et de rentabilité.

- 1992 – Formalisation des méthodes, des procédures et des « best practices » de développement dans un manuel qualité qui conduit la société à la certification ISO 9001 sur l'ensemble de son activité.

- 1995 – SII bâtit son modèle économique sur la rigueur et la décentralisation. Le modèle de croissance est basé sur les services de proximité pour des clients grands comptes essentiellement industriels.

#### 1997/2000 *La croissance à rythme soutenu*

- 1997 – Ouverture d'une agence à Rennes sur la technopole d'Atalante pour des activités télécom et télévision numérique.
- 1998 – Ouverture d'une agence à Aix-en-Provence, puis développement du maillage géographique sur l'ensemble de l'hexagone à Nantes, Toulouse, Strasbourg et Lille sur la période 1998/2003.
- 1999 – Introduction de SII en bourse sur le second marché de l'époque. Le but de cette introduction était d'accroître la notoriété de la société vis-à-vis des clients et surtout vis-à-vis des futurs collaborateurs.

#### 2001/2004 *La conjoncture difficile*

À nouveau la tendance s'inverse, retour dix ans en arrière mais avec une société dix fois plus importante, structurée, référencée chez les principaux donneurs d'ordre, possédant des réserves financières solides permettant d'amortir le renversement brutal de situation. La société continue à croître (chiffre d'affaires, personnel), les résultats sont toujours positifs mais sensiblement moindres.

# 1. Activités de SII

## 2005/2007 *Un nouvel essor*

Après deux années de décroissance sectorielle (2002 = -3 %, 2003 = -5 % selon Syntec Informatique), 2004 est repassé positif (+4 %) et les années suivantes confirment le retournement sur des tendances annuelles de croissance de 6 à 7 %.

La demande est soutenue mais avec des prix qui restent en bas de cycle. Même s'il y a pénurie sur quelques niches techniques, les moteurs de la reprise (l'innovation technologique, l'adaptation au changement, la réduction des coûts et la recherche de productivité) tardent à s'enclencher.

SII commence son internationalisation par l'ouverture d'une filiale en Pologne qui devait assurer une offre offshore mais, compte tenu de la demande locale, se développe uniquement sur le marché domestique.

Sur le territoire national, afin de densifier la présence locale, SII ouvre des bureaux rattachés aux agences régionales :

- Brest, Le Mans, Caen et Lannion pour l'agence de Rennes,
- Bordeaux pour l'agence de Toulouse,
- Lyon, Castelnau, Vitrolles et La Ciotat pour l'agence d'Aix en Provence,
- Niort et Tours pour l'agence de Nantes.

## 2007/2008 *Une nouvelle équipe de direction*

Fin 2007, Bernard Huvé ayant décidé de prendre du recul sur l'opérationnel, la structure de gouvernance de la société évolue d'un conseil d'administration où le fondateur cumulait les rôles de président et de directeur général vers une gouvernance de type directoire et conseil de surveillance avec :

- Eric Matteucci, président du directoire,
- Patrice Demay, membre du directoire en charge du développement France,
- Jean Paul Chevée, membre du directoire en charge du développement international,
- Bernard Huvé, président du conseil de surveillance.

Les premières mesures :

- le bureau de Lyon prend son autonomie et devient une agence à part entière,
- création de deux filiales à l'international :
  - o SII Belgique à Bruxelles,
  - o SII République Tchèque à Prague,
- création de SII Maroc à Casablanca comme base offshore.

## 2008 *Une nouvelle étape dans le développement*

Le développement de l'activité se poursuit en France à un rythme soutenu et les premières croissances externes hors de nos frontières accélèrent notre présence à l'international.

- acquisition du groupe CORIS en Suisse
- création d'une filiale au Luxembourg qui relaie l'offre technologique Suisse
- acquisition du groupe CONCATTEL en Espagne

SII réorganise en parallèle son activité sur la région parisienne en rassemblant ses forces sous une même direction « Ile de France ».

## 2009 *Nouvelles turbulences sur le secteur*

Le contexte économique s'est dégradé très vite et en profondeur, l'économie mondiale est malade. Personne ne sait prédire l'ampleur et la durée de ce séisme.

Si notre secteur n'est pas épargné par cette crise, le groupe SII dispose d'atouts structurels qui lui permettent de traverser la période avec sérénité. Par rapport à la sortie de crise précédente (fin 2004), le groupe SII a doublé de taille et son exposition sectorielle est équilibrée. Il dispose d'une capacité financière intacte qui lui permet de préparer l'avenir.

Depuis le début de la crise, le groupe a démontré sa capacité de résistance et d'adaptation dans un environnement économique difficile. Outre sa faible exposition aux secteurs les plus durement touchés, SII a su saisir les opportunités et poursuivre son développement grâce à un business modèle

adapté et à une stratégie commerciale ciblée. L'internationalisation a notamment ouvert au groupe de réelles perspectives pour l'avenir.

SII recueille, par ailleurs, les bénéfices de sa politique d'investissement qu'il mène depuis plusieurs années dans la méthodologie, l'assurance qualité et l'industrialisation de ses processus. Sa réactivité dans la gestion de ses ressources humaines lui a également permis de s'adapter aux nouvelles exigences du marché tout en préservant l'emploi.

Dans une conjoncture devenue adverse, le groupe SII affiche ainsi une maturité économique et organisationnelle qui lui permet d'assurer sa pérennité. De plus, le groupe SII a renforcé ses fonds propres et sa trésorerie disponible.

## Début 2010 *Poursuite du développement et premières éclaircies*

Le début de l'année 2010 marque un retour timide de la demande. Les prescripteurs ressortent les projets mis en sommeil depuis le début de la crise.

Le plan de charge se remplit et le groupe SII accélère son rythme d'embauches. En parallèle le développement international se poursuit avec une nouvelle acquisition en Allemagne qui permet de pénétrer le premier marché européen. En à peine plus de deux ans, le groupe SII s'est déployé sur 10 pays à l'international avec un chiffre d'affaires multiplié par dix pour atteindre près de vingt huit millions d'euros soit 15 % de l'ensemble du groupe.

# 1. Activités de SII

## 1.1.2 Activités

Le conseil en technologies et l'intégration de systèmes peuvent, suivant la classification de Syntec Informatique, se décliner en trois métiers :

### • Les études et le conseil

Ce sont les prestations intellectuelles de consultants spécialisés et d'experts en amont ou sur la maîtrise d'ouvrage des projets :

- o expression des besoins,
- o audit, diagnostic, proposition d'architecture, conseil à l'innovation,
- o spécification des besoins, réalisation de cahier des charges, réalisation de prototype,
- o conception de système, analyse comparative de scénarii,
- o sécurité des systèmes,
- o logistique de déploiement,
- o assistance à la maîtrise d'ouvrage.

### • L'intégration de systèmes

- o conception et réalisation d'un système à base d'éléments hétérogènes du marché ou provenant de développements spécifiques à partir des spécifications générales définies par la maîtrise d'ouvrage,
- o maintenance ou tierce maintenance de ces systèmes.

La diversité des compétences, des technologies, des méthodologies pour ce type de prestation supposent une capacité d'ensemblier, une aptitude au travail d'équipe et à la conduite de projets.

### • L'ingénierie

La capitalisation de savoir-faire, la maîtrise des techniques de l'ingénieur (au sens large et pas uniquement informatique), la connaissance des fondamentaux de l'activité du client sont indispensables pour cette prestation. Ces activités qui étaient historiquement réalisées en régie, basculent depuis quelques années vers une approche forfaitaire à travers une globalisation, une externalisation de la fonction sur la base d'équipes dédiées. Cette prestation se réalise à partir de plate-forme soit sur le site client, soit dans des locaux SII spécifiques (« software development center », centre de services, implant, ...).

## 1.2 Organisation

L'organisation de SII – centrée sur le client – repose sur l'unité de base : l'agence.

Chaque directeur d'agence – un entrepreneur à part entière – a une double mission :

- entretenir et développer son portefeuille clients,
- recruter et développer le potentiel de ses ingénieurs.

Il est à l'intersection de deux marchés, d'une part, le marché du service client, d'autre part, le marché du travail qui, par nature, sont très différents et particulièrement fragmen-

tés (d'autant plus en régions) et nécessitent des approches en adéquation aux spécificités du terrain. Ce modèle d'organisation procure l'avantage d'une société à taille humaine, donc simple, lisible, gérable et surtout motivante pour les collaborateurs.

L'agence est le bras séculier de SII, elle est en charge de la démarche commerciale et de la gestion des ressources humaines sur sa zone géographique afin d'offrir un service de proximité aux clients locaux. C'est le « Local Professional Services ». Le directeur d'agence est gestionnaire de l'ensemble de ses moyens opérationnels et anime ses équipes composées de commerciaux, techniciens, recruteurs et administratifs.

## 1.2.1 Les objectifs de l'organisation

L'organisation en « centre de profits » est un point fondamental chez SII, les finalités de cette organisation sont les suivantes :

### • Délégation aux directeurs d'agence

Une agence est constituée par l'ensemble de ses moyens opérationnels : techniques, commerciaux, administration des ventes, gestion du personnel, assurance qualité et recrutement. Toutes les ressources étant au niveau de l'agence, le suivi des projets et le suivi des personnels sont effectués au niveau le plus élémentaire, ce qui garantit une souplesse et une réactivité très importante vis à vis des demandes des clients locaux dans la sphère géographique d'influence de l'agence.

### • Décentralisation et réduction des coûts de structure

L'organisation du siège est réduite aux stricts besoins non décentralisables : administration générale et finances, comptabilité, contrôle interne, paye, contrôle qualité, politique de recrutement et informatique interne. Le siège est répertorié comme un « centre de coûts », son coût de fonctionnement n'est pas imputé sur les agences en tant que « taxe siège », en conséquence ce budget apparaît clairement, il est connu, suivi et optimisé.

### • Lisibilité des comptes analytiques

Chaque centre de profits est indépendant et peu sensible aux événements pouvant perturber un autre centre de profits. Chacun a un compte d'exploitation trimestriel budgété et constaté. La marge – c'est à dire son résultat brut opérationnel – est l'élément majeur de la part variable de la rémunération du responsable. Cet engagement concret lui permet de devenir un réel entrepreneur avec les risques et les opportunités de la fonction.

### • Asynchronisme de développement

L'ambition de SII passe par un développement de ses activités à base de croissance organique et de croissance externe. Le modèle existe, il peut être dupliqué et aménagé en fonction des réalités locales. Il permet de limiter les aléas du démarrage et surtout de désynchroniser les poten-

# 1. Activités de SII

tiels d'évolution de chacune des agences pour lesquelles les problématiques de taille, de marché local, de maturité et leurs conséquences sur le fonctionnement au quotidien sont différentes.

## 1.2.2 Les ressources humaines

Dans le métier des sociétés de service, le recrutement est l'une des clés principales qui détermine les résultats. Une équipe de professionnels à plein temps est en charge du recrutement chez SII.

- Le siège élabore une politique adaptée aux objectifs et organise la logistique amont (contact avec les écoles, salons, forums d'école d'ingénieurs, communication, mise en place des outils et des sites de recrutement sur Internet, ...).
- Suivant la taille de l'agence, jusqu'à sept chargés de recrutement au contact permanent des commerciaux, assurent le recrutement de manière particulièrement réactive.

SII a optimisé son processus de recrutement qui va au contact des candidats via de nombreux vecteurs (Internet, cooptation, salons, forums, annonces, APEC, bureau des élèves, junior entreprise, stages, ...) tout en respectant l'éthique et la déontologie de la profession. Le processus de recrutement respecte le candidat et lui donne l'occasion de s'exprimer en lui procurant, de manière sincère et transparente, l'information sur la société et les projets réalisés. Ce respect envers les candidats est un élément de la culture d'entreprise à la fois professionnelle et sympathique permettant d'attirer des personnalités de valeur. La politique de recrutement est, pour l'essentiel, de sélectionner de jeunes ingénieurs ayant étudié et/ou pratiqué les technologies les plus récentes. SII sélectionne ses futurs collaborateurs en fonction de leurs compétences techniques, de leur capacité à exercer le métier de service (écoute, travail en équipe, curiosité intellectuelle, enthousiasme, mobilité et adaptabilité, communication) et de leur adhésion à la culture d'entreprise SII.

## 1.2.3 Le système qualité

De par sa clientèle de grands comptes, SII a, depuis l'origine, une démarche de rationalisation de ses développements logiciels. Une méthodologie a été définie au milieu des années 80 et enrichie au fil du temps par l'adoption de nouveaux outils, référentiels, métriques et procédures. Cette méthodologie est utilisée pour les projets dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la société, cas de plus en plus fréquents. Au début des années 90, SII a voulu se démarquer de manière concurrentielle et pérenniser son activité en mettant en œuvre une démarche qualité, d'abord sans réelle référence normative, simplement en essayant de structurer son approche, ensuite en utilisant le référentiel ISO 9001.

Nous avons ensuite initialisé la démarche de certification de manière formelle. La première certification ISO 9001 a été obtenue dès 1992. L'année suivante celle-ci a été étendue à tous les sites de la société et à l'ensemble des activités (intégration de systèmes, maintenance des logiciels, assistance technique). A cette époque, SII fut un pionnier de cette approche (cinquième SSII certifiée en intégration de systèmes, deuxième SSII certifiée en assistance technique). L'antériorité de cette démarche procure à SII une notoriété reconnue et une maturité des processus. Au niveau conceptuel, le système qualité SII est conforme aux vingt chapitres de la norme ISO 9000 mais, dès l'origine, il a été basé sur des concepts de qualité totale visant la « triple satisfaction » c'est à dire « client, personnel et société ». De ce fait, le passage aux normes 2000 qui intègrent ce concept, n'a été qu'une simple formalité.

Depuis début 2003, une démarche complémentaire d'assurance qualité plus adaptée à notre métier a été lancée. En effet, l'approche ISO 9001, très généraliste, a apporté la notoriété mais n'a pas permis d'améliorer la productivité en particulier sur tous les aspects d'engagements forfaitaires. SII a retenu le modèle CMMi® « Capability Maturity Model » développé par le Software Engineering Institute du Carnegie Mellon University qui devrait, à terme, permettre de répondre à cet objectif de gain de productivité.

Notre plan de migration concerne la période 2003/10 avec pour objectif une généralisation CMMi® de niveau 3 pour toutes nos activités à engagements de résultats. Avec près de 90 % des prestations à engagements de résultats réalisées avec des processus évalués CMMi® niveau 3, l'objectif est proche :

- cinq agences (Toulouse, Aix-en-Provence, Nantes, Rennes et Ile de France) sont évaluées au niveau 3,
- une agence (Sophia) évaluée au niveau 2,
- une dernière évaluation est prévue au cours de l'exercice 2010/11 : Sophia au niveau 3.

## 1.2.4 Le suivi administratif et financier

La décentralisation nécessite la mise en place de procédures, de pratiques, de méthodes et d'outils communs afin de consolider les travaux délocalisés et avoir un reporting rigoureux permettant à la fois une vision analytique – au niveau des agences – et une vision synthétique de l'ensemble. Pour ce faire, SII utilise un outil spécifique qui permet :

### • Au niveau des agences

Le suivi des projets (commande, facturation, règlement, avancement, marge, staffing, ...), l'imputation des temps passés, la planification prévisionnelle des ingénieurs, l'élaboration de statistiques à partir d'outils de « business intelligence », des ventilations par clients, chefs de projets, commerciaux, départements, ... et tout le suivi des consultants en terme de feuille de temps, notes de frais, demande de congés, ordre de mission ...

# 1. Activités de SII

## • Au niveau du siège

L'agrégation des informations et une vision synthétique mensuelle de l'activité, du suivi des marges, du plan de charge ... Cet outil a été conçu comme un tableau de bord afin de fournir les éléments de gestion au management local et central et ainsi de permettre un pilotage particulièrement réactif. L'administration des ventes (facturation automatisée, encaissement et document de relance client) et l'administration des fournisseurs sont également traitées au niveau de l'agence. Le siège reçoit en temps réel l'ensemble des pièces comptables, il a en charge la comptabilité générale et analytique, le contrôle interne, l'établissement des salaires et des documents administratifs, sociaux et fiscaux associés.

### 1.2.5 La politique de formation

L'actif principal de SII correspond à ses équipes de consultants, d'ingénieurs, de techniciens et à leurs compétences techniques et technologiques. La réussite de SII dépend directement de la qualité de ses collaborateurs au contact des clients. C'est pourquoi, SII considère sa politique de recrutement et sa politique de formation comme des atouts concurrentiels majeurs. En ce qui concerne la formation, trois aspects sont privilégiés :

- formation liée au système qualité (partie ISO 9001 et processus CMMi®),
- formation par parrainage, compagnonnage des nouveaux recrutés en particulier les ingénieurs débutants ou ayant une faible expérience,
- formation externe sur une technologie particulière tout au long des projets autant que de besoin.

## 1.3 Culture d'entreprise

SII veut aller au-delà de la simple relation employeur/employé et pour cela a mis en place :

- un suivi périodique et individualisé de chaque collaborateur et des entretiens annuels à date anniversaire du recrutement,
- un suivi d'avancement de projet codifié dans le cadre du système qualité,
- des réunions d'agence à périodicité fixe (en général trimestrielle) avec/sans complément festif dont une pour présentation et commentaire des résultats de l'exercice et perspectives pour le suivant,
- un ensemble de comités d'établissements chapeautés par un Comité Central d'Entreprise richement dotés.

En outre, chaque agence met en place des moyens de communication et de diffusion de l'information qui vont du classique journal d'entreprise aux moyens les plus modernes : site extranet dédié, blog, podcast.

La culture d'entreprise de SII est caractérisée essentiellement par l'engagement, la transparence, la confiance, la qualité et le professionnalisme.

### L'engagement et son corollaire, la responsabilisation

Chez SII, les lignes hiérarchiques sont courtes. Chaque fonction est décrite dans le système qualité et le collaborateur a les moyens et les responsabilités de sa fonction. Toutes les remontées d'informations, de suggestions qu'elles soient commerciales ou opérationnelles sont les bienvenues et encouragées. L'évolution de carrière se fait en interne, sur des valeurs humaines. Bien entendu, la culture de l'engagement sous-entend l'acceptation du droit à l'essai, du droit à l'erreur.

### *SII dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit.*

### La transparence

Les informations concernant le fonctionnement de SII sont transmises aux salariés, aux actionnaires et aux clients de manière sincère, rapide, exhaustive et compréhensible. Chaque agence organise des réunions périodiques où ces informations sont diffusées et commentées. Les résultats, les tendances, les objectifs, le fonctionnement des agences ne sont pas considérés comme des « secrets industriels ». Cette culture de la transparence, respect et simplicité s'applique également en externe. Elle est systématisée au niveau du recrutement afin d'être certain que ce qui est présenté au candidat est conforme à ce qu'il vivra au quotidien s'il devient salarié de SII.

### La confiance

La confiance est donnée a priori, c'est le socle relationnel interne. Cette manière de fonctionner a une contrepartie ; l'exigence permanente de qualité et d'adhésion du collaborateur au projet et à la culture de SII.

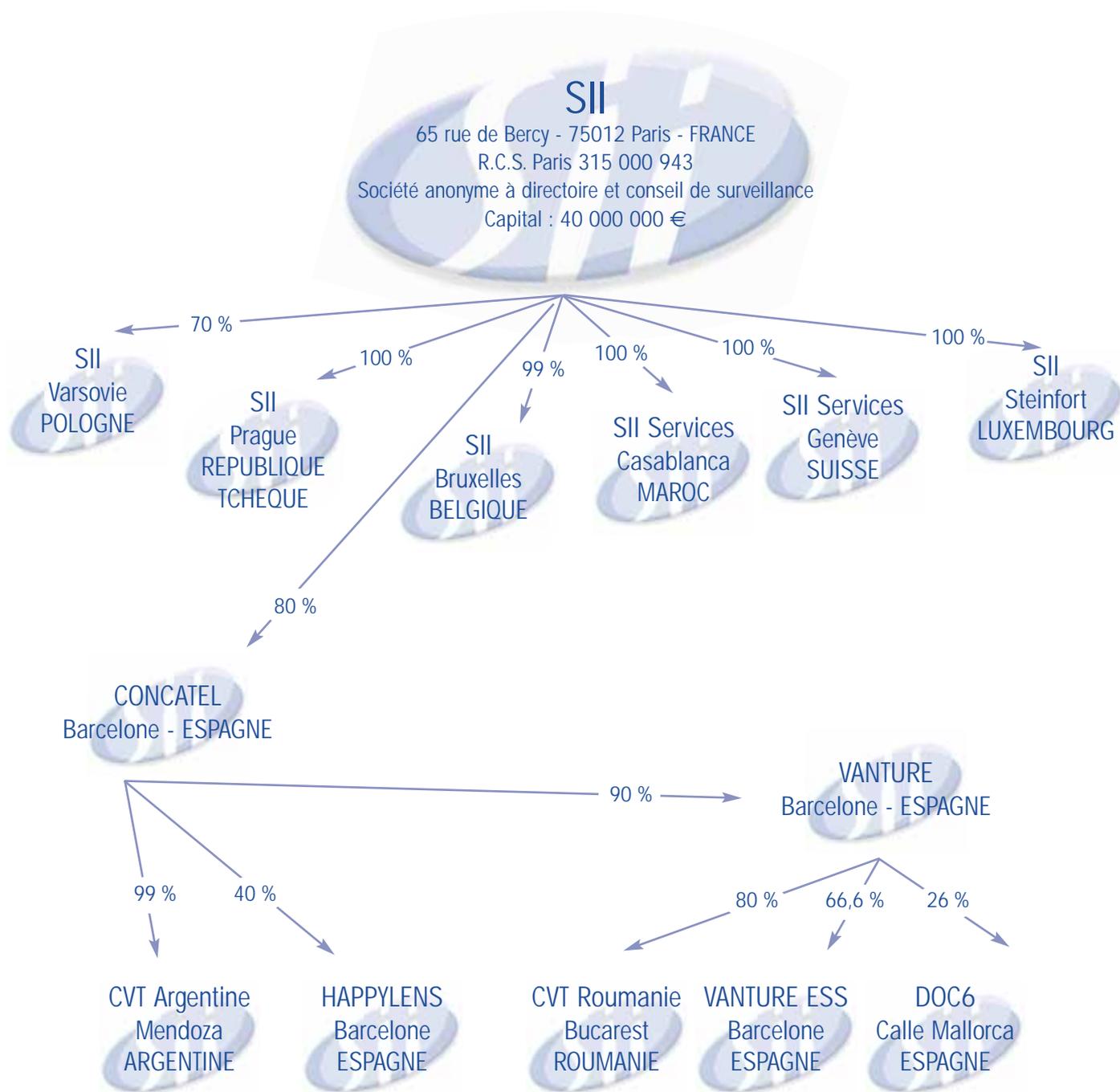
### La qualité et le professionnalisme

Ce sont les valeurs historiques de la société créée par des ingénieurs issus du monde technique. Cette culture a été élargie au fil du temps par un complément commercial, par l'aspect service, cela étant, elle reste prépondérante. Le management, dans son ensemble, et les dirigeants, en particulier, sont majoritairement composés d'ingénieurs.

D'autres valeurs font partie intégrante de la culture d'entreprise de la société : l'humilité, la prudence, la délégation, le respect de l'autre, l'éthique, ...

# 1. Activités de SII

## 1.4 Organigramme simplifié du Groupe SII



SII SA est une société opérationnelle qui anime les activités du groupe.

Il n'existe pas de flux financiers significatifs entre la société mère en France et ses filiales à l'exception de conventions de prêt permettant à chacune des filiales, si nécessaire, de financer son besoin en fonds de roulement (cf. tableau des filiales et participation page 46).

## 2. Information financière

### 2.1 Chiffres clés

| Période                         | du 01/04/2009<br>au 31/03/2010 | du 01/04/2008<br>au 31/03/2009 |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Durée                           | 12 mois                        | 12 mois                        |
| Unité                           | k€                             | k€                             |
| Chiffre d'affaires              | 190 170                        | 175 202                        |
| Résultat opérationnel           | 7 271                          | 12 874                         |
| Résultat courant avant impôts   | 7 129                          | 13 021                         |
| Résultat net part du groupe     | 4 209                          | 8 173                          |
| Capital social                  | 36 479                         | 37 363                         |
| Capitaux propres                | 54 433                         | 52 003                         |
| Dettes financières à long terme | 5 579                          | 1 390                          |
| Actifs non courants             | 19 784                         | 19 289                         |
| Total du bilan                  | 114 218                        | 110 734                        |

## 2. Information financière

### 2.2 Comptes consolidés au 31 mars 2010

#### ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

| Actif<br>(en milliers d'euros)              | Note          | 31/03/2010     | 31/03/2009     | 31/03/2008    |
|---|---------------|----------------|----------------|---------------|
| <b>ACTIFS NON COURANTS</b>                  |               |                |                |               |
| Immobilisations incorporelles               | 2.3.4 / 2.3.5 | 13 649         | 12 259         | 1 288         |
| Immobilisations corporelles                 | 2.3.6         | 4 491          | 4 593          | 3 714         |
| Actifs financiers non courants              | 2.3.7         | 1 470          | 2 055          | 621           |
| Impôts différés actifs                      | 2.3.8         | 174            | 382            | 638           |
| <b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>        |               | <b>19 784</b>  | <b>19 289</b>  | <b>6 261</b>  |
| <b>ACTIFS COURANTS</b>                      |               |                |                |               |
| Créances d'exploitation                     | 2.3.9         | 68 068         | 73 709         | 64 984        |
| Créances d'impôts                           |               | 1 429          | 295            | 238           |
| Autres actifs courants                      | 2.3.10        | 2 439          | 2 570          | 1 189         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie     | 2.3.11        | 22 498         | 14 871         | 13 548        |
| <b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>            |               | <b>94 434</b>  | <b>91 445</b>  | <b>79 959</b> |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                     |               | <b>114 218</b> | <b>110 734</b> | <b>86 220</b> |
| <b>PASSIF</b>                               |               |                |                |               |
| <b>(en milliers d'euros)</b>                |               |                |                |               |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                     |               |                |                |               |
| Capital émis                                | 2.3.12        | 40 000         | 40 000         | 40 000        |
| Autres réserves                             |               | 12 683         | 5 868          | -1 000        |
| Titres en autocontrôle                      |               | -3 521         | -2 637         | -2 203        |
| Résultat de l'exercice                      |               | 4 209          | 8 173          | 8 023         |
| <b>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</b>    |               | <b>53 371</b>  | <b>51 404</b>  | <b>44 820</b> |
| Intérêts minoritaires                       |               | 1 062          | 599            | 119           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>           |               | <b>54 433</b>  | <b>52 003</b>  | <b>44 939</b> |
| <b>PASSIFS NON COURANTS</b>                 |               |                |                |               |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 2.3.13        | 5 579          | 1 390          | 156           |
| Provisions à long terme                     | 2.3.14        | 2 514          | 1 378          | 401           |
| Autres passifs non courants                 | 2.3.15        | 2 513          | 675            |               |
| Impôts différés passifs                     | 2.3.8         | 229            |                |               |
| <b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>       |               | <b>10 835</b>  | <b>3 443</b>   | <b>557</b>    |
| <b>PASSIFS COURANTS</b>                     |               |                |                |               |
| Dettes d'exploitation                       | 2.3.16        | 42 958         | 45 870         | 38 935        |
| Dettes financières à court terme            | 2.3.13        | 2 102          | 3 053          | 67            |
| Provisions à court terme                    | 2.3.14        | 34             | 266            | 213           |
| Autres passifs courants                     | 2.3.17        | 3 856          | 6 099          | 1 509         |
| <b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>           |               | <b>48 950</b>  | <b>55 288</b>  | <b>40 724</b> |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                      |               | <b>114 218</b> | <b>110 734</b> | <b>86 220</b> |

## 2. Information financière

### ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

#### COMPTE DE RÉSULTAT

| (en milliers d'euros)   | Note   | 31/03/2010   | 31/03/2009    | 31/03/2008    |
|---|--------|--------------|---------------|---------------|
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>   | 2.3.26 | 190 170      | 175 202       | 148 740       |
| Achats consommés  |        | -10 880      | -6 237        | -4 533        |
| Charges de personnel  | 2.3.18 | -148 134     | -136 346      | -116 283      |
| Charges externes  |        | -15 644      | -13 066       | -10 346       |
| Impôts et taxes   |        | -4 889       | -4 491        | -4 418        |
| Dotations aux amortissements  | 2.3.19 | -1 975       | -1 284        | -1 156        |
| Dotations aux provisions  | 2.3.20 | -1 401       | -971          | -368          |
| Variation des stocks de produits en cours et de produits finis                    |        |              | -12           | 78            |
| Autres produits d'exploitation  | 2.3.21 | 235          | 89            | 280           |
| Autres charges d'exploitation   | 2.3.22 | -211         | -10           | -53           |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>  |        | <b>7 271</b> | <b>12 874</b> | <b>11 941</b> |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie                             | 2.3.23 | 27           | 493           | 426           |
| Coût de l'endettement financier brut  | 2.3.23 | -626         | -24           | -19           |
| <b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>  |        | <b>-599</b>  | <b>469</b>    | <b>407</b>    |
| Autres produits financiers  |        | 670          | 120           | 26            |
| Autres charges financières  |        | -213         | -442          | -13           |
| Charge d'impôt  | 2.3.24 | -2 611       | -4 629        | -4 264        |
| <b>RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION</b> |        | <b>4 518</b> | <b>8 392</b>  | <b>8 097</b>  |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession                |        |              |               |               |
| <b>RÉSULTAT NET</b>   |        | <b>4 518</b> | <b>8 392</b>  | <b>8 097</b>  |
| Intérêts minoritaires   |        | 310          | 219           | 74            |
| <b>RÉSULTAT NET GROUPE</b>  |        | <b>4 209</b> | <b>8 173</b>  | <b>8 023</b>  |
| Résultat net par action (en euros)  | 2.3.25 | 0,210        | 0,409         | 0,401         |
| Résultat net dilué par action (en euros)  | 2.3.25 | 0,221        | 0,421         | 0,410         |

#### AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

| (en milliers d'euros)                              | Note | 31/03/2010   | 31/03/2009   | 31/03/2008   |
|--|------|--------------|--------------|--------------|
| <b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>        |      | <b>4 518</b> | <b>8 392</b> | <b>8 097</b> |
| Ecart de conversion                                |      | 285          | -258         | 20           |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES</b> |      | <b>285</b>   | <b>-258</b>  | <b>20</b>    |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL</b>                             |      | <b>4 803</b> | <b>8 134</b> | <b>8 117</b> |
| Part du groupe                                     |      | 4 410        | 7 993        | 8 037        |
| Intérêts minoritaires                              |      | 393          | 141          | 80           |

## 2. Information financière

### TABLEAU CONSOLIDÉ DE FLUX DE TRÉSORERIE

|  | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|------------|------------|
| (en milliers d'euros)  |            |            |
| <b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>  | 4 518      | 8 392      |
| +/- Dotations nettes aux amortissements et provisions                                    | 3 124      | 2 187      |
| +/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés                     | 589        | 666        |
| +/- Autres produits et charges calculés  | -12        | -18        |
| +/- Plus et moins-values de cession  | -1         | -17        |
| <b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>     | 8 218      | 11 210     |
| + Coût de l'endettement financier net  | 599        | -469       |
| +/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)   | 2 611      | 4 269      |
| <b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)</b> | 11 428     | 15 370     |
| - Impôts versés  | -2 165     | -4 629     |
| +/- Variation du B.F.R. lié à l'activité   | 3 752      | -1 703     |
| <b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (D)</b>                                  | 13 015     | 9 038      |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles     | -3 599     | -1 632     |
| + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles         | 11         | 4          |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières                      | -1 925     | -1 384     |
| + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières                          | 1 690      | 1 081      |
| +/- Incidence des variations de périmètre  | -187       | -3 936     |
| +/- Variation des prêts et avances consentis   | -22        | -21        |
| +/- Autres flux liés aux opérations d'investissement                                     |            |            |
| <b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>                    | -4 032     | -5 888     |
| +/- Rachats et reventes d'actions propres  | -1 979     | -968       |
| - Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :                                    |            |            |
| - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère                                  | -1 125     | -1 132     |
| + Encaissements liés aux nouveaux emprunts   | 3 663      |            |
| - Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)                 | -1 495     | -72        |
| - Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)           | -599       | 469        |
| +/- Autres flux liés aux opérations de financement                                       |            |            |
| <b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>                      | -1 535     | -1 703     |
| +/- Incidence des variations des cours des devises (G)                                   | 180        | -124       |
| <b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE H = (D + E + F + G)</b>                              | 7 628      | 1 323      |
| <b>TRESORERIE D'OUVERTURE (I)</b>  | 14 871     | 13 548     |
| <b>TRESORERIE DE CLOTURE (J)</b>   | 22 499     | 14 871     |

## 2. Information financière

### ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en milliers d'euros)              | Capital | Titres<br>autodétenus | Réserves<br>consolidées | Résultat<br>consolidé | Total<br>part groupe | Minoritaires | Total capitaux<br>propres |
|------------------------------------|---------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|--------------|---------------------------|
| Au 31/03/2008                      | 40 000  | -2 203                | -1 000                  | 8 023                 | 44 820               | 119          | 44 939                    |
| Résultat net de la période         |         |                       |                         | 8 173                 | 8 173                | 219          | 8 392                     |
| Autres éléments du résultat global |         |                       | -180                    |                       | -180                 | -78          | -258                      |
| Résultat global                    |         |                       | -180                    | 8 173                 | 7 993                | 141          | 8 134                     |
| Affectation du résultat            |         |                       | 8 023                   | -8 023                | 0                    |              | 0                         |
| Paievements fondés sur des actions |         |                       | 666                     |                       | 666                  |              | 666                       |
| Opérations sur titres autodétenus  |         | -434                  | -515                    |                       | -949                 |              | -949                      |
| Dividendes                         |         |                       | -1 132                  |                       | -1 132               |              | -1 132                    |
| Variation de périmètre             |         |                       |                         |                       | 0                    | 339          | 339                       |
| Autres mouvements                  |         |                       | 6                       |                       | 6                    |              | 6                         |
| Au 31/03/2009                      | 40 000  | -2 637                | 5 868                   | 8 173                 | 51 404               | 599          | 52 003                    |
| Résultat net de la période         |         |                       |                         | 4 209                 | 4 209                | 310          | 4 519                     |
| Autres éléments du résultat global |         |                       | 201                     |                       | 201                  | 83           | 284                       |
| Résultat global                    |         |                       | 201                     | 4 209                 | 4 410                | 393          | 4 803                     |
| Affectation du résultat            |         |                       | 8 173                   | -8 173                | 0                    |              | 0                         |
| Paievements fondés sur des actions |         |                       | 589                     |                       | 589                  |              | 589                       |
| Opérations sur titres autodétenus  |         | -884                  | -1 023                  |                       | -1 907               |              | -1 907                    |
| Dividendes                         |         |                       | -1 125                  |                       | -1 125               |              | -1 125                    |
| Variation de périmètre             |         |                       |                         |                       | 0                    | 70           | 70                        |
| Au 31/03/2010                      | 40 000  | -3 521                | 12 683                  | 4 209                 | 53 371               | 1 062        | 54 433                    |

### 2.3 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2010

#### 2.3.1 Référentiel comptable

La société SII SA dont le siège social est situé au 65 rue de Bercy 75012 PARIS est cotée sur Nyse Euronext Paris, compartiment C, sous le code ISIN FR0000074122.

L'activité de la société porte sur les services en informatique industrielle, les réseaux et télécommunications, les systèmes d'information, ainsi que sur l'informatique technique et scientifique.

Les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2010 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe SII »).

Les états financiers consolidés annuels du groupe SII au 31 mars 2010 sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière, dites IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en vigueur à cette date telles qu'adoptées par l'Union Européenne ; ainsi qu'aux interprétations des normes publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 mars 2010 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 mars 2009.

Les normes, interprétations et amendements suivants, sont appliqués pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- IAS 1 Révisée « Présentation des états financiers »,
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels »,
- IAS 23 Révisée « Coûts d'emprunts »,
- Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation »,
- Amendement à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »,
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée »,
- IFRIC 11 « Transactions au sein d'un groupe »,
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »,
- IFRIC 14 « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

Les principaux effets de la première application de ces normes, interprétations et amendements sont les suivants :

- la norme IAS 1 révisée a un impact de présentation sur les informations communiquées par le groupe SII,
- l'application de la norme IFRS 8 n'a pas conduit le groupe SII à modifier la segmentation de son activité pour les

besoins de l'information sectorielle. Cette segmentation correspondait déjà au reporting interne du groupe SII.

Le groupe SII n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements non obligatoires au 31 mars 2010. Il s'agit notamment :

- IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises »,
- IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »,
- Amendement IAS 32 « Classement des droits de souscriptions émis »,
- Amélioration des IFRS (Avril 2009, non adoptée par l'Union Européenne),
- IAS 24 révisée : « Informations relatives aux parties liées »,
- Amendement IAS 39 : « Eléments couverts éligibles »,
- Amendement IFRS 2 : « Transactions de groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en trésorerie »,
- Amendement IFRIC 14 : « Paiement anticipé des exigences de financement minimal »,
- IFRIC 19 : « Extinction des passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres »,
- IFRS 9 : « Instruments financiers : classification et évaluation »,
- IFRIC 17 : « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires ».

L'effet d'application de ces textes est en cours d'analyse par le groupe.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière « IFRS » implique que le groupe SII doit procéder à un certain nombre d'estimations et retenir certaines hypothèses susceptibles d'affecter le montant des actifs, des passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges de la période. Des changements de faits et circonstances peuvent conduire le groupe SII à d'éventuels changements d'estimations ultérieurs.

#### 2.3.2 Méthodes comptables significatives

##### 2.3.2.1 Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du groupe sont préparés sur la base du coût à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, et ceux ayant une maturité de moins de douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

## 2. Information financière

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

### 2.3.2.2 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles et financières d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe SII détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe SII détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

### 2.3.2.3 Information sectorielle

Le groupe SII applique IFRS 8 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009. Selon cette norme, l'information sectorielle est désormais fondée sur les données internes de gestion utilisées par la direction, par opposition à l'ancienne norme IAS 14, fondée sur les risques et la rentabilité des secteurs. Ce changement n'a pas d'impact significatif puisque la présentation selon IAS 14 reflétait déjà le reporting interne utilisé par le management.

Le groupe SII opère sur un seul secteur d'activité. Les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe sont établis selon le seul secteur géographique.

### 2.3.2.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états des filiales étrangères hors de la zone Euro dont la monnaie de fonctionnement ne diffère pas de la monnaie locale, sont convertis selon la méthode du cours de clôture pour les postes bilantiels, sauf pour les capitaux propres, et le cours moyen mensuel de la période pour les postes de produits et de charges.

Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens mensuels sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

### 2.3.2.5 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition dès lors que les avantages économiques futurs attribuables iront au groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Ainsi les fonds commerciaux de faible importance (dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 personnes) sont amortis sur la durée des contrats commerciaux repris.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur d'utilité et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les tests annuels de valeur pour les fonds de commerce autres que ceux à durée d'utilité définie consistent à suivre l'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution des effectifs observées sur le périmètre du fonds repris.

### 2.3.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont présentées au bilan en prenant le coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, soit :

| Catégorie                   | Amortissements |           |
|-----------------------------|----------------|-----------|
|                             | Mode           | Durée     |
| Matériel de transport       | Linéaire       | 5 ans     |
| Installations & agencements | Linéaire       | 10 ans    |
| Matériel informatique       | Linéaire       | 3 à 5 ans |
| Matériel de bureau          | Linéaire       | 5 ans     |
| Mobilier de bureau          | Linéaire       | 10 ans    |

#### • Contrats de location

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou de location-financement qui, en substance, transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisées en immobilisations corporelles. Il s'agit principalement de matériel informatique.

En application de la norme IAS 17, ces immobilisations sont comptabilisées à l'actif à la date de signature du contrat pour un montant égal à la juste valeur du bien loué. Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers est inscrite au passif.

### 2.3.2.7 Actifs financiers non courants

Conformément aux normes IAS 32 et IAS 39, l'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est inférieure à sa valeur recouvrable estimée.

Certaines créances pour lesquelles l'effet de l'actualisation est significatif sont comptabilisées à la valeur des flux de trésorerie actualisés au taux de marché.

### 2.3.2.8 Actifs courants

Les créances d'exploitation ont été évaluées à leur juste valeur. Elles n'ont pas fait l'objet d'une actualisation car elles ne présentent pas d'antériorité significative à plus d'un an.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de dépréciations des comptes clients, déterminées client par client voire créance par créance, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des créances telle qu'une contestation voire une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance.

### 2.3.2.9 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation car ils ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

### 2.3.2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité, dont la valeur n'est pas sujette à des variations significatives.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

### 2.3.2.11 Capitaux propres

#### • Titres en autocontrôle

En application de la norme IAS 32, tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

#### • Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

L'IFRS 2 prévoit l'évaluation et la comptabilisation en charge des avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites conclus après le 7 novembre 2002. La valeur des options et actions est gelée à leur date d'attribution et ne fait l'objet d'aucune révision en cours de période d'acquisition des droits. Cette valeur est amortie selon la méthode linéaire au compte de résultat dans le poste « Charges de personnel » (la contrepartie étant une augmentation des capitaux propres).

La détermination de la juste valeur de ces options et actions à la date d'attribution a été effectuée en appliquant un modèle de type Black et Scholes. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

## 2. Information financière

### 2.3.2.12 Emprunts et dettes financières

Les emprunts correspondent en partie au financement des contrats de location.

Ils font l'objet d'une répartition entre courant et non courant en fonction de leur échéance.

### 2.3.2.13 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an. Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est supérieure à un an.

#### Provisions pour indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au Personnel », la différence entre le montant du passif social concernant les indemnités de fin de carrière et les réserves existantes pour couvrir ce passif fait l'objet d'une provision.

L'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été réalisée à partir de la méthode par répartition des coûts au prorata de l'ancienneté. Elle tient compte des paramètres suivants :

- du montant des indemnités de fin de carrière futures estimées au départ en fin de carrière,
- la probabilité d'avoir à verser ces indemnités de fin de carrière (c'est à dire la probabilité de présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite qui prend en compte les probabilités de décès et de démission/licenciement),
- le coefficient d'actualisation financière.

L'indemnité de fin de carrière au départ en retraite, actualisée et pondérée des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise à la date d'évaluation, est répartie uniformément sur la durée totale de service du salarié dans l'entreprise. La fraction qui correspond à la durée de service déjà effectuée à la date d'évaluation représente le montant de l'engagement de la société envers le salarié.

### 2.3.2.14 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur. Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

### 2.3.2.15 Autres passifs courants

Les autres passifs sont composés des autres dettes et des produits constatés d'avance. Ces derniers correspondent essentiellement aux prestations facturées non encore exécutées, selon leur avancement.

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

### 2.3.2.16 Reconnaissance du chiffre d'affaires

#### Prestations d'assistance technique, de conseil et de réalisation facturées au temps passé

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique créances d'exploitation,
- les services facturés mais non encore totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan à la rubrique « Autres passifs courants ».

#### Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités suivantes :

- Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts restant à engager pour la réalisation complète, en tenant compte de la garantie le cas échéant. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Les pourcentages d'avancement des projets sont déterminés selon les procédures qualité en vigueur dans le groupe. L'avancement d'un projet est calculé en fonction du nombre de jours restant à produire par rapport au nombre de jours initialement prévu, permettant ainsi la prise en compte intégrale en temps réel d'une éventuelle perte sur le projet.

### 2.3.2.17 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, il est directement comptabilisé en capitaux propres.

## 2. Information financière

- L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
- Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales ne sont utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

### 2.3.2.18 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites attribuées, et diminué du nombre d'actions autodétenues.

### 2.3.3 Périmètre de consolidation

#### 2.3.3.1 Liste des entreprises consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe SII comprend 8 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférent, sont données ci-après :

| Société            | Siège social   | N° Siret    | Pourcentage d'intérêts | Pourcentage de droit de vote | Méthode de consolidation |
|--------------------|--|-------------|------------------------|------------------------------|--------------------------|
| SII                | 65 rue de Bercy - 75012 PARIS (France)                         | 315 000 943 | Société consolidante   |                              | IG                       |
| SII Sp.zoo         | Ulica Pulawska 14 - 02-512 WARSZAWA (Pologne)                  | -           | 70 %                   | 70 %                         | IG                       |
| SII SRO            | Sokolovská street 100/94 - PRAGUE 8 (République Tchèque)       | -           | 100 %                  | 100 %                        | IG                       |
| SII Belgium        | 273 avenue de Tervuren - B-1150 BRUXELLES (Belgique)           | -           | 99 %                   | 99 %                         | IG                       |
| SII Services Maroc | Angle bld Anfa et rue Clos de Province - CASABLANCA (Maroc)    | -           | 100 %                  | 100 %                        | IG                       |
| SII SA             | 38 bis, avenue Eugène Lance - 1212 Grand Lancy GENÈVE (Suisse) | -           | 100 %                  | 100 %                        | IG                       |
| SII Luxembourg     | 52 rue de Koerich - L-8437 STEINFORT (Luxembourg)              | -           | 100 %                  | 100 %                        | IG                       |
| Concatel           | 100 av. Ports d'Europa - 08040 BARCELONE (Espagne)             | -           | 80 %                   | 80 %                         | IG                       |

SII SA et Concatel correspondent à des paliers de consolidation.

SII SA détient la société Coris SA.

Concatel détient les sociétés Vanture Corporate Group SA, Vanture ESS, CVT Argentine, CVT Roumanie, Doc6 SA et HappyLens.

#### 2.3.3.2 Variations de périmètre

La société SII a procédé au rachat de minoritaires sur la société SII Belgique pour passer de 90 % à 99 % de détention. Ces acquisitions se sont effectuées, d'une part, par le rachat en numéraire de 5 % des minoritaires pour 5 K€ et, d'autre part, par le biais d'une augmentation de capital de 500 K€ intégralement souscrite par la société SII.

Ces deux opérations ont été réalisées successivement en février 2010 et ont conduit à constater un écart d'acquisition de 55 K€.

Les pourcentages d'intérêts minoritaires acquis n'ont pas été comptabilisés en capitaux propres.

## 2. Information financière

### 2.3.4 Immobilisations incorporelles

| (en milliers d'euros)                                  | Ouverture     | Augmentations | Diminutions | Variations<br>de périmètre | Autres<br>mouvements | Variations<br>taux de change | Clôture       |
|--|---------------|---------------|-------------|----------------------------|----------------------|------------------------------|---------------|
| Ecarts d'acquisition                                   | 9 105         |               |             | -129                       |                      | 138                          | 9 114         |
| Frais de recherche <sup>(1)</sup>                      | 950           | 869           |             | 91                         | 989                  |                              | 2 899         |
| Concessions, brevets<br>et droits similaires           | 1 025         | 124           | 6           | 3                          |                      |                              | 1 146         |
| Fonds commercial                                       | 2 025         |               | -           |                            |                      |                              | 2 025         |
| Autres immobilisations incorporelles                   | 2 529         | 1 159         | -           |                            | -873                 | 2                            | 2 817         |
| Avances, acomptes<br>sur immobilisations incorporelles |               |               |             |                            |                      |                              |               |
| <b>TOTAL BRUT</b>                                      | <b>15 634</b> | <b>2 152</b>  | <b>6</b>    | <b>-35</b>                 | <b>116</b>           | <b>140</b>                   | <b>18 001</b> |
| Provisions   | -819          | -250          |             |                            |                      |                              | -1 069        |
| Amortissements   | -2 556        | -619          | 10          |                            | -116                 | -1                           | -3 282        |
| <b>TOTAL NET</b>                                       | <b>12 259</b> | <b>1 283</b>  | <b>-4</b>   | <b>-35</b>                 |                      | <b>139</b>                   | <b>13 650</b> |

(1) Considérant l'intérêt futur pour son activité, le groupe Concatel active ses frais de recherche et développement. Hormis les écarts d'acquisition dont le détail figure dans la note ci-dessous, SII ne dispose pas d'immobilisations incorporelles dont le montant unitaire serait significatif au regard de la position AMF du 9 janvier 2008 relative aux VaMPs.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice suite aux tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles. Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de modèle de flux de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

| Hypothèses                                  | Concatel                  | Coris                     |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Taux d'actualisation                        | 11 %                      | 11 %                      |
| Taux de croissance du chiffre d'affaires    | dégressif de 15 % à 2 %   | dégressif de 5 % à 2 %    |
| Taux de marge                               | de 23 % à 25 %            | de 20 % à 25 %            |
| Taux de croissance des frais administratifs | dégressif de 9 % à 2 %    | dégressif de 9 % à 2 %    |
| Taux d'investissement                       | 4 % du chiffre d'affaires | 1 % du chiffre d'affaires |
| Taux de croissance de l'ebitda              | 2 %                       | 2 %                       |

### 2.3.5 Ecarts d'acquisition

| (en milliers d'euros) | Valeur nette<br>31/03/2009 | Acquisitions | Cessions | Dépréciations | Variations<br>taux de change | Autres<br>mouvements | Valeur nette<br>31/03/2010 |
|-----------------------|----------------------------|--------------|----------|---------------|------------------------------|----------------------|----------------------------|
| Coris                 | 2 238                      |              |          |               | 138                          |                      | 2 376                      |
| Concatel              | 6 867                      |              |          |               |                              | -184                 | 6 683                      |
| SII Belgique          |                            | 55           |          |               |                              |                      | 55                         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>9 105</b>               | <b>55</b>    |          |               | <b>138</b>                   | <b>-184</b>          | <b>9 114</b>               |

Le contrat d'acquisition de la société Concatel prévoit une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs des trois exercices suivant l'acquisition. Ce complément de prix a été intégré dans le calcul de l'écart d'acquisition pour son montant à verser selon un scénario d'activité futur estimé par les vendeurs.

## 2. Information financière

### 2.3.6 Immobilisations corporelles

| (en milliers d'euros)                                      | Ouverture    | Augmentations | Diminutions | Variations de périmètre | Autres mouvements | Variations taux de change | Clôture      |
|--|--------------|---------------|-------------|-------------------------|-------------------|---------------------------|--------------|
| Constructions  |              | 8             |             |                         | 101               |                           | 109          |
| Installations techniques, matériel, outillage              | 29           |               |             |                         |                   |                           | 29           |
| Autres immobilisations corporelles                         | 8 168        | 1 285         | 519         |                         | -86               | 44                        | 8 892        |
| Autres immobilisations corporelles en location-financement | 338          | 14            | 7           |                         |                   |                           | 345          |
| Avances et acomptes  | 10           |               | 10          |                         |                   |                           | -            |
| <b>TOTAL BRUT</b>  | <b>8 545</b> | <b>1 307</b>  | <b>536</b>  |                         | <b>15</b>         | <b>44</b>                 | <b>9 375</b> |
| Amortissements   | -3 952       | -1 389        | -515        | -7                      | -32               | -19                       | -4 884       |
| <b>TOTAL NET</b>   | <b>4 593</b> | <b>-82</b>    | <b>21</b>   | <b>-7</b>               | <b>-17</b>        | <b>25</b>                 | <b>4 491</b> |

La valeur brute des contrats de location financement activés est de 345 K€. La valeur nette est de 84 K€.

### 2.3.7 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont les suivants :

| (en milliers d'euros)              | Ouverture    | Augmentations | Diminutions  | Variations de périmètre | Actualisation en juste valeur | Clôture      |
|------------------------------------|--------------|---------------|--------------|-------------------------|-------------------------------|--------------|
| Titres de participation            |              | 24            |              | 115                     | -                             | 139          |
| Prêts                              | 161          | 285           | 307          |                         | -                             | 139          |
| Autres titres immobilisés          | 103          | 1             |              | -104                    | -                             | -            |
| Autres immobilisations financières | 1 791        | 1 322         | 1 040        | -876                    | -5                            | 1 192        |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>2 055</b> | <b>1 632</b>  | <b>1 347</b> | <b>-865</b>             | <b>-5</b>                     | <b>1 470</b> |

Les actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non à des participations et des immobilisations financières diverses (dépôts et cautionnements, ...).

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations détenues par la société Concatel dans les sociétés Doc6 SA et HappyLens.

## 2. Information financière

### 2.3.8 Impôts différés actifs et passifs

Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature :

| (en milliers d'euros)<br>Période             | Actifs     |              | Passifs    |            | Net        |            |
|--|------------|--------------|------------|------------|------------|------------|
|  | 31/03/2010 | 31/03/2009   | 31/03/2010 | 31/03/2009 | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
| Organic                                      | 24         | 27           | -          | -          | 24         | 27         |
| Participation des salariés                   | 99         | 579          | -          | -          | 99         | 579        |
| Effort construction                          | 33         | 34           | -          | -          | 33         | 34         |
| Autres provisions non déductibles            | 1          | 2            | -          | -          | 1          | 2          |
| Provision pour indemnités de fin de carrière | 240        | 171          | -          | -          | 240        | 171        |
| Retraitements contrats longue durée          | 9          | 12           | -          | -          | 9          | 12         |
| Retraitements frais d'établissement          | 2          | 3            | -          | -          | 2          | 3          |
| Actualisation dépôts de garantie             | 51         | 49           | -          | -          | 51         | 49         |
| Actualisation earn out                       |            | 52           | 29         | -          | -29        | 52         |
| Autres                                       | 169        | 94           | -          | -          | 169        | 94         |
| Activation déficit reportable                | 4          | 18           | -          | -          | 4          | 18         |
| Dépréciation intragroupe                     | -          | -            | 128        | 73         | -128       | -73        |
| Dépréciation des titres autodétenus          | -          | -            | 301        | 467        | -301       | -467       |
| Provision pour plans de rachat d'actions     | -          | -            | 176        | 109        | -176       | -109       |
| Actualisation provisions                     | -          | -            | 13         | 9          | -13        | -9         |
| Provisions réglementées                      | -          | -            | 40         | 1          | -40        | -1         |
| <b>Impôts différés calculés</b>              | <b>632</b> | <b>1 041</b> | <b>687</b> | <b>659</b> | <b>-55</b> | <b>382</b> |
| Compensation par entités fiscales            | -458       | -659         | -458       | -659       |            |            |
| <b>Impôts différés après compensation</b>    | <b>174</b> | <b>382</b>   | <b>229</b> |            | <b>-55</b> | <b>382</b> |

### 2.3.9 Créances d'exploitation

| (en milliers d'euros)                  | Montant brut  | Dépréciation | Net au<br>31/03/2010 | Net au<br>31/03/2009 |
|--|---------------|--------------|----------------------|----------------------|
| Créances clients et comptes rattachés  | 67 758        | 373          | 67 385               | 73 146               |
| Créances sociales                      | 211           | -            | 211                  | 148                  |
| Créances fiscales (hors impôt courant) | 472           | -            | 472                  | 415                  |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>68 441</b> | <b>373</b>   | <b>68 068</b>        | <b>73 709</b>        |

### 2.3.10 Autres actifs courants

| (en milliers d'euros)                    | Montant brut | Dépréciation | Net au<br>31/03/2010 | Net au<br>31/03/2009 |
|--|--------------|--------------|----------------------|----------------------|
| Avances et acomptes versés sur commandes | 109          | -            | 109                  | 330                  |
| Charges constatées d'avance              | 1 995        | -            | 1 995                | 2 010                |
| Autres produits à recevoir               | 331          | -            | 331                  | 226                  |
| Autres créances                          | 4            | -            | 4                    | 4                    |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>2 439</b> | <b>-</b>     | <b>2 439</b>         | <b>2 570</b>         |

### 2.3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| (en milliers d'euros) | Montant brut 31/03/2010 | Montant brut 31/03/2009 |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| SICAV de trésorerie   | 3 104                   | 3 511                   |
| Disponibilités        | 19 394                  | 11 360                  |
| <b>TOTAL</b>          | <b>22 498</b>           | <b>14 871</b>           |

## 2. Information financière

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de parts d'OPCVM monétaires placées dans un horizon de gestion à court terme. Conformément à la norme IAS 32, elles sont valorisées à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat pour un montant nul au 31/03/2010.

### 2.3.12 Capitaux émis et réserves

#### Capital social

Au 31 mars 2010, le capital est composé de 20 000 000 actions ordinaires, de valeur nominale 2 € entièrement libérées et représentant 40 000 000 euros.

#### Titres en autocontrôle

##### - Contrat de liquidité

|              | 31/03/2009 | Achat   | Vente   | 31/03/2010 |
|--------------|------------|---------|---------|------------|
| Titres       | 68 585     | 210 069 | 217 408 | 61 246     |
| Espèces (k€) | 162        | -       | -       | 175        |

##### - Actions non affectées

Au 31 mars 2010, 793 058 actions autodétenues sont réservées pour servir les différents plans.

##### - Plans d'options d'achat

|  | Plan 2005  | Plan 2006  |
|--|------------|------------|
| Date d'assemblée   | 23/09/2004 | 23/09/2004 |
| Date du conseil d'administration                               | 01/06/2005 | 01/06/2006 |
| Nombre total d'actions pouvant être achetées                   | 336 000    | 294 210    |
| Point de départ d'exercice des options                         | 01/06/2009 | 01/06/2010 |
| Date d'expiration  | 31/05/2011 | 31/05/2012 |
| Prix d'achat (€)   | 5,29       | 6,57       |
| Volatilité   | 40 %       | 40 %       |
| Taux de dividende  | 0,7 %      | 0,7 %      |
| Taux sans risque   | 2,6 %      | 3,8 %      |
| Nombre d'actions achetées                                      | 336 000    | 294 210    |
| Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques |            |            |
| Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice          | 336 000    | 294 210    |
| Charge totale (€)  | 812 087    | 752 912    |
| Charge sur exercice (€)  | 35 017     | 188 099    |

##### - Plans d'attribution d'actions gratuites

|   | Plan 2007  | Plan 2008  | Plan 2009  |
|---|------------|------------|------------|
| Date d'assemblée  | 21/09/2006 | 21/09/2006 | 21/09/2006 |
| Date du conseil d'administration ou réunion du directoire | 01/06/2007 | 02/06/2008 | 02/06/2009 |
| Nombre total d'actions attribuées                         | 41 615     | 66 079     | 96 769     |
| Point de départ   | 01/06/2007 | 02/06/2008 | 02/06/2009 |
| Date d'expiration   | 31/05/2009 | 01/06/2010 | 01/06/2011 |
| Prix de l'action (€)                                      | 6,18       | 5,10       | 3,93       |
| Volatilité  | 24,20 %    | 24,20 %    | 24,20 %    |
| Taux de dividende   | 1,00 %     | 1,00 %     | 1,55 %     |
| Taux sans risque  | 4,43 %     | 4,43 %     | 2,49 %     |
| Charge totale (€)   | 235 228    | 322 735    | 489 000    |
| Charge sur exercice (€)                                   | 513        | 161 368    | 203 750    |

Au cours de l'exercice 2009/10, 38 178 actions ont été livrées aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites de 2007.

## 2. Information financière

### 2.3.13 Emprunts et dettes financières

| (en milliers d'euros)                              | à moins d'1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total au<br>31/03/2010 | Total au<br>31/03/2009 |
|--|----------------|--------------|---------------|------------------------|------------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit       | 497            | 2 961        | -             | 3 458                  | 1 240                  |
| Dettes sur immobilisations en location-financement | 60             | 50           | -             | 110                    | 169                    |
| Autres dettes financières diverses                 | 10             | -            | 2 568         | 2 578                  | 290                    |
| Concours bancaires                                 | 1 535          | -            | -             | 1 535                  | 2 744                  |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>2 102</b>   | <b>3 011</b> | <b>2 568</b>  | <b>7 681</b>           | <b>4 443</b>           |

### 2.3.14 Provisions

| (en milliers d'euros)     | Ouverture    | Dotations    | Reprises<br>Utilisées | Reprises<br>Non utilisées | Actualisation<br>en juste valeur | Autres<br>mouvements | Variations de<br>périmètre | Clôture      |
|---------------------------|--------------|--------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------|--------------|
| <b>Long terme</b>         |              |              |                       |                           |                                  |                      |                            |              |
| - Risque social           | 31           | 376          |                       | 20                        | -13                              |                      |                            | 374          |
| - Risque commercial       | 58           |              |                       | 35                        |                                  |                      |                            | 23           |
| - Ind. de fin de carrière | 497          | 200          |                       |                           |                                  |                      |                            | 697          |
| - Impôts                  | 75           |              |                       | 43                        |                                  | 2                    |                            | 34           |
| - Autres charges          | 717          | 603          |                       | 34                        |                                  | 100                  |                            | 1 386        |
| <b>SOUS TOTAL</b>         | <b>1 378</b> | <b>1 179</b> |                       | <b>132</b>                | <b>-13</b>                       | <b>102</b>           |                            | <b>2 514</b> |
| <b>Court terme</b>        |              |              |                       |                           |                                  |                      |                            |              |
| - Risque social           |              |              |                       |                           |                                  |                      |                            |              |
| - Garanties données       | 78           |              |                       | 44                        |                                  |                      |                            | 34           |
| - Risque client           | 97           |              | 82                    | 15                        |                                  |                      |                            |              |
| - Impôts                  | 52           |              |                       |                           |                                  |                      | -52                        |              |
| - Autres charges          | 39           |              |                       | 39                        |                                  |                      |                            |              |
| <b>SOUS TOTAL</b>         | <b>266</b>   |              | <b>82</b>             | <b>98</b>                 |                                  |                      | <b>-52</b>                 | <b>34</b>    |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1 644</b> | <b>1 179</b> | <b>82</b>             | <b>230</b>                | <b>-13</b>                       | <b>102</b>           | <b>-52</b>                 | <b>2 548</b> |

### 2.3.15 Autres passifs non courants

| (en milliers d'euros) | Total au<br>31/03/2010 | Total au<br>31/03/2009 |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Autres dettes         | 2 513                  | 675                    |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2 513</b>           | <b>675</b>             |

### 2.3.16 Dettes d'exploitation

| (en milliers d'euros)                    | Total au<br>31/03/2010 | Total au<br>31/03/2009 |
|--|------------------------|------------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3 540                  | 2 992                  |
| Dettes sociales                          | 23 977                 | 24 517                 |
| Dettes fiscales (hors impôt courant)     | 15 441                 | 18 361                 |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>42 958</b>          | <b>45 870</b>          |

## 2. Information financière

### 2.3.17 Autres passifs courants

| (en milliers d'euros)         | Total au<br>31/03/2010 | Total au<br>31/03/2009 |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| Produits constatés d'avance   | 2 113                  | 2 233                  |
| Clients - avances et acomptes | 765                    | 148                    |
| Divers                        | 978                    | 3 718                  |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>3 856</b>           | <b>6 099</b>           |

### 2.3.18 Charges du personnel

| (en milliers d'euros)            | Période<br>31/03/2010 | Période<br>31/03/2009 |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Salaires                         | 103 770               | 94 026                |
| Charges sociales                 | 43 523                | 39 973                |
| Participation des salariés       | 253                   | 1 681                 |
| Paiements fondés sur des actions | 588                   | 666                   |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>148 134</b>        | <b>136 346</b>        |

Sous le libellé « Paiements fondés sur des actions » est comptabilisée la charge liée aux plans de stock-options et d'attribution d'actions gratuites.

### 2.3.19 Dotations aux amortissements

| (en milliers d'euros)                           | Période<br>31/03/2010 | Période<br>31/03/2009 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Amortissements immobilisations incorporelles    | 618                   | 90                    |
| Amortissements immobilisations corporelles      | 1 292                 | 1 127                 |
| Amortissements contrats de location-financement | 65                    | 67                    |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>1 975</b>          | <b>1 284</b>          |

### 2.3.20 Dotations aux provisions

| (en milliers d'euros)                         | Période<br>31/03/2010 | Période<br>31/03/2009 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Provisions sur immobilisations incorporelles  | 250                   | 13                    |
| Provisions sur actifs circulants              | 202                   | 76                    |
| Provisions pour litiges                       | 321                   | -27                   |
| Provisions pour garanties données aux clients | -44                   | -79                   |
| Provisions pour risques clients               | -15                   | 48                    |
| Provisions pour impôts                        | -43                   |                       |
| Provisions pour indemnités de fin de carrière | 200                   | 200                   |
| Provisions pour autres charges                | 530                   | 740                   |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>1 401</b>          | <b>971</b>            |

## 2. Information financière

### 2.3.21 Autres produits d'exploitation

| (en milliers d'euros)                             | Période<br>31/03/2010 | Période<br>31/03/2009 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Produits des cessions des éléments d'actifs cédés | 12                    | 27                    |
| Autres produits                                   | 223                   | 62                    |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>235</b>            | <b>89</b>             |

### 2.3.22 Autres charges d'exploitation

| (en milliers d'euros)                              | Période<br>31/03/2010 | Période<br>31/03/2009 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés | 11                    | 10                    |
| Autres charges                                     | 200                   | -                     |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>211</b>            | <b>10</b>             |

### 2.3.23 Résultat financier net

| (en milliers d'euros)  | Période<br>31/03/2010 | Période<br>31/03/2009 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement         | 60                    | 30                    |
| Plus-values sur valeurs mobilières de placement                        | -33                   | 463                   |
| Intérêts et charges financiers   | -617                  | -10                   |
| Charges financières dues au titre des contrats de location financement | -9                    | -14                   |
| Coût de l'endettement financier net                                    | -599                  | 469                   |
| Gains de change  | 382                   | 50                    |
| Effets de l'actualisation  | 219                   | 47                    |
| Autres   | 69                    | 23                    |
| <b>Autres produits financiers</b>                                      | <b>670</b>            | <b>120</b>            |
| Pertes de change   | -93                   | -192                  |
| Effets de l'actualisation  | -120                  | -250                  |
| Autres   | -                     | -                     |
| Autres charges financières   | -213                  | -442                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>-142</b>           | <b>147</b>            |

### 2.3.24 Charge d'impôt

| (en milliers d'euros) | Période<br>31/03/2010 | Période<br>31/03/2009 |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Impôts exigibles      | 2 165                 | 4 323                 |
| Impôts différés       | 446                   | 306                   |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2 611</b>          | <b>4 629</b>          |

## 2. Information financière

Le rapprochement différé entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt :

| (en milliers d'euros)  | 31/03/2010 |          |              | 31/03/2009 |          |              |
|--|------------|----------|--------------|------------|----------|--------------|
|  | Base       | Taux     | Impôt        | Base       | Taux     | Impôt        |
| Résultat avant impôts  | 7 129      | 34,43 %  | 2 455        | 13 021     | 34,43 %  | 4 483        |
| Charges fiscalement non déductibles  | 317        | 34,43 %  | 109          | 281        | 34,43 %  | 97           |
| Produits fiscalement non imposables  | -366       | 34,43 %  | -126         | -189       | 34,43 %  | -65          |
| Abattement contribution sociale sur les bénéfices<br>(3,3 % sur le montant n'excédant pas 763 k€ d'IS) | -763       | 3,30 %   | -25          | -763       | 3,30 %   | -25          |
| Crédits d'impôts   |            |          | -75          |            |          | -91          |
| Différentiel de taux - France/Pologne-Tchéquie   | 1 105      | -15,43 % | -171         | 836        | -15,43 % | -129         |
| Différentiel de taux - France/Suisse   | 112        | -9,93 %  | -11          | -71        | -13,43 % | 10           |
| Différentiel de taux - France/Espagne  | -45        | -4,43 %  | 2            |            |          |              |
| Autres   | 589        | 34,43 %  | 203          | 746        | 34,43 %  | 256          |
| Déficits non activés   | 728        | 34,43 %  | 250          | 271        | 34,43 %  | 93           |
| <b>Charge d'impôt effective</b>  |            |          | <b>2 611</b> |            |          | <b>4 629</b> |

### 2.3.25 Résultat par action

|  | Période<br>31/03/2010 | Période<br>31/03/2009 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Résultat net - Part du groupe (k€)                     | 4 209                 | 8 173                 |
| Nombre d'actions ordinaires                            | 20 000 000            | 20 000 000            |
| Effet dilutif des stock-options et actions gratuites   | 793 058               | 737 904               |
| Effet relatif de l'annulation des actions autodétenues | -1 760 650            | -1 318 539            |
| Résultat net en euro par action (€)                    | 0,210                 | 0,409                 |
| Résultat net dilué en euro par action (€)              | 0,221                 | 0,421                 |

### 2.3.26 Information sectorielle

| (en milliers d'euros)               | Période 31/03/2010 |              | Période 31/03/2009 |             |
|-------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|-------------|
|                                     | France             | Hors France  | France             | Hors France |
| Chiffre d'affaires net              | 162 284            | 27 886       | 165 751            | 9 451       |
| Amortissement des actifs            | -1 200             | -775         | -1 203             | -81         |
| <b>Résultat opérationnel</b>        | <b>5 727</b>       | <b>1 544</b> | <b>12 083</b>      | <b>791</b>  |
| Coût de l'endettement financier net | 138                | -737         | 479                | -10         |
| Autres produits financiers          | 227                | 443          | 47                 | 73          |
| Autres charges financières          | -121               | -92          | -250               | -192        |
| Impôts sur les résultats            | -2 249             | -362         | -4 410             | -219        |
| <b>Résultat net</b>                 | <b>3 854</b>       | <b>664</b>   | <b>8 062</b>       | <b>330</b>  |
| Part du groupe                      | 3 854              | 355          | 8 062              | 111         |
| Intérêts minoritaires               |                    | 310          |                    | 219         |

## 2. Information financière

### 2.3.27 Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

- *Droit individuel à la formation*

Le droit individuel à la formation représente 115 065 heures disponibles au 31 mars 2010.

- *Divers contrats de location longue durée*

| en k€        | Montant hors bilan<br>31/03/2010 | Paiements dus par période |                     |                    |
|--------------|----------------------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
|              |                                  | à moins d'un an           | de un an à cinq ans | à plus de cinq ans |
| Véhicules    | 1 138                            | 596                       | 543                 | -                  |
| Matériel     | 259                              | 96                        | 163                 | -                  |
| Locaux       | 11 362                           | 1 677                     | 6 669               | 3 015              |
| <b>TOTAL</b> | <b>12 759</b>                    | <b>2 369</b>              | <b>7 375</b>        | <b>3 015</b>       |

- *Cautionnements, avals et garanties*

Sans objet à la connaissance de la société.

- *Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur*

Sans objet à la connaissance de la société.

- *Nantissement d'actifs de l'émetteur*

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

### 2.3.28 Événements postérieurs à la clôture de la période

Le 8 avril 2010, le groupe SII a acquis 79 % de la société allemande de services et de conseil en ingénierie Aida Development GmbH. Cette acquisition, entièrement réalisée en numéraire, sera consolidée dans les comptes du groupe SII à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010. En application des dispositions transitoires autorisées par l'AMF, les frais d'acquisition liés à cette croissance externe n'ont pas été enregistrés en charge au 31/03/2010 mais le seront sur le prochain exercice.

Certifiée EN9100, Aida a développé une expertise dans la conception d'intérieur de cabines et de sièges d'avions, ainsi que dans l'intégration de systèmes, les structures composites et les systèmes embarqués.

Aida, dont le siège est à Schwäbisch Hall, près de Stuttgart, est également présente à Hambourg et Munich. La société compte dans son portefeuille des clients prestigieux, en particulier dans le domaine de l'aéronautique, qui représente plus de 80 % de son activité. Aida est membre de l'Association Allemande des Industriels de l'Aéronautique (BDLI). Les autres secteurs d'activité sont l'énergie et l'automobile.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros en 2009, avec un effectif de 45 personnes.

### 2.3.29 Effectifs fin d'exercice

|   | 31/03/2010   | 31/03/2009   |
|---|--------------|--------------|
| France                                  | 2 337        | 2 330        |
| Pologne                                 | 170          | 117          |
| République Tchèque                      | 19           | 12           |
| Belgique                                | 11           | 10           |
| Maroc                                   | 12           | 1            |
| Luxembourg                              | 2            | 2            |
| Suisse                                  | 30           | 34           |
| Concatel (Espagne, Roumanie, Argentine) | 342          | -            |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>2 923</b> | <b>2 506</b> |

## 2. Information financière

### 2.4 Comptes sociaux au 31 mars 2010

| <b>BILAN ACTIF</b>  | Montant Brut       | Amortissements<br>et provisions | Net au<br>31/03/2010 | Net au<br>31/03/2009 | Net au<br>31/03/2008 |
|---|--------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Capital souscrit non appelé   |                    |                                 |                      |                      |                      |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                                  |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Frais d'établissement   |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Frais de recherche et développement                                   |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Concessions, brevets et droits similaires                             | 1 116 559          | 983 137                         | 133 422              | 110 787              | 66 652               |
| Fonds commercial  | 2 025 398          | 1 069 678                       | 955 720              | 1 206 048            | 1 218 927            |
| Autres immobilisations incorporelles                                  | 221 114            |                                 | 221 114              |                      |                      |
| Avances sur immobilisations incorporelles                             |                    |                                 |                      |                      |                      |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                                    |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Terrains  |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Constructions   |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Installations techniques, matériel, outillage                         | 27 183             | 21 022                          | 6 161                | 11 597               | 17 034               |
| Autres immobilisations corporelles                                    | 7 126 498          | 3 721 242                       | 3 405 256            | 3 856 903            | 3 428 453            |
| Immobilisations en-cours  |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Avances et acomptes   |                    |                                 |                      | 9 932                | 578                  |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>                                    |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Participations par mise en équivalence                                |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Autres participations   | 9 268 770          | 799 749                         | 8 469 021            | 8 628 992            | 73 770               |
| Créances rattachées à des participations                              |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Autres titres immobilisés   | 4 395 173          | 408 231                         | 3 986 942            | 2 229 441            | 2 030 962            |
| Prêts   | 123 195            |                                 | 123 195              | 160 839              | 139 517              |
| Autres immobilisations financières                                    | 992 107            |                                 | 992 107              | 923 970              | 553 277              |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>   | <b>25 295 996</b>  | <b>7 003 059</b>                | <b>18 292 937</b>    | <b>17 138 509</b>    | <b>7 529 170</b>     |
| <b>STOCKS ET EN-COURS</b>   |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Matières premières, approvisionnements                                |                    |                                 |                      |                      |                      |
| En-cours de production de biens                                       |                    |                                 |                      |                      |                      |
| En-cours de production de services                                    | 270 610            |                                 | 270 610              | 188 328              | 200 532              |
| Produits intermédiaires et finis                                      |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Marchandises  |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Acomptes versés sur commandes   | 76 311             |                                 | 76 311               | 69 710               | 70 736               |
| <b>CRÉANCES</b>   |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Créances clients et comptes rattachés                                 | 58 257 909         | 223 225                         | 58 034 684           | 66 552 564           | 63 316 320           |
| Autres créances   | 7 961 586          | 370 770                         | 7 590 816            | 5 497 019            | 1 328 904            |
| Capital souscrit et appelé, non versé                                 |                    |                                 |                      |                      |                      |
| <b>DIVERS</b>   |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Valeurs mobilières de placement<br>(dont actions propres : 3 894 067) | 6 989 902          | 466 656                         | 6 523 246            | 6 444 891            | 15 768 266           |
| Disponibilités  | 16 923 075         |                                 | 16 923 075           | 9 769 274            | 592 846              |
| <b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>                                      |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Charges constatées d'avance   | 1 476 540          |                                 | 1 476 540            | 1 193 961            | 1 011 476            |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>  | <b>91 955 933</b>  | <b>1 060 651</b>                | <b>90 895 282</b>    | <b>89 715 747</b>    | <b>82 289 079</b>    |
| Frais d'émission d'emprunts à étaler                                  |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Primes de remboursement des obligations                               |                    |                                 |                      |                      |                      |
| Ecarts de conversion actif  |                    |                                 |                      |                      |                      |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>  | <b>117 251 928</b> | <b>8 063 710</b>                | <b>109 188 219</b>   | <b>106 854 256</b>   | <b>89 818 249</b>    |

## 2. Information financière

### BILAN PASSIF

|  | 31/03/2010         | 31/03/2009         | 31/03/2008        |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|
| Capital social ou individuel                           |                    |                    |                   |
| dont versé : 40 000 000                                | 40 000 000         | 40 000 000         | 40 000 000        |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                 |                    |                    |                   |
| Ecarts de réévaluation                                 |                    |                    |                   |
| Réserve légale   | 4 000 000          | 4 000 000          | 600 000           |
| Réserves statutaires ou contractuelles                 |                    |                    |                   |
| Réserves réglementées                                  |                    |                    |                   |
| Autres réserves  | 11 000 000         | 4 200 000          | 312 130           |
| Report à nouveau                                       | 237 437            | 108 583            | 188 775           |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>                          | <b>4 353 511</b>   | <b>8 054 022</b>   | <b>8 340 126</b>  |
| Subventions d'investissement                           |                    |                    |                   |
| Provisions réglementées                                | 115 847            | 2 293              |                   |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                | <b>59 706 795</b>  | <b>56 364 898</b>  | <b>49 441 030</b> |
| Produits des émissions de titres participatifs         |                    |                    |                   |
| Avances conditionnées                                  |                    |                    |                   |
| <b>AUTRES FONDS PROPRES</b>                            |                    |                    |                   |
| Provisions pour risques                                | 450 005            | 277 109            | 406 271           |
| Provisions pour charges                                | 1 830 883          | 1 055 677          |                   |
| <b>PROVISIONS</b>                                      | <b>2 280 888</b>   | <b>1 332 786</b>   | <b>406 271</b>    |
| <b>DETTES FINANCIÈRES</b>                              |                    |                    |                   |
| Emprunts obligataires convertibles                     |                    |                    |                   |
| Autres emprunts obligataires                           |                    |                    |                   |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit |                    |                    |                   |
| Emprunts et dettes financières diverses                |                    |                    |                   |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours       | 137 498            | 148 242            | 116 295           |
| <b>DETTES D'EXPLOITATION</b>                           |                    |                    |                   |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 2 966 461          | 2 164 827          | 1 763 699         |
| Dettes fiscales et sociales                            | 38 024 461         | 40 787 479         | 36 639 985        |
| <b>DETTES DIVERSES</b>                                 |                    |                    |                   |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés        | 129 927            | 402 142            | 58 204            |
| Autres dettes  | 3 880 816          | 3 658 570          | 245 478           |
| <b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>                       |                    |                    |                   |
| Produits constatés d'avance                            | 2 061 373          | 1 995 312          | 1 147 287         |
| <b>DETTES</b>  | <b>47 200 535</b>  | <b>49 156 572</b>  | <b>39 970 948</b> |
| Ecarts de conversion passif                            |                    |                    |                   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                   | <b>109 188 219</b> | <b>106 854 256</b> | <b>89 818 249</b> |

## 2. Information financière

### COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)

|   | France             | Exportation    | 31/03/2010         | 31/03/2009         | 31/03/2008         |
|---|--------------------|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>  |                    |                |                    |                    |                    |
| Ventes de marchandises  |                    |                |                    |                    |                    |
| Production vendue de biens  |                    |                |                    |                    |                    |
| Production vendue de services   | 162 023 216        | 450 457        | 162 473 673        | 165 970 978        | 146 120 568        |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>   | <b>162 023 216</b> | <b>450 457</b> | <b>162 473 673</b> | <b>165 970 978</b> | <b>146 120 568</b> |
| Production stockée  |                    |                | 82 282             | -12 203            | 77 522             |
| Production immobilisée  |                    |                |                    |                    |                    |
| Subventions d'exploitation  |                    |                | 229 311            | 84 198             | 183 440            |
| Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges |                    |                | 1 259 487          | 629 570            | 308 415            |
| Autres produits   |                    |                | 9 166              | 10 853             | 13 062             |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>  |                    |                | <b>164 053 919</b> | <b>166 683 396</b> | <b>146 703 007</b> |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>   |                    |                |                    |                    |                    |
| Achats de marchandises  |                    |                |                    |                    |                    |
| Variation de stock (marchandises)   |                    |                |                    |                    |                    |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements                       |                    |                |                    |                    |                    |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnements)                   |                    |                |                    |                    |                    |
| Autres achats et charges externes   |                    |                | 20 179 646         | 16 570 086         | 14 099 603         |
| Impôts, taxes et versements assimilés   |                    |                | 4 798 307          | 4 521 732          | 4 452 046          |
| Salaires et traitements   |                    |                | 89 081 810         | 89 152 295         | 77 691 512         |
| Charges sociales  |                    |                | 40 501 867         | 39 640 989         | 34 762 510         |
| <b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>   |                    |                |                    |                    |                    |
| Sur immobilisations :   |                    |                |                    |                    |                    |
| - dotations aux amortissements  |                    |                | 1 034 887          | 1 056 652          | 984 696            |
| - dotations aux dépréciations   |                    |                | 250 328            | 84 210             | 33 709             |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations                               |                    |                | 530 184            | 204 551            | 61 873             |
| Dotations aux provisions  |                    |                | 1 330 341          | 1 040 978          | 130 068            |
| Autres charges  |                    |                | 7 088              | 76 028             | 22 610             |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>   |                    |                | <b>157 714 457</b> | <b>152 347 521</b> | <b>132 238 626</b> |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>  |                    |                | <b>6 339 462</b>   | <b>14 335 875</b>  | <b>14 464 381</b>  |

## 2. Information financière

### COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

|   | 31/03/2010         | 31/03/2009         | 31/03/2008         |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>  |                    |                    |                    |
| Produits financiers de participations                                     |                    |                    |                    |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé  |                    |                    |                    |
| Autres intérêts et produits assimilés                                     | 192 530            | 140 914            | 14 708             |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges           |                    | 556 550            |                    |
| Différences positives de change   | 8 040              |                    | 9                  |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement             | 86 778             | 478 435            | 648 343            |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>  | <b>843 899</b>     | <b>619 349</b>     | <b>663 060</b>     |
| <b>CHARGES FINANCIÈRES</b>  |                    |                    |                    |
| Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions     | 588 381            | 982 062            | 761 694            |
| Intérêts et charges assimilées  | 14 755             | 8 127              | 6 423              |
| Différences négatives de change   | 800                | 167                | 204                |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement            |                    |                    |                    |
| <b>CHARGES FINANCIÈRES</b>  | <b>603 937</b>     | <b>990 356</b>     | <b>768 321</b>     |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>   | <b>239 963</b>     | <b>-371 007</b>    | <b>-105 261</b>    |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>                                      | <b>6 579 424</b>   | <b>13 964 868</b>  | <b>14 359 119</b>  |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>   |                    |                    |                    |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                          |                    |                    |                    |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital                          | 981 001            | 929 785            | 1 191 209          |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges           | 2                  | 403                | 59 558             |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>   | <b>981 003</b>     | <b>930 188</b>     | <b>1 250 767</b>   |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>  |                    |                    |                    |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                         | 6 872              | 13 463             |                    |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital                         | 1 000 777          | 972 460            | 1 235 567          |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions | 213 774            | 82 473             | 91 083             |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>  | <b>1 221 424</b>   | <b>1 068 396</b>   | <b>1 326 649</b>   |
| <b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>  | <b>-240 421</b>    | <b>-138 208</b>    | <b>-75 882</b>     |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise                  | 253 003            | 1 681 280          | 1 914 661          |
| Impôts sur les bénéfices  | 1 732 489          | 4 091 358          | 4 028 450          |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>   | <b>165 878 821</b> | <b>168 232 933</b> | <b>148 616 834</b> |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>  | <b>161 525 310</b> | <b>160 178 911</b> | <b>140 276 708</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>4 353 511</b>   | <b>8 054 022</b>   | <b>8 340 126</b>   |

## 2. Information financière

### 2.5 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2010

#### FAITS CARACTÉRISTIQUES

##### Poursuite du déploiement de l'évaluation CMMi®

SII a poursuivi sa démarche qualité en déployant le modèle CMMi® sur près de 90 % de son activité forfaitaire.

Ainsi nos agences d'Aix-en-Provence, Ile de France, Nantes, Rennes et Toulouse ont été évaluées avec succès au niveau 3 de ce modèle.

En parallèle, les certifications ISO 9001 et EN 9100 ont été renouvelées pour trois ans sur l'ensemble de nos activités.

##### Réorganisation des activités en région parisienne

SII a finalisé sa réorganisation commerciale et technique sur la région parisienne en adressant son marché à partir d'une seule entité composée de plus de cinq cents consultants. Les premiers effets se sont fait sentir dès le second semestre de l'exercice avec une croissance organique sur la région parisienne dans un marché en recul.

#### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes qui couvrent la période du 01/04/2009 au 31/03/2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 109 188 219 € et le compte de résultat présenté sous forme de liste :

- un total produits de 165 878 821 €,
- un total charges de 161 525 310 €,
- **il dégage un bénéfice de 4 353 511 €.**

#### Principes comptables

Ces comptes sont présentés sous le référentiel des normes françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement n'a été apporté dans les méthodes d'évaluation.

Les principales méthodes utilisées sont :

#### Immobilisations

##### - Réforme des actifs

Depuis l'exercice 2005/2006, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

##### - Concessions, brevets et droits similaires

| Catégorie | Amortissements |           |
|-----------|----------------|-----------|
|           | Mode           | Durée     |
| Logiciel  | Linéaire       | 1 à 5 ans |

##### - Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement de l'exercice s'élèvent à 129 526 €. Ils n'ont pas été immobilisés, comme les frais de recherche et développement engagés au cours des exercices antérieurs.

##### - Fonds commerciaux :

Une règle d'évaluation a été mise en oeuvre pour appréhender la juste valeur des fonds commerciaux.

- Les fonds de faible importance (dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 personnes) sont amortis sur la durée des contrats commerciaux repris.
- Pour les autres fonds, des tests annuels de valeurs sont réalisés afin de suivre l'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution des effectifs observées sur le périmètre du fonds repris.

##### - Immobilisations corporelles :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

| Catégorie                   | Amortissements |           |
|-----------------------------|----------------|-----------|
|                             | Mode           | Durée     |
| Matériel de transport       | Linéaire       | 5 ans     |
| Installations & agencements | Linéaire       | 10 ans    |
| Matériel informatique       | Linéaire       | 3 à 5 ans |
| Matériel de bureau          | Linéaire       | 5 ans     |
| Mobilier de bureau          | Linéaire       | 10 ans    |

## 2. Information financière

### - Immobilisations financières :

Au cours des exercices précédents, les immobilisations financières étaient inscrites pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Depuis l'exercice précédent, la société SII opte pour l'incorporation des frais d'acquisition au coût d'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### - Titres de participation

Les frais d'acquisition des titres de participation de la société Concatel ont été incorporés au prix de revient de ces titres. Sur le plan fiscal, ces frais d'acquisition sont amortis sur cinq ans ; d'où la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire au 31/03/2010 de 116 K€.

Le protocole d'accord prévoyant une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs (earn out), le coût d'entrée des titres de participation de la société Concatel est provisoire.

La valeur d'inventaire des titres des filiales créées par SII est déterminée en tenant compte de la quote-part de SII dans les capitaux propres de ces sociétés.

La valeur d'inventaire des titres des sociétés acquises par SII correspond à leur valeur d'usage déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie sont déterminés sur la base des données disponibles et de prévision établies sur un horizon de 7 ans. La combinaison du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini correspond aux valeurs usuellement retenues dans le secteur.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

### - Actions d'autocontrôle

Les actions SII détenues par la société dont le volume excède le total des options exerçables des plans de stock-options d'achat actuellement en cours et des actions attribuées gratuitement, ont été inscrites au poste « Autres titres immobilisés ». La valeur globale de ces actions est de 4 124 249 € soit 906 346 actions correspondant au programme de rachat d'actions et au contrat de liquidité. Ces actions d'autocontrôle sont dépréciées au 31/03/2010 à hauteur de 408 231 €.

### - Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre des actions SII détenues au 31/03/2010 est de 61 246. Ces titres sont inscrits au compte « Autres titres immobilisés - Actions propres contrat de liquidité » pour une valeur globale de 270 923 €. Les liquidités disponibles sont inscrites au poste « Autres immobilisations financières - créances sur contrat de liquidité ».

Toutes les opérations d'achat et de vente ont été portées en produits et charges exceptionnels.

### - Stocks et en cours

Pour les contrats en régie à exécution successive, les prestations effectuées et non facturées sont comptabilisées en factures à établir.

Les contrats forfaitaires font l'objet d'une évaluation individuelle en fin d'exercice. Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production.

Dans le cas d'une perte prévisible à terme, une provision égale à la perte prévisionnelle est constituée.

### - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale ainsi que les valeurs mobilières de placements constituées de parts d'OPCVM monétaires.

Dans le cadre du programme de rachat de nos propres actions, 1 699 404 actions SII figurent à l'actif du bilan en « immobilisations financières » et en « valeurs mobilières de placement ». Les 793 058 titres inscrits en « valeurs mobilières de placement » pour un montant global de 3 894 068 €, correspondent aux plans de stock-options en cours et aux plans d'attribution d'actions gratuites.

Conformément à la nouvelle réglementation, ces actions propres ont fait l'objet au 31/03/2010 d'une dépréciation à hauteur de 466 656 euros et d'une provision pour charges à hauteur de 511 903 €.

|                            | Nombre d'actions | Coût d'entrée | Valorisation     | Dépréciation   | Provision      |
|----------------------------|------------------|---------------|------------------|----------------|----------------|
| Plan 2008                  | 61 825           | 5,44          | 336 099          |                | 308 301        |
| Plan 2009                  | 96 769           | 5,05          | 488 645          |                | 203 602        |
| <b>Actions affectées</b>   | <b>158 594</b>   |               | <b>824 744</b>   |                | <b>511 903</b> |
| Plan 2005                  | 336 000          | 4,57          | 1 536 480        | 157 920        |                |
| Plan 2006                  | 294 210          | 5,13          | 1 509 718        | 303 036        |                |
| Plan 2008                  | 4 254            | 5,44          | 23 126           | 5 700          |                |
| <b>Actions disponibles</b> | <b>634 464</b>   |               | <b>3 069 324</b> | <b>466 656</b> |                |
| <b>Total</b>               | <b>793 058</b>   |               | <b>3 894 068</b> | <b>466 656</b> | <b>511 903</b> |

## 2. Information financière

Les principales caractéristiques des plans en cours sont les suivantes :

|                                       | Plan 2005 | Plan 2006 | Plan 2008 | Plan 2009 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'options d'achat attribuées   | 336 000   | 294 210   |           |           |
| Nombre d'actions gratuites attribuées |           |           | 66 079    | 96 769    |
| Prix d'exercice                       | 5,27 €    | 6,57 €    |           |           |

Les nombres d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2009/10 et au cours de l'exercice précédent s'élevaient respectivement à 96 769 et 66 079 actions. L'exercice des options d'achat et l'acquisition des actions gratuites sont soumis à la condition de présence. La valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 % est la juste valeur.

### - Provisions

La provision pour garanties données aux clients fait l'objet d'une évaluation annuelle en fonction de statistiques sur les temps consacrés aux garanties au cours de l'exercice écoulé.

Les autres provisions sont constituées dès que le fait générateur est connu de l'entreprise.

### - Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

##### - Divers contrats de location longue durée

| en milliers € pour            | < 1 an | 1 an à 5 ans | > 5 ans | TOTAL  |
|-------------------------------|--------|--------------|---------|--------|
| Location simple (locaux)      | 1 677  | 6 669        | 3 015   | 11 362 |
| Location - financement        | 596    | 543          | Néant   | 1 138  |
| Autres obligations long terme | 96     | 163          | Néant   | 259    |
| TOTAL                         | 2 369  | 7 375        | 3 015   | 12 759 |

##### - Droit individuel à la formation

115 065 heures étaient dues au 31/03/2010 au titre du DIF.

##### - Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur

Sans objet à la connaissance de la société.

##### - Nantissement d'actifs de l'émetteur

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

#### Engagements donnés pour indemnités de départ à la retraite

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite sont couverts pour partie par un contrat d'assurance souscrit depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999. Le montant théorique des droits de chacun des salariés acquis au 31 mars 2010 a été évalué en retenant les principes suivants :

- table de mortalité réglementaire prescrite par le Code des Assurances (TH.0002 (hommes) et TF.0002 (femmes)),
- taux annuel net de capitalisation : 3 %,
- taux annuel d'inflation : 1 %,
- taux annuel net de revalorisation des salaires : 2 %,
- taux de charges sociales : 50 %,
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié,
- horizon illimité.

L'excédent entre la réserve constituée et le montant théorique des droits de chacun des salariés est porté en engagement hors bilan.

Au 31 mars 2010, les réserves auprès de l'assurance s'élevaient à 480 656 € et les engagements hors bilan à 697 000 €, soit des indemnités totales de 1 177 656 €.

## EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 8 avril 2010, le groupe SII a acquis 79 % de la société allemande de services et de conseil en ingénierie Aida Development GmbH. Cette acquisition, entièrement réalisée en numéraire, sera consolidée dans les comptes du groupe SII à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Certifiée EN9100, Aida a développé une expertise dans la conception d'intérieur de cabines et de sièges d'avions, ainsi que dans l'intégration de systèmes, les structures composites et les systèmes embarqués.

Aida, dont le siège est à Schwäbisch Hall, près de Stuttgart, est également présente à Hambourg et Munich. La société compte dans son portefeuille des clients prestigieux, en particulier dans le domaine de l'aéronautique, qui représente plus de 80 % de son activité. Aida est membre de l'Association Allemande des Industriels de l'Aéronautique (BDLI). Les autres secteurs d'activité sont l'énergie et l'automobile.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros en 2009, avec un effectif de 45 personnes.

## 2. Information financière

### ACTIF IMMOBILISÉ

|   | Valeurs<br>brutes au<br>01/04/2009 | Mouvements de l'exercice |                       | Valeurs<br>brutes au<br>31/03/2010 |
|---|------------------------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------------------|
|   |                                    | Acquisitions             | Cessions<br>Virements |                                    |
| Frais d'établissement, de recherche et de développement     |                                    |                          |                       |                                    |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles               | 3 034 440                          | 334 648                  | 6 018                 | 3 363 071                          |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                  | <b>3 034 440</b>                   | <b>334 648</b>           | <b>6 018</b>          | <b>3 363 071</b>                   |
| Terrains  |                                    |                          |                       |                                    |
| Constructions sur sol propre                                |                                    |                          |                       |                                    |
| Constructions sur sol d'autrui                              |                                    |                          |                       |                                    |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 27 183                             |                          |                       | 27 183                             |
| Installations générales, agencements, aménagements          | 3 308 061                          | 263 185                  | 312 628               | 3 258 618                          |
| Matériel de transport                                       | 293 553                            |                          | 42 317                | 251 235                            |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier                  | 3 430 878                          | 332 737                  | 146 970               | 3 616 644                          |
| Emballages récupérables et divers                           |                                    |                          |                       |                                    |
| Immobilisations corporelles en cours                        |                                    |                          |                       |                                    |
| Avances et acomptes   | 9 932                              | 12 730                   | 22 662                |                                    |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                    | <b>7 069 606</b>                   | <b>608 651</b>           | <b>524 577</b>        | <b>7 153 680</b>                   |
| Participations évaluées par mise en équivalence             |                                    |                          |                       |                                    |
| Autres participations                                       | 8 918 897                          | 513 370                  | 163 497               | 9 268 770                          |
| Autres titres immobilisés                                   | 2 905 774                          | 2 913 336                | 1 423 937             | 4 395 173                          |
| Prêts et autres immobilisations financières                 | 1 084 809                          | 1 344 394                | 1 313 901             | 1 115 302                          |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>                    | <b>12 909 480</b>                  | <b>4 771 099</b>         | <b>2 901 335</b>      | <b>14 779 245</b>                  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>23 013 527</b>                  | <b>5 714 399</b>         | <b>3 431 930</b>      | <b>25 295 996</b>                  |

### AMORTISSEMENTS

|   | 01/04/2009       | Dotations        | Reprises       | 31/03/2010       |
|---|------------------|------------------|----------------|------------------|
| Frais d'établissement, de recherche et de développement     |                  |                  |                |                  |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles               | 898 255          | 90 900           | 6 018          | 983 137          |
| <b>TOTAL AMORTISSEMENTS INCORPORELS</b>                     | <b>898 255</b>   | <b>90 900</b>    | <b>6 018</b>   | <b>983 137</b>   |
| Terrains  |                  |                  |                |                  |
| Constructions sur sol propre                                |                  |                  |                |                  |
| Constructions sur sol d'autrui                              |                  |                  |                |                  |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 15 585           | 5 437            |                | 21 022           |
| Installations générales, agencements, aménagements          | 934 538          | 443 387          | 311 739        | 1 066 186        |
| Matériel de transport                                       | 157 303          | 54 604           | 34 408         | 177 499          |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier                  | 2 083 748        | 540 780          | 146 970        | 2 477 557        |
| Emballages récupérables, divers                             |                  |                  |                |                  |
| <b>TOTAL AMORTISSEMENTS CORPORELS</b>                       | <b>3 191 175</b> | <b>1 044 207</b> | <b>493 118</b> | <b>3 742 264</b> |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 089 430</b> | <b>1 135 107</b> | <b>499 135</b> | <b>4 725 401</b> |

## 2. Information financière

### PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

|   | 01/04/2009       | Dotations        | Reprises         | 31/03/2010       |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Provisions gisements miniers, pétroliers                                |                  |                  |                  |                  |
| Provisions pour investissement  |                  |                  |                  |                  |
| Provisions pour hausse des prix   |                  |                  |                  |                  |
| Amortissements dérogatoires<br>dont majorations exceptionnelles de 30 % | 2 293            | 113 554          |                  | 115 847          |
| Implantations étrangères avant 1/1/1992                                 |                  |                  |                  |                  |
| Implantations étrangères après 1/1/1992                                 |                  |                  |                  |                  |
| Provisions pour prêts d'installation                                    |                  |                  |                  |                  |
| Autres provisions réglementées  |                  |                  |                  |                  |
| <b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>  | <b>2 293</b>     | <b>113 554</b>   |                  | <b>115 847</b>   |
| Provisions pour litiges   | 91 973           | 376 333          | 55 771           | 412 535          |
| Provisions pour garanties données aux clients                           | 78 000           |                  | 44 000           | 34 000           |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme                              | 9 980            | 3 470            | 9 980            | 3 470            |
| Provisions pour amendes et pénalités                                    |                  |                  |                  |                  |
| Provisions pour pertes de change  |                  |                  |                  |                  |
| Provisions pour pensions et obligations similaires                      |                  |                  |                  |                  |
| Provisions pour impôts  |                  |                  |                  |                  |
| Provisions pour renouvellement des immobilisations                      |                  |                  |                  |                  |
| Provisions pour gros entretiens, grandes révisions                      |                  |                  |                  |                  |
| Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer         |                  |                  |                  |                  |
| Autres provisions pour risques et charges                               | 1 152 833        | 950 538          | 272 488          | 1 830 883        |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>                               | <b>1 332 786</b> | <b>1 330 341</b> | <b>382 239</b>   | <b>2 280 888</b> |
| Dépréciations immobilisations incorporelles                             | 819 350          | 250 328          |                  | 1 069 678        |
| Dépréciations immobilisations corporelles                               |                  |                  |                  |                  |
| Dépréciations titres mis en équivalence                                 |                  |                  |                  |                  |
| Dépréciations titres de participation                                   | 289 905          | 588 381          | 78 537           | 799 749          |
| Dépréciations autres immobilisations financières                        | 676 333          |                  | 268 102          | 408 231          |
| Dépréciations stocks et en-cours  |                  |                  |                  |                  |
| Dépréciations comptes clients   | 67 610           | 159 414          | 3 799            | 223 225          |
| Autres dépréciations  | 892 888          | 370 770          | 426 232          | 837 426          |
| <b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS</b>                                    | <b>2 746 086</b> | <b>1 368 893</b> | <b>776 670</b>   | <b>3 338 309</b> |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 081 164</b> | <b>2 812 788</b> | <b>1 158 909</b> | <b>5 735 043</b> |
| Dotations et reprises d'exploitation                                    |                  | 2 110 853        | 598 634          |                  |
| Dotations et reprises financières                                       |                  | 588 381          | 556 550          |                  |
| Dotations et reprises exceptionnelles                                   |                  | 113 554          |                  |                  |

## 2. Information financière

### CRÉANCES ET DETTES

|   | Montant brut      | 1 an au plus      | Plus d'1 an      |
|---|-------------------|-------------------|------------------|
| Créances rattachées à des participations                                  |                   |                   |                  |
| Prêts   | 123 195           | 123 195           |                  |
| Autres immobilisations financières  | 992 107           | 68 471            | 923 636          |
| Clients douteux ou litigieux  | 272 732           | 262 732           |                  |
| Autres créances clients   | 57 995 176        | 57 995 176        |                  |
| Créances représentatives des titres prêtés                                |                   |                   |                  |
| Personnel et comptes rattachés  | 33 012            | 33 012            |                  |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                             | 62 000            | 62 000            |                  |
| Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices                     | 1 416 849         | 1 416 849         |                  |
| Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée                   | 390 394           | 390 394           |                  |
| Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes et versements assimilés |                   |                   |                  |
| Etat, autres collectivités : créances diverses                            |                   |                   |                  |
| Groupe et associés  | 5 967 896         | 204 545           | 5 763 351        |
| Débiteurs divers  | 91 434            | 91 434            |                  |
| Charges constatées d'avance   | 1 476 540         | 1 476 540         |                  |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>   | <b>68 811 337</b> | <b>62 124 350</b> | <b>6 686 987</b> |
| Montant des prêts accordés en cours d'exercice                            | 269 420           |                   |                  |
| Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice                    | 307 064           |                   |                  |
| Prêts et avances consentis aux associés                                   |                   |                   |                  |

| ETAT DES DETTES                                 | Montant brut      | 1 an au plus      | 1 à 5 ans        | Plus de 5 ans |
|---|-------------------|-------------------|------------------|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles              |                   |                   |                  |               |
| Autres emprunts obligataires                    |                   |                   |                  |               |
| Emprunts et dettes à 1 an max à l'origine       |                   |                   |                  |               |
| Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine    |                   |                   |                  |               |
| Emprunts et dettes financières divers           |                   |                   |                  |               |
| Fournisseurs et comptes rattachés               | 2 966 461         | 2 966 461         |                  |               |
| Personnel et comptes rattachés                  | 11 451 553        | 11 451 553        |                  |               |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux   | 11 822 985        | 11 822 985        |                  |               |
| Etat : impôts sur les bénéfices                 |                   |                   |                  |               |
| Etat : taxe sur la valeur ajoutée               | 12 514 023        | 12 514 023        |                  |               |
| Etat : obligations cautionnées                  |                   |                   |                  |               |
| Etat : autres impôts, taxes et assimilés        | 2 235 901         | 2 235 901         |                  |               |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 129 927           | 129 927           |                  |               |
| Groupe et associés                              |                   |                   |                  |               |
| Autres dettes                                   | 3 880 816         | 1 286 816         | 2 594 000        |               |
| Dettes représentatives de titres empruntés      |                   |                   |                  |               |
| Produits constatés d'avance                     | 2 061 373         | 2 061 373         |                  |               |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>                         | <b>47 063 038</b> | <b>44 469 038</b> | <b>2 594 000</b> |               |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice          |                   |                   |                  |               |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice         |                   |                   |                  |               |
| Emprunts, dettes contractés auprès d'associés   |                   |                   |                  |               |

## 2. Information financière

### FONDS COMMERCIAUX

| Éléments                             | Valeurs nettes |
|--------------------------------------|----------------|
| Éléments acquis du fonds de commerce | 955 720        |

**TOTAL** 955 720

### ÉVALUATION D'ÉLÉMENTS ACTIFS

| Valeurs mobilières de placement  | Valeur bilan     | Prix marché      | Dépréciations - Provisions |
|--|------------------|------------------|----------------------------|
| OPCVM (SICAV et FCP)   | 3 080 816        | 3 081 043        |                            |
| Actions SII affectées à des plans déterminés<br>(plans de stock-options et d'attributions d'actions gratuites) | 824 744          | 312 841          | 511 903                    |
| Actions SII disponibles pour être attribuées   | 3 069 324        | 2 602 668        | 466 656                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>6 974 883</b> | <b>5 996 552</b> | <b>978 559</b>             |

### PRODUITS À RECEVOIR

|  | 31/03/2010        | 31/03/2009        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b> | <b>12 077 573</b> | <b>15 099 748</b> |
| Clients factures à établir à 19,60 %         | 12 077 573        | 15 095 575        |
| Clients factures à établir Export            |                   | 4 173             |
| <b>AUTRES CRÉANCES</b>                       | <b>183 767</b>    | <b>187 758</b>    |
| Fournisseurs - avoirs non parvenus           | 29 439            | 27 549            |
| Salariés - produits à recevoir               | 319               | 5 587             |
| Organismes sociaux - C.P.A.M. - P.A.R.(JSS)  | 62 000            | 44 830            |
| Intérêts courus compte courant SII           | 34 313            | 39 075            |
| Divers - Autres produits à recevoir          | 57 696            | 70 717            |
| <b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>       | <b>15 019</b>     | <b>68 694</b>     |
| Intérêts courus SICAV-FCP                    | 15 019            | 68 694            |
| <b>BANQUES ET ÉTABLISSEMENT FINANCIERS</b>   | <b>16 186</b>     |                   |
| Intérêts courus sur comptes à terme CIC      | 16 186            |                   |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>12 292 544</b> | <b>15 356 200</b> |

## 2. Information financière

### CHARGES À PAYER

|   | 31/03/2010        | 31/03/2009        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b> | <b>587 448</b>    | <b>532 821</b>    |
| Fournisseurs - factures non parvenues           | 587 448           | 532 821           |
| <b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>               | <b>81 237</b>     | <b>283 929</b>    |
| Fournisseurs immo. - factures non parvenues     | 81 237            | 283 929           |
| <b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>              | <b>17 644 686</b> | <b>16 844 076</b> |
| Dettes provisionnées pour congés payés          | 8 734 914         | 8 195 680         |
| Personnel - charges à payer - notes de frais    | 474 967           | 511 936           |
| Personnel - charges à payer - primes            | 859 000           | 1 024 900         |
| Personnel - charges à payer - prime vacances    | 638 941           | 635 574           |
| Personnel - charges à payer                     | 114 200           |                   |
| Organismes sociaux - charges à payer            | 4 586 763         | 4 358 086         |
| Etat - charges à payer                          | 2 235 901         | 2 117 900         |
| <b>AUTRES DETTES</b>                            | <b>3 877 815</b>  | <b>3 656 770</b>  |
| Clients - avoir à établir à 19,6 %              | 627 302           | 247 771           |
| Divers - autres charges à payer                 | 3 250 513         | 3 408 999         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>22 191 187</b> | <b>21 317 596</b> |

### CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

|                               | 31/03/2010       | 31/03/2009       |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b> | <b>1 476 540</b> | <b>1 193 961</b> |
| Charges constatées d'avance   | 1 476 540        | 1 193 961        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1 476 540</b> | <b>1 193 961</b> |

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

|                                | 31/03/2010       | 31/03/2009       |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b> | <b>2 061 373</b> | <b>1 995 312</b> |
| Produits constatés d'avance    | 2 061 373        | 1 995 312        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>2 061 373</b> | <b>1 995 312</b> |

### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de SII s'élève au 31/03/2010 à 40 000 000 €. Il est composé de 20 000 000 actions d'une valeur nominale de 2 €.

## 2. Information financière

### REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2009/10 aux organes de surveillance s'élèvent à 119 530 €.

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2009/10 aux organes de direction s'élèvent à 108 000 €.

### RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

| Répartition  | Résultat avant impôt | Impôt dû         | Résultat net après impôt |
|--|----------------------|------------------|--------------------------|
| Résultat courant   | 6 579 424            | 2 265 513        | 4 313 911                |
| Résultat exceptionnel  | -240 421             | -82 785          | -157 636                 |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion                 | -253 003             | -87 117          | -165 886                 |
| Crédits d'impôts   |                      | -63 455          | 63 455                   |
| Impact fiscal sur charges non déductibles et produits non imposables |                      | -274 488         | 274 488                  |
| Abattement contribution sociale sur les bénéfices                    |                      | -25 179          | 25 179                   |
| <b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>  | <b>6 086 000</b>     | <b>1 732 489</b> | <b>4 353 511</b>         |

La société a déposé une demande de crédit d'impôt recherche pour un montant de 38 858 euros, comptabilisé en déduction du montant de l'impôt de l'exercice.

### SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

|  | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|------------|------------|
|--|------------|------------|

#### IMPÔT DÛ SUR :

#### TOTAL ACCROISSEMENTS

#### IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR :

|                                |         |           |
|--------------------------------|---------|-----------|
| Organic                        | 70 824  | 77 156    |
| Participation des salariés     | 253 003 | 1 681 280 |
| Effort construction            | 97 044  | 98 832    |
| Plus-values latentes sur OPCVM | 227     | 54        |

#### TOTAL ALLÈGEMENTS

|  |         |           |
|--|---------|-----------|
|  | 421 098 | 1 857 322 |
|--|---------|-----------|

#### SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE

|  |          |            |
|--|----------|------------|
|  | -421 098 | -1 857 322 |
|--|----------|------------|

### EFFECTIFS FIN D'EXERCICE

|                                   | 31/03/2010   | 31/03/2009   |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Ingénieurs et Cadres              | 2 162        | 2 145        |
| Techniciens et Agents de maîtrise | 175          | 185          |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>2 337</b> | <b>2 330</b> |

## 2. Information financière

### ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

|  | Entreprises liées |
|--|-------------------|
| Participations                           | 8 469 021         |
| Créances clients et comptes rattachés    | 7 540             |
| Autres créances                          | 5 597 126         |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 83 645            |
| Autres produits financiers               | 132 562           |

### TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Dénomination                        | SII Polska          | SII SRO                | SII Belgium           | SII Services        | SII SA                | SII Luxembourg          | Concatel             |
|-------------------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|
| Siège social                        | Varsovie<br>Pologne | Prague<br>Rep. Tchèque | Bruxelles<br>Belgique | Casablanca<br>Maroc | Grand Lancy<br>Suisse | Steinfort<br>Luxembourg | Barcelone<br>Espagne |
| Capital                             | 105 359             | 98 371                 | 600 000               | 87 681              | 105 071               | 100 000                 | 415 658              |
| Capitaux propres                    | 1 992 573           | 78 537                 | 4 626                 | -65 196             | 96 360                | - 305 574               | 2 192 047            |
| Q.P. Détenue                        | 70 %                | 100 %                  | 99,17 %               | 100 %               | 100 %                 | 100 %                   | 80 %                 |
| Dividendes encaissés                | Néant               | Néant                  | Néant                 | Néant               | Néant                 | Néant                   | Néant                |
| Valeur comptable des titres détenus |                     |                        |                       |                     |                       |                         |                      |
| - Brute                             | 73 770              | 100 000                | 595 000               | 87 681              | 95 059                | 100 000                 | 8 217 260            |
| - Nette                             | 73 770              | 78 537                 | 4 395                 |                     | 95 059                |                         | 8 217 260            |
| Prêts et avances                    | 100 000             | 111 683                | 101 668               | 432 851             | 3 784 138             | 403 244                 | 1 000 000            |
| Cautions                            |                     |                        |                       |                     |                       |                         |                      |
| Chiffre d'affaires                  | 7 176 626           | 1 052 695              | 641 510               | 121 871             | 3 682 625             | 7 750                   | 15 502 244           |
| Résultat exercice                   | 846 320             | 80 432                 | -260 816              | -131 404            | 66 427                | -335 278                | 393 708              |

## 2. Information financière

### RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Date d'arrêté  | 31/03/2010  | 31/03/2009  | 31/03/2008  | 31/03/2007  | 31/03/2006  |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Durée de l'exercice (mois)   | 12          | 12          | 12          | 12          | 12          |
| <b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>   |             |             |             |             |             |
| Capital social   | 40 000 000  | 40 000 000  | 40 000 000  | 6 000 000   | 6 000 000   |
| Nombre d'actions   |             |             |             |             |             |
| - ordinaires   | 20 000 000  | 20 000 000  | 20 000 000  | 3 000 000   | 3 000 000   |
| - à dividende prioritaire  |             |             |             |             |             |
| Nombre maximum d'actions à créer   |             |             |             |             |             |
| <b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS</b>   |             |             |             |             |             |
| Chiffre d'affaires hors taxes  | 162 473 673 | 165 970 978 | 146 120 568 | 126 760 219 | 105 754 240 |
| Résultat avant impôts, participation, dotations amortissements et provisions       | 9 131 712   | 16 993 302  | 16 160 576  | 14 722 662  | 14 026 710  |
| Impôts sur les bénéfices   | 1 732 489   | 4 091 358   | 4 028 450   | 4 246 284   | 3 996 377   |
| Participation des salariés   | 253 003     | 1 681 280   | 1 914 661   | 1 774 746   | 1 702 933   |
| Dotations amortissements et provisions   | 2 792 709   | 3 166 642   | 1 877 339   | 670 361     | 1 002 936   |
| Résultat net   | 4 353 511   | 8 054 022   | 8 340 126   | 8 031 271   | 7 324 464   |
| Résultat distribué   | 1 125 168   | 1 132 447   | 1 002 347   | 1 110 000   | 1 020 000   |
| <b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>   |             |             |             |             |             |
| Résultat après impôts, participation, avant dotations amortissements et provisions | 0,36        | 0,56        | 0,51        | 2,90        | 2,78        |
| Résultat après impôts, participation, dotations amortissements et provisions       | 0,22        | 0,40        | 0,42        | 2,68        | 2,44        |
| Dividende attribué   | 0,06        | 0,06        | 0,05        | 0,37        | 0,34        |
| <b>PERSONNEL</b>   |             |             |             |             |             |
| Effectif moyen des salariés  | 2 321       | 2 330       | 2 027       | 1 768       | 1 437       |
| Masse salariale  | 89 081 810  | 89 152 295  | 77 691 512  | 67 930 120  | 55 853 530  |
| Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)         | 40 501 867  | 39 640 989  | 34 762 510  | 30 042 670  | 24 264 889  |

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

### 3.1 Renseignements de caractère général concernant la société

#### Dénomination et siège social

SII  
65, rue de Bercy – 75012 Paris.

#### Forme juridique

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance.

#### Législation applicable

La société est soumise au droit français.

#### Date de constitution et durée de la société

SII a été constituée le 21 février 1979 pour une durée de 99 ans, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

La société, initialement constituée sous la forme de société à responsabilité limitée (SARL), a été transformée en société anonyme (SA) le 13 juin 1985. Dans un premier temps, SA à conseil d'administration puis, le 20 décembre 2007, SA à directoire et conseil de surveillance.

#### Lieu et numéro d'enregistrement

SII est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 315 000 943.

Le code NAF est 6202A « conseil en systèmes et logiciels informatiques ».

#### Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

#### Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année.

#### Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la fourniture de toutes prestations dans le domaine de l'informatique,
- la prise à bail de tous locaux, l'acquisition ou la cession de tous baux,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant

se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

#### Droit de vote double (article 9 des statuts)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

#### Directoire : nomination, durée et rémunération (article 10 des statuts)

1 La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, nommés par le conseil de surveillance.

2 Les membres du directoire sont nommés pour une durée de six ans et sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Tout membre du directoire peut être révoqué par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le conseil de surveillance.

Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

- 3 Le conseil de surveillance détermine la rémunération des membres du directoire et confère à l'un d'eux la qualité de président.

Les membres du directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins tous les trois mois, sur convocation du président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le président du directoire préside les séances.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

### Directoire : pouvoirs et obligations (article 11 des statuts)

- 1 Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, sauf dans les cas prévus par la loi, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation ou de cession, doivent être préalablement autorisées par le conseil de surveillance dans la mesure où le montant global dépasse deux cent cinquante mille euros.

Outre ce montant, le directoire est habilité à consentir des prêts ou avances au personnel dans des limites individuelles et globales qui seront fixées par le conseil de surveillance.

Le directoire convoque les assemblées générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

- 2 Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

- 3 Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du président du directoire, de l'un des directeurs généraux, ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

### Conseil de Surveillance : nomination, durée et rémunération (article 12 des statuts)

- 1 Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

- 2 La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du conseil de surveillance en fonction.

- 3 Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de cinq actions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

4 Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la part du capital détenue, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 dudit Code (actions des salariés faisant l'objet d'une gestion collective ou dont ces derniers n'ont pas la libre disposition), représente plus de 3 %, un membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Les candidats à la nomination au poste de membre du conseil de surveillance salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

- a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du conseil de surveillance de ces fonds communs de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.
- b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L.225-106 du Code de commerce soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite.

Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le président du conseil de surveillance, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à nommer le membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires.

Le membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination de membre du conseil de surveillance, hormis la durée de son mandat.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale la liste des candidats par ordre de préférence. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire sera désigné comme membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires.

Ce membre n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal de membres du conseil de sur-

veillance prévus par l'article L.225-69 du Code de commerce.

La durée des fonctions du membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est de trois ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et il est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) ou d'actionnaire. Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, le conseil de surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

En cas de vacance du poste de membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires pour quelque cause que ce soit, son remplacement s'effectuera dans les conditions prévues ci-dessus ; il sera désigné par la prochaine assemblée générale pour une nouvelle période de trois ans.

Les dispositions relatives à cet article cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital détenu par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L.225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout membre du conseil de surveillance nommé en application de cet article expirera à son terme.

Les dispositions relatives au paragraphe 3 du présent article ne sont pas applicables au représentant des salariés actionnaires. Néanmoins, il devra détenir, soit individuellement, soit à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) régi par l'article L.214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

- 5 Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.
- 6 Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Toutefois, le président du conseil de surveillance convoque le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens.

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

Tout membre du conseil peut donner mandat, par tous moyens pouvant être justifiés, à un autre membre de le représenter à une séance du conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Le président du conseil de surveillance a la faculté de décider que les membres du conseil de surveillance pourront participer à une réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ; le recours à ce procédé est exclu lorsque la réunion du conseil a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés.

### Conseil de Surveillance : pouvoirs et obligations (article 13 des statuts)

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer.

Il désigne le président du directoire et éventuellement les directeurs généraux.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le directoire.

Il donne au directoire, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 11 ci-dessus.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

### Assemblées générales (article 16 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi ; elles sont réunies au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de la convocation.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

Sous réserve du droit de vote double mentionné à l'article 9 des statuts et des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ou, s'il n'est pas domicilié en France, par un intermédiaire inscrit pour son compte, conformément aux dispositions légales.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par tout mandataire désigné à cet effet.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont les mentions sont réglementées.

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le conseil de surveillance dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la société au-delà de la limite prévue par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut l'assemblée désigne elle-même son président.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

### Affectation et répartition des résultats (article 18 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

### Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

### 3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

#### Capital social

Le capital social est de quarante millions d'euros, divisé en vingt millions d'actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les actions sont librement négociables. Elles sont, soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

- Capital autorisé non émis : la seule délégation financière en matière d'augmentation de capital consentie au directeur correspond à la délégation d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.
- Capital potentiel : néant.
- Autres titres donnant accès au capital : néant.
- Titres ayant des droits spécifiques : le seul droit spécifique est relatif aux titres ayant des droits de vote double (cf. § 3.1).

### Tableau récapitulatif des délégations en vigueur au 31 mars 2010

| Délégations pour augmentation de capital  | Date de la délégation | Echéance   | Montant autorisé (€) | Exercice 2009/10 (€) | Autorisation résiduelle(€) |
|---|-----------------------|------------|----------------------|----------------------|----------------------------|
| Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise | AG du 17/09/2009      | 17/11/2011 | 400 000              | Néant                | 400 000                    |

| Autorisation de réduction de capital   | Date de l'autorisation | Echéance   | Montant autorisé (€) | Exercice 2009/10 (€) | Autorisation résiduelle(€) |
|--|------------------------|------------|----------------------|----------------------|----------------------------|
| Réduction du capital par l'annulation d'actions préalablement rachetées par la société | AG du 17/09/2009       | 17/11/2011 | 4 000 000            | Néant                | 4 000 000                  |

| Autres autorisations                     | Date de l'autorisation | Echéance   | Montant autorisé (titres) | Exercice 2009/10 (titres) | Autorisation résiduelle (titres) |
|--|------------------------|------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Attribuer des actions gratuites          | AG du 17/09/2009       | 17/11/2012 | 200 000                   | 0                         | 200 000                          |
| Attribuer des stock-options              | AG du 17/09/2009       | 17/11/2012 | 1 000 000                 | 0                         | 1 000 000                        |
| Procéder au rachat de ses propres titres | AG du 17/09/2009       | 17/03/2011 | 681 461                   | 442 111                   | 239 350                          |

Les attributions d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions correspondent à des actions préalablement achetées sur le marché par la société, dans le cadre du programme de rachat de titres, qui n'affecte pas le montant du capital social. Aucun plan relatif à des BSA, BSCE ou autres obligations convertibles n'a été autorisé.

### Tableau d'évolution du capital sur cinq ans

| Date             | Nature de l'opération                                 | Variation de capital | Nombre de titres émis/détruits | Capital social | Nombre de titres correspondant |
|------------------|---|----------------------|--------------------------------|----------------|--------------------------------|
| 28 Novembre 2007 | Augmentation de capital par incorporation de réserves | + 36 000 000 €       | + 18 000 000                   | 42 000 000 €   | 21 000 000                     |
| 6 Mars 2008      | Réduction de capital par annulation de titres         | - 2 000 000 €        | - 1 000 000                    | 40 000 000 €   | 20 000 000                     |

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

### 3.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2010

| Actionnaires            | Nombre d'actions | % du capital | Nombre de droits de vote | % des droits de vote |
|-------------------------|------------------|--------------|--------------------------|----------------------|
| Famille HUVÉ            | 11 008 260       | 55,04 %      | 21 805 550               | 71,56 %              |
| dont Bernard            | 8 111 660        | 40,56 %      | 16 012 350               | 52,54 %              |
| Christiane              | 296 800          | 1,48 %       | 593 600                  | 1,95 %               |
| Arnaud                  | 879 900          | 4,40 %       | 1 759 800                | 5,78 %               |
| Alexia                  | 879 900          | 4,40 %       | 1 759 800                | 5,78 %               |
| Alban                   | 840 000          | 4,20 %       | 1 680 000                | 5,51 %               |
| Personnel et FCPE       | 1 447 852        | 7,24 %       | 2 700 154                | 8,86 %               |
| Parvus Asset Management | 1 199 108        | 6,00 %       | 1 199 108                | 3,94 %               |
| Oddo Asset Management   | 1 045 632        | 5,23 %       | 1 045 632                | 3,43 %               |
| Autodétention           | 1 760 650        | 8,80 %       | -                        | -                    |
| Public                  | 3 538 498        | 17,69 %      | 3 721 447                | 12,21 %              |
| Total                   | 20 000 000       | 100,00 %     | 30 471 891               | 100,00 %             |

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Il est précisé par ailleurs, que la société ne réalise aucun TPI.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu depuis le 31 mars 2010 de variation significative de l'actionnariat tel que présenté ci-dessus.

Nous vous rappelons néanmoins que par courrier du 26 avril 2010, la société Parvus Asset Management (UK) LLP] (7 Clifford Street, Londres, W1S 2WE, Royaume-Uni)

a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 avril 2010, par suite d'une cession d'actions SII sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société SII et détenir 830 768 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 4,15 % du capital et 2,58 % des droits de vote de la société (Avis AMF 210C0361).

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

### 3.4 Évolution de l'actionnariat

|                         | Situation<br>31 mars 2008 |                 |                     | Situation<br>31 mars 2009 |                 |                     | Situation<br>31 mars 2010 |                 |                     |
|-------------------------|---------------------------|-----------------|---------------------|---------------------------|-----------------|---------------------|---------------------------|-----------------|---------------------|
|                         | Nombre<br>de titres       | % du<br>capital | % droits<br>de vote | Nombre<br>de titres       | % du<br>capital | % droits<br>de vote | Nombre<br>de titres       | % du<br>capital | % droits<br>de vote |
| Famille HUVÉ            | 10 962 290                | 54,81           | 70,16               | 11 008 260                | 55,04           | 71,27               | 11 008 260                | 55,04           | 71,56               |
| Parvus Asset Management | 1 849 389                 | 9,25            | 6,06                | 1 849 389                 | 9,25            | 6,06                | 1 199 108                 | 6,00            | 3,94                |
| Oddo Asset Management   | 1 045 632                 | 5,23            | 3,43                | 1 045 632                 | 5,23            | 3,43                | 1 045 632                 | 5,23            | 3,43                |
| Autodétention           | 1 101 278                 | 5,51            | -                   | 1 318 539                 | 6,59            | -                   | 1 760 650                 | 8,80            | -                   |

### 3.5 Participation des salariés au capital social

Participation des salariés, au capital de la société, au 31 mars 2010 (titres faisant l'objet d'une gestion collective via un PEE et un Fonds dédié).

Nombre de titres détenus : **104 522**

Nombre de porteurs : **330**

Source : BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - FCPE SII.

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

### 3.6 Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois

| Date           | Plus haut cours (€) | Plus bas cours (€) | Cours moyen (clôture - €) | Nombre de titres échangés | Capitaux en milliers d'euros | Nombre de séances de cotation |
|----------------|---------------------|--------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Janvier 2009   | 4,490               | 4,030              | 4,320                     | 146 341                   | 648,60                       | 21                            |
| Février 2009   | 4,400               | 3,400              | 3,875                     | 27 836                    | 109,16                       | 20                            |
| Mars 2009      | 3,900               | 3,500              | 3,765                     | 71 110                    | 265,49                       | 22                            |
| Avril 2009     | 3,800               | 3,500              | 3,726                     | 51 744                    | 190,02                       | 20                            |
| Mai 2009       | 3,900               | 3,650              | 3,809                     | 68 822                    | 261,28                       | 20                            |
| Juin 2009      | 4,680               | 3,860              | 4,264                     | 80 915                    | 344,25                       | 22                            |
| Juillet 2009   | 4,250               | 3,940              | 4,011                     | 22 743                    | 90,99                        | 23                            |
| Aout 2009      | 4,770               | 3,950              | 4,305                     | 89 473                    | 381,03                       | 21                            |
| Septembre 2009 | 5,200               | 4,380              | 4,849                     | 85 518                    | 409,87                       | 22                            |
| Octobre 2009   | 5,270               | 4,710              | 4,941                     | 114 501                   | 585,58                       | 21                            |
| Novembre 2009  | 4,700               | 4,400              | 4,573                     | 49 693                    | 227,30                       | 21                            |
| Décembre 2009  | 4,700               | 4,240              | 4,489                     | 55 231                    | 247,10                       | 22                            |
| Janvier 2010   | 4,700               | 4,440              | 4,528                     | 127 203                   | 579,38                       | 20                            |
| Février 2010   | 4,700               | 4,100              | 4,430                     | 46 677                    | 206,25                       | 20                            |
| Mars 2010      | 4,250               | 3,920              | 4,096                     | 596 777                   | 2 413,09                     | 23                            |
| Avril 2010     | 4,290               | 3,780              | 4,070                     | 545 205                   | 2 250,73                     | 20                            |
| Mai 2010       | 4,250               | 3,930              | 4,073                     | 747 249                   | 3 086,47                     | 21                            |
| Juin 2010      | 4,570               | 4,080              | 4,288                     | 443 204                   | 1 874,87                     | 22                            |

Source <https://MyListing.euronext.com>

### 3.7 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, a été signé le 1<sup>er</sup> septembre 2005 entre l'émetteur et la société de bourse CM-CIC Securities. Ce contrat est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction (cf. note 6.2 § 2.3 – Annexe aux comptes consolidés).

### 3.8 Programme de rachat d'actions

#### 3.8.1 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les assemblées générales des 18 septembre 2008 et 17 septembre 2009, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 697 697  
Cours moyen des achats : 4,18 €
- Nombre d'actions vendues : 217 408  
Cours moyen des ventes : 4,30 €

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 1 760 650  
Valeur évaluée au cours d'achat : 8 289 240 €  
Valeur nominale : 3 521 300 €

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

| Motifs des acquisitions          | Nombre d'actions | % du capital |
|----------------------------------|------------------|--------------|
| Animation du cours               | 210 069          | 1,05 %       |
| Actionnariat salarié             | 0                | 0,00 %       |
| Opérations de croissance externe | 487 628          | 2,44 %       |
| Annulation                       | 0                | 0,00 %       |

|  | Actionnariat salarié | Opérations de croissance externe | Annulation |
|--|----------------------|----------------------------------|------------|
| Volume des actions utilisées (en nombre d'actions) | 38 178*              | 0                                | 0          |

\* Attributions d'actions gratuites existantes

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

### 3.8.2 Proposition de renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'assemblée générale à caractère mixte du 17 septembre 2009 avait renouvelée l'autorisation donnée au directoire pour procéder au rachat des actions de la société. Cette autorisation a été utilisée. Sa durée de validité n'étant que de dix huit mois, il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation suivant les modalités suivantes : Acquérir en une ou plusieurs fois un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Ces acquisitions seraient réalisées en vue de :

- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action SII, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) admise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers),
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises dans le cadre de la onzième résolution de l'assemblée générale du 17 septembre 2009 relative à l'autorisation de réduction du capital,

- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions à l'échéance ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Ces achats d'actions pourraient, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 6 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 965 316 euros.

### 3.8.3 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 septembre 2010.

#### 1) Nombre de titres de capital détenus arrêtée à la date du 30/06/2010

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 883 114 actions représentant 9,42 % du capital de la société.

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

### 2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 16 septembre 2010.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 16 septembre 2010 soit jusqu'au 15 mars 2012.
- **Titres concernés** : actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 2 000 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.  
La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1 883 114 (soit 9,42 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 116 886 actions (soit 0,58 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.  
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Les objectifs, prix maximum d'achat et montant maximal du programme** sont rappelés dans le §3.8.2 ci-dessus.

### 3.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 3.3.
- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote.
- À la connaissance de la société, il n'existe pas de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire décrit au paragraphe 3.1 (article 9 des statuts).
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 10 des statuts décrites au paragraphe 3.1.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 3.8 (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital au paragraphe 3.2.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

### 3.10 Renseignements concernant les mandataires sociaux

#### 3.10.1 Mandats et fonctions

##### Conseil de surveillance

Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil de surveillance de la société SII au 31 mars 2010.

|                      | Mandats              | Fonctions   | Société | Date de nomination | Echéance du mandat  |
|----------------------|----------------------|---|---------|--------------------|---------------------|
| Bernard Huvé         | Président du CS      |   | SII     | AGM 20/12/2007     | AGO comptes 2012/13 |
| Jean-Yves Le Metayer | Vice-président du CS | Membre du comité d'audit  | SII     | AGM 20/12/2007     | AGO comptes 2012/13 |
| Alexia Slape         | Membre du CS         | Membre du comité d'audit<br>et du comité<br>des rémunérations<br>et des nominations | SII     | AGM 17/09/2009     | AGO comptes 2014/15 |
| Jean-Yves Fradin     | Membre du CS         | Membre du comité<br>des rémunérations<br>et des nominations                         | SII     | AGM 20/12/2007     | AGO comptes 2012/13 |

*Note : Jean-Yves Le Metayer et Alexia Slape n'ont jamais exercé d'activité dans le groupe SII.*

*Tous les membres du conseil de surveillance ont été nommés pour la première fois lors de l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2007, à l'exception de Madame Alexia Slape nommée pour la première fois lors de l'assemblée générale mixte du 17 septembre 2009.*

##### Directoire

Mandats et fonctions exercés par les membres du directoire de la société SII au 31 mars 2010.

|                  | Mandats                 | Fonctions                                   | Société | Date de nomination | Echéance du mandat |
|------------------|-------------------------|---|---------|--------------------|--------------------|
| Eric Matteucci   | Président du directoire | Directeur Administratif<br>& Financier      | SII     | CS 20/12/2007      | 19/12/2013         |
| Patrice Demay    | Membre du directoire    | Directeur des<br>opérations France          | SII     | CS 20/12/2007      | 19/12/2013         |
| Jean-Paul Chevée | Membre du directoire    | Directeur des opérations<br>internationales | SII     | CS 20/12/2007      | 19/12/2013         |

*Tous les membres du directoire ont été nommés pour la première fois lors du conseil de surveillance du 20 décembre 2007.*

Autres mandats des membres du directoire au sein du groupe SII.

|                  |   |  |   |
|------------------|---|--|---|
| Eric Matteucci   | SII Belgique SA<br>SII République Tchèque S.A.R.L.<br>SII Suisse SA<br>SII Services Maroc S.A.R.L.<br>SII Luxembourg SA |  | Administrateur délégué<br>Gérant<br>Président du conseil d'administration<br>Co-Gérant<br>Président du conseil d'administration |
| Jean-Paul Chevée | SII Belgique SA<br>SII Suisse SA<br>SII Services Maroc S.A.R.L.<br>SII Luxembourg SA                                    |  | Administrateur délégué<br>Administrateur<br>Co-Gérant<br>Administrateur   |
| Patrice Demay    |   |  | N/A   |

Préalablement (sur les cinq dernières années) Eric Matteucci était directeur financier du groupe SII puis responsable de l'agence de Rennes, Patrice Demay responsable de l'agence de Toulouse et Jean-Paul Chevée responsable de l'agence d'Aix-en-Provence.

Il est à noter que les trois nominations au directoire correspondent à des promotions internes et que les membres du directoire n'ont aucun autre mandat ou fonction dans des sociétés françaises ou étrangères en dehors du groupe SII.

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

### 3.10.2 Informations sur les mandataires sociaux

- Madame Alexia Slape est la fille de Monsieur Bernard Huvé.
- Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance et du directoire sont domiciliés au siège social de la société.

#### Conflits d'intérêts

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société des membres du conseil de surveillance et du directoire de la société et leurs intérêts privés.

En outre, à la connaissance de SII, aucun de ses mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années, n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation,
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels),

- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil de surveillance ou du directoire a été sélectionné en cette qualité.

Monsieur Bernard Huvé a nanti 600 000 actions SII au profit d'une banque.

Monsieur Eric Matteucci a nanti 70 000 actions SII au profit d'une banque.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil de surveillance et du directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la société exceptées celles-ci-dessus.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil de surveillance et du directoire à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

### 3.10.3 Rémunération des mandataires sociaux

#### Membres du conseil de surveillance

| (en euros)              | Montants au titre de l'exercice 2008/09 dus |                | Montants au titre de l'exercice 2009/10 dus |                |
|-------------------------|---|----------------|---|----------------|
|                         |   | versés         |   | versés         |
| Bernard Huvé            |   |                |   |                |
| - Rémunération fixe     | 150 000                                     | 150 000        | 67 200                                      | 67 200         |
| - Rémunération variable | 52 330*                                     | 50 230         | 14 156                                      | 52 330*        |
| - Jetons de présence    | 0   | 0              | 0   | 0              |
| - Attribution de titres | 0   | 0              | 0   | 0              |
| - Avantages en nature   | 0   | 0              | 0   | 0              |
| <b>Total</b>            | <b>202 330</b>                              | <b>200 230</b> | <b>81 356</b>                               | <b>119 530</b> |
| Jean-Yves Le Métayer    | 0   | 0              | 0   | 0              |
| Alexia Slape            | N/A   | N/A            | 0   | 0              |
| Jean-Yves Fradin        | 0   | 0              | 0   | 0              |

\*La part variable due au titre de l'exercice 2008/09 est versée au cours de l'exercice suivant.

Notes :

1/ La rémunération de Monsieur Bernard Huvé correspond à ses fonctions de président du conseil de surveillance. La partie variable de celle-ci est basée sur le résultat net part du groupe SII.

2/ Les membres du conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature ni de plan de retraite complémentaire, pension ou autre avantage, ni de jeton de présence.

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

### Membres du directoire

| (en euros)                    | Montants au titre<br>de l'exercice 2008/09 |                | Montants au titre<br>de l'exercice 2009/10 |                |
|-------------------------------|--|----------------|--|----------------|
|                               | dus  | versés         | dus  | versés         |
| Eric Matteucci                |  |                |  |                |
| - Rémunération fixe           | 180 000                                    | 180 000        | 180 000                                    | 180 000        |
| - Rémunération variable       | 0  | 0              | 0  | 0              |
| - Rémunération exceptionnelle | 0  | 0              | 0  | 0              |
| - Avantage en nature          | 2 239                                      | 2 239          | 2 340                                      | 2 340          |
| <b>Total</b>                  | <b>182 239</b>                             | <b>182 239</b> | <b>182 340</b>                             | <b>182 340</b> |
| Patrice Demay                 |  |                |  |                |
| - Rémunération fixe           | 180 000                                    | 180 000        | 180 000                                    | 180 000        |
| - Rémunération variable       | 0  | 0              | 0  | 0              |
| - Rémunération exceptionnelle | 0  | 0              | 0  | 0              |
| - Avantage en nature          | 2 424                                      | 2 424          | 2 561                                      | 2 561          |
| <b>Total</b>                  | <b>182 424</b>                             | <b>182 424</b> | <b>182 561</b>                             | <b>182 561</b> |
| Jean-Paul Chevée              |  |                |  |                |
| - Rémunération fixe           | 180 000                                    | 180 000        | 180 000                                    | 180 000        |
| - Rémunération variable       | 0  | 0              | 0  | 0              |
| - Rémunération exceptionnelle | 0  | 0              | 0  | 0              |
| - Avantage en nature          | 2 040                                      | 2 040          | 2 125                                      | 2 125          |
| <b>Total</b>                  | <b>182 040</b>                             | <b>182 040</b> | <b>182 125</b>                             | <b>182 125</b> |

*Note :*

Rémunération brutes et avantages en nature au sens des articles L228-13 et L225-93 du Code de commerce. En euros brut (hors cotisation sociale employeur mais avant déduction des cotisations sociales salariales).

Aucune option de souscription ni d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2009/10 aux dirigeants mandataires par l'émetteur ni par une société du groupe.

Aucune option de souscription ni d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice par les dirigeants mandataires au cours de l'exercice 2009/10.

Attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2009/10 aux mandataires sociaux :

| Mandataire           | Date<br>du plan | Nombre d'actions<br>attribuées durant<br>l'exercice | Valorisation<br>des actions | Date<br>d'acquisition | Date<br>de disponibilité |
|----------------------|-----------------|---|-----------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Bernard Huvé         | Néant           | N/A   | N/A                         | N/A                   | N/A                      |
| Jean-Yves Le Metayer | Néant           | N/A   | N/A                         | N/A                   | N/A                      |
| Alexia Slape         | Néant           | N/A   | N/A                         | N/A                   | N/A                      |
| Jean-Yves Fradin     | Néant           | N/A   | N/A                         | N/A                   | N/A                      |
| Eric Matteucci       | 02/06/2009      | 32 177  | 118 733 €                   | 02/06/2011            | 02/06/2013               |
| Patrice Demay        | 02/06/2009      | 32 099  | 118 445 €                   | 02/06/2011            | 02/06/2013               |
| Jean-Paul Chevée     | 02/06/2009      | 16 404  | 60 531 €                    | 02/06/2011            | 02/06/2013               |

*Notes :*

1/ La valorisation des actions est comptabilisée selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

2/ Ces actions de performance ont été attribuées aux membres du directoire en fonction du résultat net part du groupe SII (Eric Matteucci), du résultat opérationnel France (Patrice Demay) et du résultat opérationnel des filiales à l'international (Jean-Paul Chevée) correspondant à l'exercice 2008/09 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 21 septembre 2006 septième résolution.

# 3. Renseignements

## de caractère général concernant la société et son capital

Aucune action de performance attribuée aux mandataires sociaux n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2009/10.

### Obligation de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Le conseil de surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire d'attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat :

- 10 % des actions issues de l'exercice des options ainsi attribuées.
- 20 % des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de 2 ans.

### Autres informations

| Dirigeants<br>Mandataires Sociaux  | Contrats<br>de travail <sup>(1)</sup> | Régime de<br>retraite<br>supplémentaire | Indemnités ou avantages<br>dus ou susceptibles d'être<br>dus à raison de la cessation ou<br>du changement de fonction | Indemnités relatives<br>à une clause de<br>non concurrence |
|--|---------------------------------------|---|---|--|
| Eric Matteucci président du directoire<br>Date de début de mandat : 20/12/2007<br>Date de fin de mandat : 20/12/2013 | OUI                                   | NON                                     | NON   | NON  |
| Patrice Demay membre du directoire<br>Date de début de mandat : 20/12/2007<br>Date de fin de mandat : 20/12/2013     | OUI                                   | NON                                     | NON   | NON  |
| Jean-Paul Chevée membre du directoire<br>Date de début de mandat : 20/12/2007<br>Date de fin de mandat : 20/12/2013  | OUI                                   | NON                                     | NON   | NON  |

(1) : La nomination de Monsieur Eric Matteucci en tant que président du directoire fait suite à une longue carrière au sein du groupe SII, en conséquence de quoi, son contrat de travail n'a pas été suspendu. De plus, dans le cadre de son contrat de travail, Monsieur Eric Matteucci supervise les opérations administratives et financières du groupe SII.

## 4.1 Activités

### 4.1.1 Marché, positionnement concurrentiel

Le marché de SII recouvre l'ensemble des prestations de conseil et d'ingénierie :

- la conception et les études permettant la réalisation de tout ou partie d'un projet,
- le conseil, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- les architectures réseaux et les systèmes d'information,
- les prestations diverses autour de la qualité, sécurité, ... en matière de systèmes d'information.

Lors de sa conférence de presse du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Syntec informatique a présenté un marché de 40,5 MM€ en 2009 en décroissance de 4 %. Une décroissance exceptionnelle dans un marché qui a été multiplié par cinq sur les vingt années précédentes.

La baisse violente des prix qui a accompagné le ralentissement des activités des années 2002-2004 n'a toujours pas été comblée selon l'indice INSEE des prix dans les services informatiques et l'année 2009 a marqué une nouvelle tendance à la baisse.

La concurrence sur le marché du conseil en technologies qui adresse près de 100 000 consultants, est multiforme et atomisée. La première société a moins de 5 % du chiffre d'affaires total. La topographie du domaine pourrait être la suivante :

- une quinzaine de sociétés de plus de mille personnes, Akka, Alten, Altran, Alyotech, Assystem, Astek, Ausy, CS-SI, Dassault, Eurware, Segula, SII, Teuchos, TIS.
- une cinquantaine de sociétés entre cent et mille personnes,

- plusieurs centaines de sociétés entre dix et cent personnes sur des marchés locaux ou des niches applicatives,
- des divisions de SSII généralistes, telles qu'Atos, Cap Gemini, EDS, GFI, Groupe Open, IGS, OBS, Logica, Sopra ou Stéria,
- des multitudes de sociétés de type TPE, voire des free lance.

Soit une cohorte d'acteurs dans un paysage qui est particulièrement atomisé.

Le résultat du groupe SII pour l'exercice 2009/10 peut se résumer en trois chiffres :

- croissance de 8,5 % du chiffre d'affaires à 190,2 M€ (dont - 1,4 % en organique),
- marge opérationnelle de 3,8 %,
- résultat net part du groupe de 4,2 M€.

### 4.1.2 Informations chiffrées sectorielles

L'activité de SII se répartit sur deux métiers :

- le conseil en technologies,
- les systèmes d'information et en particulier ceux à base de nouvelles technologies.

#### 4.1.2.1 Conseil en technologies

Dans son étude « La France en bref – édition 2009 » l'Insee évalue les dépenses de recherche en France à environ 40 milliards d'euros dont plus de la moitié est réalisée par les entreprises privées.

Le Syntec informatique évalue le secteur des sociétés de conseil en technologies à 13,5 % du marché global soit environ 5,4 milliards d'euros.

#### 4.1.2.2 Systèmes d'information

Le Syntec informatique évalue le secteur des sociétés de conseil et services informatiques à 57 % du marché global soit environ 22,8 milliards d'euros.

### 4.1.2.3 Parts de marché de la société

|                                    | Syntec Informatique<br>(M€) | SII<br>(M€) | Part de marché<br>France (%) |
|------------------------------------|-----------------------------|-------------|------------------------------|
| Conseil et service en informatique | 22 800                      | 87          | 0,4                          |
| Conseil en technologies            | 5 400                       | 103         | 1,9                          |
| Edition de logiciel                | 11 800                      | 0           | 0                            |

Sources Syntec Informatique (conférence de presse du 1<sup>er</sup> avril 2010) et SII.

## 4. Rapport de gestion

### 4.1.2.4 Tendances court/moyen terme

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la société montre un développement exponentiel à l'international et une répartition stable en France entre l'Ile de France et les régions.



Concernant l'évolution des prestations de la société, trois aspects sont à considérer :

- la répartition du mix conseil en technologies, système d'information se situe sur un ratio 54/46,
- l'évolution de la demande vers des engagements de résultats vis à vis des engagements de moyens (assistance technique) du début des années 2000. Cette tendance est la résultante de la volonté de rationalisation de nos clients. Il s'agit de proposer à nos clients un juste équilibre entre ses besoins de compétence, de réactivité, d'adaptation et de prix. Cette transformation de la demande ne nous pose pas de problème majeur sur le plan technique ou sur les risques qu'elle sous-tend, par contre, elle demande une ingénierie plus importante tant en terme d'investissements (matériel et licences, locaux habilités, méthodes, ...) qu'en terme d'élaboration de nos offres (plus complexe, plus longue et plus coûteuse),
- une pression tarifaire importante amplifiée par la crise.

### 4.1.3 Organisation interne

La structure est décentralisée.

Le siège social est à Paris, il regroupe les activités suivantes :

- la direction générale,
- la direction du recrutement (logistique, contact école, communication, ...),
- la direction qualité,
- la direction administrative et financière,
  - o gestion du personnel et paye,
  - o comptabilité et contrôle de gestion,
  - o informatique interne,
  - o gestion de trésorerie.

Neuf agences en France représentant 19 implantations géographiques avec l'ensemble de leurs moyens opérationnels (technique, commercial, administration des ventes, recrutement, gestion du personnel).

Dix filiales à l'étranger représentant 16 implantations géographiques différentes.

Cette structure est basée sur une forte délégation. En contrepartie, elle nécessite confiance, transparence, engagement et reporting de l'équipe de direction.

# 4. Rapport de gestion

## 4.1.4 Avis et communiqués financiers concernant le groupe SII

En conformité avec les articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le tableau ci-dessous mentionne toutes les informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois.

| Contenu   | Date       | Support |
|---|------------|---------|
| Nombre de droits de vote et d'actions au 28 mai 2009  | 05/06/2009 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 30 juin 2009   | 15/07/2009 | IR      |
| Document de référence incluant notamment le rapport financier annuel, le rapport du président et les honoraires des CAC | 31/07/2009 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 31 juillet 2009  | 06/08/2009 | IR      |
| Communiqué de mise à disposition du rapport financier annuel  | 11/08/2009 | IR      |
| Convocation AG mixte  | 12/08/2009 | BALO    |
| Chiffre d'affaires T1   | 12/08/2009 | IR      |
| Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'AG   | 13/08/2009 | IR      |
| Avis de convocation à l'assemblée générale mixte  | 31/08/2009 | JAL     |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 31 août 2009   | 07/09/2009 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2009  | 30/10/2009 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2009  | 06/11/2009 | IR      |
| Chiffre d'affaires semestriel 2009/10   | 12/11/2009 | IR      |
| Résultats semestriels 2009/10   | 23/11/2009 | IR      |
| Approbation des comptes annuels   | 27/11/2009 | BALO    |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2009   | 08/12/2009 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2009   | 06/01/2010 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 31 janvier 2010  | 05/02/2010 | IR      |
| Chiffre d'affaires T3   | 10/02/2010 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 28 février 2010  | 11/03/2010 | IR      |
| Acquisition de la société Aida Development GmbH en Allemagne  | 08/04/2010 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 31 mars 2010   | 09/04/2010 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 30 avril 2010  | 10/05/2010 | IR      |
| Chiffre d'affaires annuel 2009/10   | 11/05/2010 | IR      |
| Résultats annuels 2009/10   | 01/06/2010 | IR      |
| Nombre de droits de vote et d'actions au 31 mai 2010  | 04/06/2010 | IR      |

Note :

L'information réglementée (IR) est disponible sur le site <http://www.info-financiere.fr> ainsi que sur le site de la société <http://www.sii.fr>.

## 4.2 Indicateurs de performance

La société utilise (principalement) trois indicateurs de performance, à savoir :

- évolution du cours de bourse en corrélation avec des confrères du même secteur d'activités,
- enquête de satisfaction du personnel (cf. 4.3). Enquête annuelle auprès des salariés pour mesurer leur degré de satisfaction du management, du commercial et de la société en général,
- enquête de satisfaction clients (cf. 4.4). Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction avec des signaux d'alerte en cas de dérive ponctuelle.

Ces indicateurs sont en correspondance avec notre politique qualité « la triple satisfaction » ou « comment tenter de trouver l'équilibre entre les différents acteurs ; client, personnel et actionnaire dans un marché d'acheteurs ».

## 4. Rapport de gestion

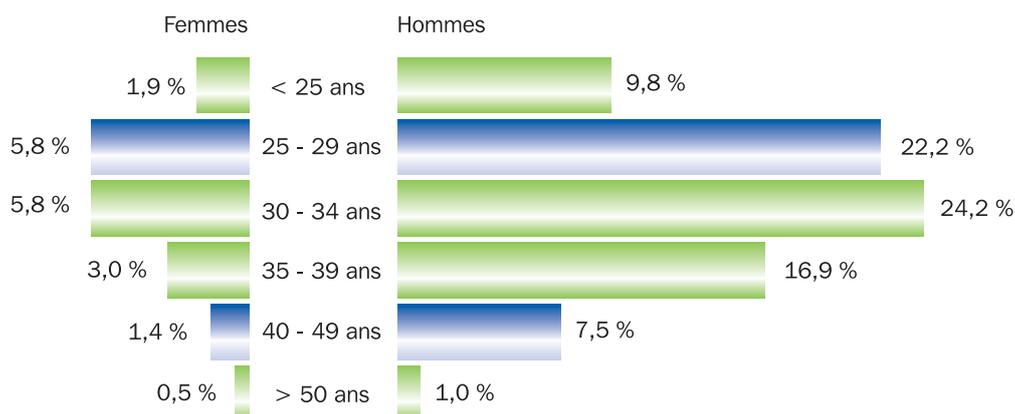
### 4.3 Personnel

Répartition du personnel par type de contrat (31 mars 2010 - SII France)

|                                 | Femmes | Hommes | Total |
|---------------------------------|--------|--------|-------|
| CDI                             | 427    | 1 886  | 2 313 |
| CDD                             | 9      | 12     | 21    |
| Contrat de professionnalisation | 0      | 0      | 0     |
| Contrat d'apprentissage         | 2      | 1      | 3     |
| Total                           | 438    | 1 899  | 2 337 |

*La société privilégie l'usage du CDI (99 %).*

Répartition des salariés par âge (31 mars 2010 - SII France)



*L'âge moyen est de 32,1 ans au 31/03/2010.*

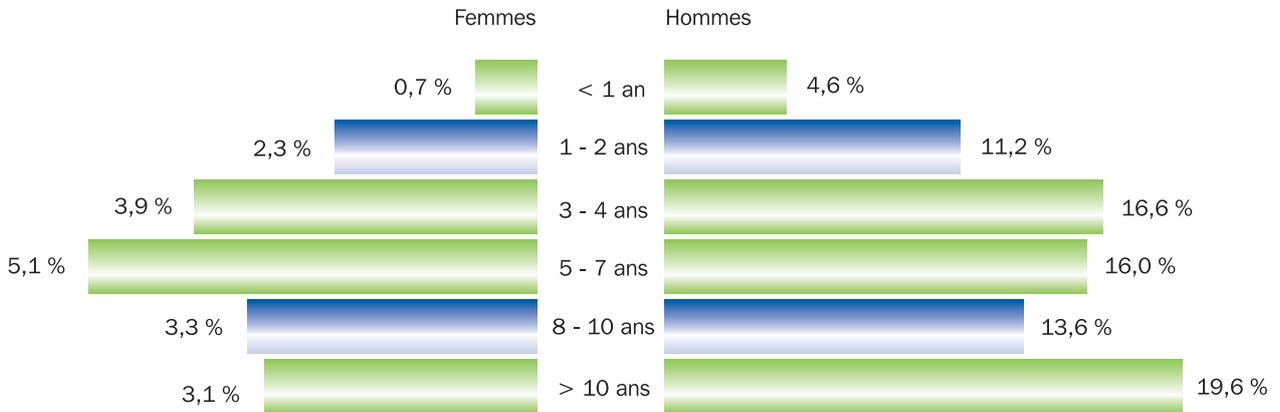
Répartition des salariés par catégories (31 mars 2010 - SII France)

| En %   | Femmes | Hommes | Total |
|--------|--------|--------|-------|
| Cadres | 15,8   | 77,6   | 93,4  |
| ETAM   | 2,6    | 4,0    | 6,6   |
| Total  | 18,4   | 81,6   | 100,0 |

*5 ETAMs sont passés cadres au cours de l'année.*

# 4. Rapport de gestion

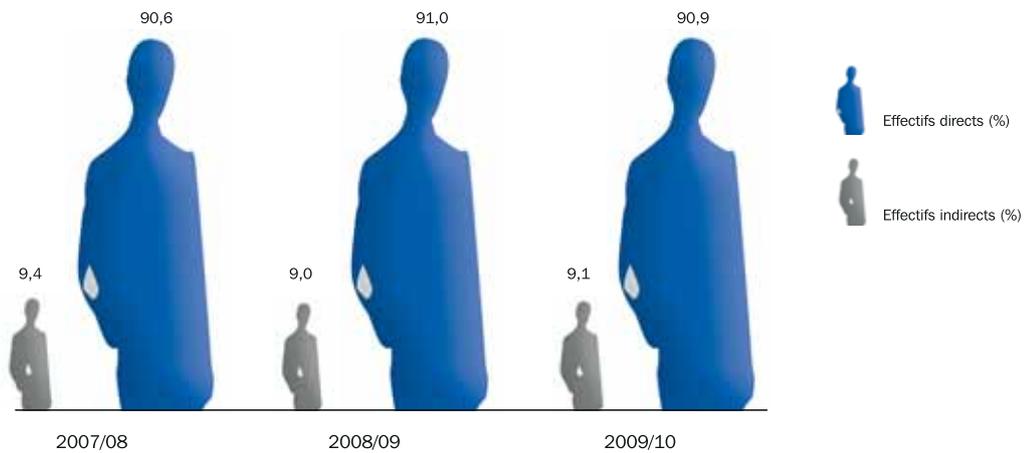
## Répartition des salariés par expérience (31 mars 2010 - SII France)



Au 31/03/2010, l'expérience moyenne est de 6,9 années.

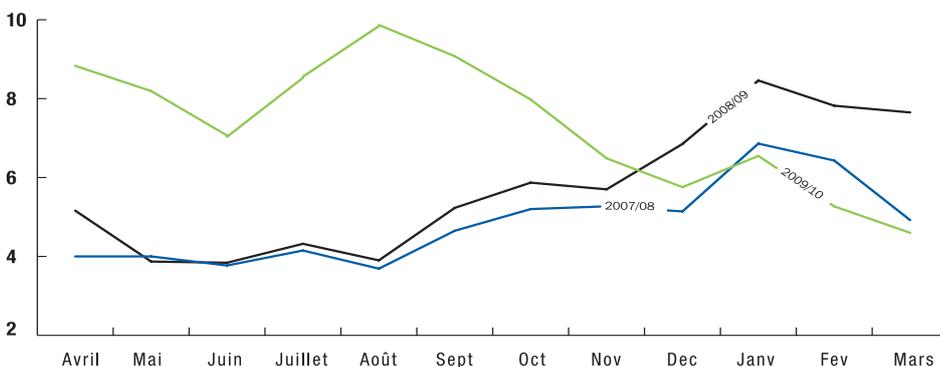
## Evolution du ratio d'indirects (31 mars 2010 - SII France)

Le personnel dit « indirect » correspond au personnel « non-facturable ».



## Taux d'inter contrat (SII France)

C'est l'un des paramètres majeurs du fonctionnement d'une société de services. Ce paramètre n'est pas normalisé par la profession. La définition donnée par SII est le « ratio du personnel facturable qui n'est pas facturé sur l'ensemble du personnel facturable ». Ce taux est calculé mensuellement à partir des comptes rendus d'activité. C'est une variable d'ajustement entre réactivité (disponibilité du personnel ayant les compétences ad hoc) et rentabilité (le personnel qu'il soit facturé ou pas revient au même prix).



Sur l'exercice la moyenne est de 7,40 %, sur l'exercice précédent elle était de 5,79 %, soit une dégradation de 1,61 %.

## 4. Rapport de gestion

### Recrutement et création de postes (SII France)

Pour l'exercice 2009/10 :

- la société a recruté 376 personnes,
- le turn over, calculé sur les départs à l'initiative du collaborateur, a été de 12,6 %,
- 7 postes ont été créés.

Sur l'exercice 640 nouvelles personnes ont intégré l'ensemble du groupe SII.

### Importance de la sous-traitance et de l'intérim (SII France)

La société recourt de façon très modérée à la sous-traitance.

Pour l'exercice 2009/10 :

- la sous-traitance représente un montant de 5 517 K€ (3,4 % du chiffre d'affaires),
- les prestations d'intérim se sont élevées à 56 K€.

### Plan de réduction d'effectif ou de sauvegarde de l'emploi

Néant.

### Organisation du temps de travail (SII France)

Accord d'entreprise RTT sur la base de l'accord Syntec :

- modalité 1 : 1 172 personnes,
- modalité 2 : 1 096 personnes,
- modalité 3 : 56 personnes,
- hors accord RTT : 13 personnes.

### Temps partiel (SII France)

- mi-temps ou inférieur : 3 personnes.
- supérieur à 50 % : 68 personnes.

### Formation professionnelle (SII France)

- Nombre d'heures de formation : 35 375 heures.
- Montant en % de la masse salariale : 2,93 %.

### Œuvres sociales (SII France)

Le budget alloué aux différents comités d'établissements s'établit à 1 % de la masse salariale auquel s'ajoute 0,2 % pour le fonctionnement soit un montant de 1 045 milliers d'euros pour l'exercice 2009/10.

### Participation (SII France)

SII a un accord de participation conformément aux dispositions légales. Cet accord, inclus dans un mécanisme de Plan Epargne Entreprise, permet aux salariés de choisir le support parmi quatre fonds dont un FCPE sur actions SII.

| Exercice                         | 2005/06 | 2006/07 | 2007/08 | 2008/09 | 2009/10 |
|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Montant de la participation (K€) | 1 703   | 1 775   | 1 915   | 1 680   | 253     |
| Salaires mensuel moyen           | 37 %    | 31 %    | 27 %    | 22 %    | 3 %     |

SII n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

### Emploi et insertion des travailleurs handicapés (SII France)

La société compte parmi ses effectifs, au 31/03/2010, 26 salariés handicapés (21 au 31/03/2009). Par ailleurs, SII a signé un accord d'entreprise portant sur l'emploi de travailleurs handicapés.

# 4. Rapport de gestion

## Enquête de satisfaction du personnel (SII France)

L'enquête annuelle se compose d'une dizaine de questions, ci-dessous les trois qui servent de référence à l'indicateur de performance « satisfaction du personnel ».

|  | Avril 2009 | Avril 2010    |
|--|------------|---------------|
| SII est égale ou mieux que les autres SSII | 95,3 %     | <b>86,1 %</b> |
| Satisfaction de la direction d'agence      | 80,6 %     | <b>62,3 %</b> |
| Réactivité et suivi commercial             | 77,4 %     | <b>62,6 %</b> |

Les mesures de rigueur (monitoring national du plan de charge, ajustement du plan de recrutement et durcissement de la politique salariale) ont eu un effet négatif sur le climat social au cours de cet exercice.

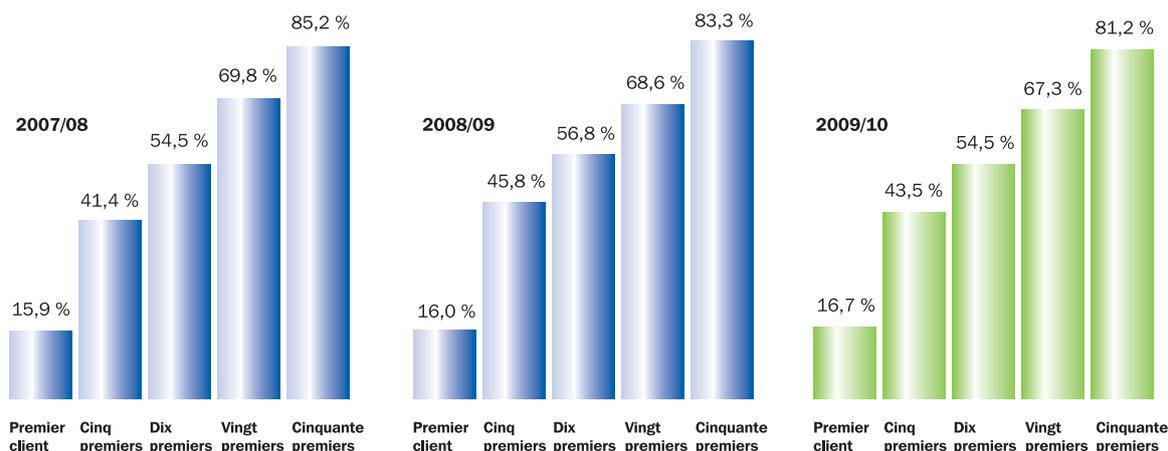
## 4.4 Clients

SII adresse les clients grands comptes (97 % du chiffre d'affaires). Le risque d'insolvabilité est donc limité, par contre les délais de recouvrement de créances sont plus élevés : 78,13 jours sur l'exercice 2009/10. Ce chiffre est en très nette diminution (94,37 jours pour l'exercice précédent), notre gestion du DSO et la Loi de Modernisation de l'Économie du 07/08/2008 ont favorisé cette baisse.

### Dix premiers clients de SII

|                  |             |
|------------------|-------------|
| BOUYGUES TELECOM | LA POSTE    |
| E.A.D.S.         | P.S.A       |
| FRANCE TELECOM   | TECHNICOLOR |
| GEMALTO          | TELEFONICA  |
| I.B.M.           | THALES      |

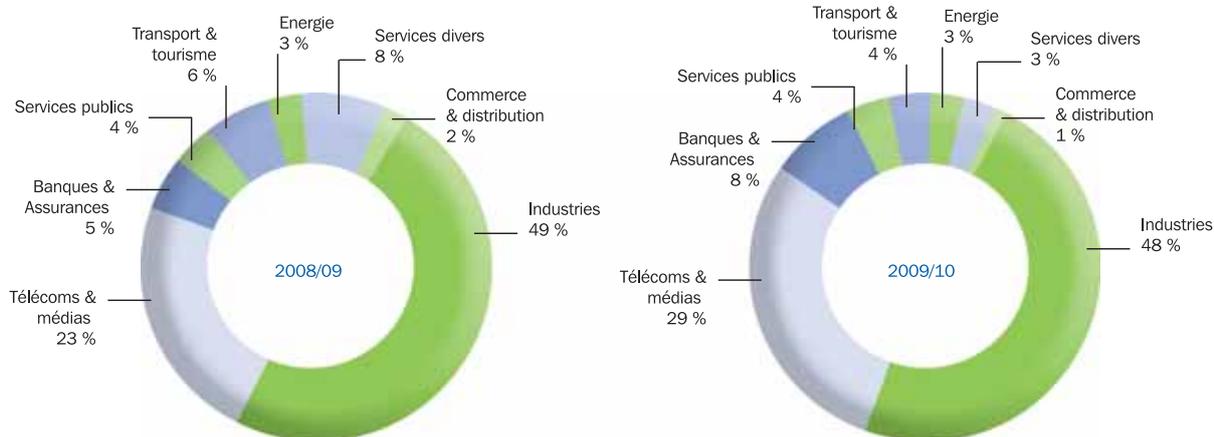
### Pourcentage du chiffre d'affaires effectué avec les n<sup>iers</sup> clients



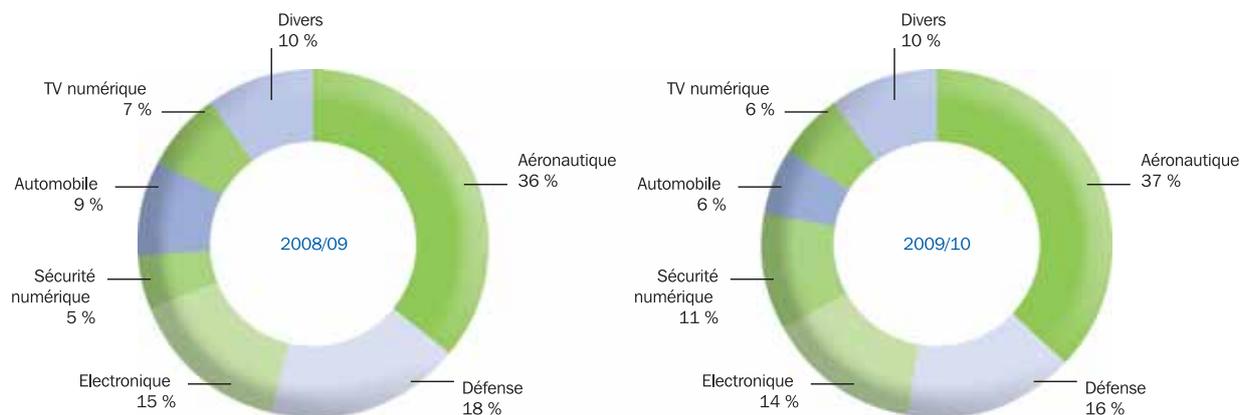
- La société réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à un million d'euros avec 29 clients.
- La concentration du chiffre d'affaires sur les premiers clients est essentiellement due à la politique de référencement de ces clients qui sous-entend une attrition du nombre de fournisseurs.

# 4. Rapport de gestion

## Chiffre d'affaires par secteur d'activités clients



## Ventilation de la partie Industries



## Evolution des « tendances clients » sur l'aspect projets

- La durée des projets est variable, la variance est importante mais la moyenne est stable, elle se situe entre 20 et 24 mois (basée sur le nombre de « retours clients par mois »).
- Compte tenu de la tendance vers les engagements de résultats, les projets de ce type font l'objet d'un reporting mensuel et d'un calcul d'avancement. Aucun projet en 2009 n'a fait l'objet d'une garantie spécifique à travers une caution bancaire. Les provisions pour « garanties projets » sont calculées statistiquement d'une année sur l'autre par analyse des affectations (feuilles de temps mensuelles) de l'exercice passé corrigées d'un facteur de croissance de l'activité.
- Dans le cadre de la certification ISO 9001, normes 2000, une procédure de validation et de suivi des contrats clients a été mise en place. Ainsi, les contrats clients sont validés par différentes revues (proposition, lancement, démarrage, avancement et fin de projet).

## Enquête de satisfaction client

Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction.

|                              | 2007/08 | 2008/09 | 2009/10 |
|------------------------------|---------|---------|---------|
| Indice de satisfaction (/20) | 16,94   | 15,94   | 16,26   |

## 4.5 Facteurs de risques

Dans le cadre de son contrôle interne, le groupe SII a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

### 4.5.1 Risques de marché

#### 4.5.1.1 Risque de taux – Risque de crédit

Sans objet, pas de dette financière.

#### 4.5.1.2 Risque de change

L'activité de SII est essentiellement française, le chiffre d'affaires à l'export concerne des filiales de clients français sur des pays de la zone euro (Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, ...). La facturation « non-euro » concerne la Pologne (zloty), la République Tchèque (couronne), la Suisse (franc suisse) et le Maroc (dirham) soit de l'ordre de 6 % du chiffre d'affaires groupe. Des conventions de prêt intra-groupe libellées en euros existent entre SII France et les filiales polonaise, tchèque, suisse et marocaine. Compte tenu de l'évolution du cours de chacune des devises, les filiales ont comptabilisé un produit net global de 289 627 euros sur l'exercice.

#### 4.5.1.3 Risque sur portefeuille actions

Au 31 mars 2010, SII autodétenait 1 760 650 actions SII dont 1 597 802 actions n'étaient pas affectées à des plans déterminés selon les nouvelles normes comptables. Sur la base du cours moyen du mois de mars 2010, qui était de 4.10 € comparé au prix moyen d'achat de ces actions non affectées qui était de 4.50 €, une reprise sur provision de 478 013 € a été constatée sur l'exercice ramenant ainsi la dépréciation globale à 874 887 €.

SII ne possède pas d'autre action en portefeuille.

#### 4.5.1.4 Risque de liquidité

L'ensemble de la trésorerie est placé sur des instruments financiers dont le rendement est lié au taux du marché monétaire. Aucune mise en place de ligne de crédit auprès des différentes banques de la société. Pas d'engagement de remboursement anticipé sur clauses de défaut.

### 4.5.2 Risques industriels

#### 4.5.2.1 Dépendance fournisseurs

Sans objet pour SII. La société n'a pas de fournisseur critique tant en terme de projet client, qu'en terme de consommation interne. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un fournisseur.

#### 4.5.2.2 Risque clients

Pour tous les clients importants, plusieurs agences de SII contractent avec de nombreuses filiales ou sites différents d'un même client. D'autre part, la quasi-totalité des ventes est réalisée avec des clients « grands comptes ». Le risque, face au défaut de paiement de ces derniers, est par conséquent limité.

Ni dépendance particulière, ni lien contractuel d'une importance significative avec un même client.

#### 4.5.2.3 Dépendance sous traitants

La sous-traitance est peu utilisée par la société et ce risque est sans objet pour SII qui n'a pas de sous-traitant critique. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un même sous traitant.

#### 4.5.2.4 Risque de non-respect d'un engagement de résultats

La société exerce une part (en croissance) de son chiffre d'affaires dans des opérations dites « forfaitaires » ou « à engagements de résultats » vis-à-vis d'un cahier des charges plus ou moins bien défini et plus ou moins stable dans le temps. Le risque de non-respect d'une obligation de résultat et éventuellement d'une pénalité contractuelle n'est pas exclu. Ce risque est maîtrisé, il reste très limité car analysé en permanence,

- en fin de phase d'avant vente ; revue d'offre permettant de valider la proposition commerciale,
- pendant le déroulement du projet ; le processus est sous assurance qualité avec les revues de suivi périodiques. De plus, l'avancement est analysé mensuellement et fait l'objet d'un reporting formalisé par les équipes du contrôle de gestion.

#### 4.5.2.5 Risque lié aux procédés de fabrication

Les différents processus de la société sont sous assurance qualité depuis 1994. Ces processus sont devenus, au fil du temps, pérennes et fiables.

### 4.5.3 Risques liés aux opérations de croissance externe

Des opérations de croissance externe de taille limitée ont été réalisées suivant un processus de sélection très rigoureux.

## 4. Rapport de gestion

### 4.5.4 Risques liés à l'environnement technologique et économique

La société a démontré, au cours du passé, sa capacité d'évolution et de maîtrise de son environnement. Cela étant, les mutations actuelles du point de vue technologique et économique sont de plus en plus brutales, rapides, multiformes et imprévisibles.

La société s'attache particulièrement aux deux aspects suivants, sans en minimiser les risques :

- capacité de SII de trouver, d'attirer et de recruter le personnel technique et commercial de haut niveau pour satisfaire la demande client, sans abaisser les critères de recrutement ou augmenter les rémunérations hors des prix du marché,
- capacité de SII de fidéliser, d'entretenir et de conserver son personnel technique, commercial et de management qui lui sont nécessaires pour réaliser les projets confiés par ses clients.

### 4.5.5 Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente peu de barrières à l'entrée susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux entrants, de plus, certains concurrents peuvent avoir des politiques de tarification ou de recrutement pouvant déstabiliser le marché.

### 4.5.6 Risques liés à l'environnement

Dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques, la société déclare l'absence de conséquence significative de son activité sur l'environnement.

### 4.5.7 Risques juridiques

#### 4.5.7.1 Liés à la réglementation

Pas de réglementation particulière de l'activité ni d'autorisation nécessaire pour la pratiquer. La société ne profite pas de disposition fiscale particulière.

#### 4.5.7.2 Concession, brevet ou licence

Sans objet pour la société.

#### 4.5.7.3 Litige, arbitrage, ou fait exceptionnel

À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, litige, arbitrage ou fait exceptionnel, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité, le patrimoine ou la rentabilité de la société et/ou du groupe SII.

Les provisions « pour risques sociaux » correspondent aux litiges de type prud'hommaux en cours de jugement ou d'appel. Ces litiges sont provisionnés sur la base suivante :

- 100 % des demandes initiales en attente de jugement de première instance,
- 50 % des demandes en attente du jugement d'appel si la partie adverse a fait appel,
- 100 % des demandes en attente du jugement d'appel si c'est la société qui a fait appel.

### 4.5.8 Risques liés à l'activité

La crise économique actuelle a provoqué de fortes perturbations sur l'ensemble de l'activité. La majorité de nos clients est confronté à cette situation et, en conséquence, cherche à réaliser des économies sur ses dépenses. Les dépenses liées aux nouvelles technologies de l'information et des communications n'échapperont pas à ce phénomène. Après plusieurs années de croissance très forte, il est fort probable que notre secteur d'activité soit confronté à une stagnation voir à une contraction de son marché. Même si la répartition sectorielle de l'activité du groupe SII nous permet de relativiser ce risque, nous ne pourrions rester insensibles au contexte économique général.

## 4.6 Assurance et couverture des risques

La société a souscrit une assurance auprès d'AXA dans le cadre de ses activités :

|  | Responsabilité civile d'exploitation                            |
|--|---|
| Dommages corporels                         | 8 300 000 €   |
| Dommages matériels et immatériels ensemble | 2 500 000 €   |
| Dommages immatériels non consécutifs       | 400 000 €   |
|  | Responsabilité civile professionnelle                           |
| Dommages matériels et immatériels ensemble | 2 500 000 €   |
| Dommages immatériels non consécutifs       | 1 000 000 €   |
|  | Responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux |
| Par sinistre et par année                  | 2 000 000 €   |

Les primes relatives à ces couvertures sont de l'ordre de 0,5 pour mille du chiffre d'affaires.

## 4.7 Conventions réglementées

Pas de convention réglementée.

## 4.8 Perspectives et évolutions

Après une année 2009 qui a vu l'activité du secteur conseil en technologies se contracter de 7 %, l'année 2010 devrait connaître une timide reprise notamment au cours du second semestre (source Syntec Informatique). Depuis la rentrée 2009, le groupe SII perçoit quelques signes de frémissement du marché mais le climat des affaires est instable. En conséquence, nous serons particulièrement attentifs à l'environnement économique et tenteront de profiter des nouvelles opportunités. Dans un tel contexte, le groupe SII poursuivra le développement de son activité avec un regard particulier sur sa rentabilité.

### 4.8.1 Objectifs 2010/11 pour le groupe SII

Le groupe SII se fixe pour d'objectif de dépasser le cap des 200 M€ de chiffre d'affaires et d'améliorer sa marge opérationnelle.

### 4.8.2 Plan de développement

Notre plan de développement s'inscrit dans le prolongement de l'exercice 2009/10, à savoir :

- maintenir et développer les principaux référencements clients et, si possible, en gagner d'autres,
- développer les prestations sur l'ensemble du cycle de vie du logiciel et améliorer/enrichir nos processus pour les engagements contractuels de résultats,
- poursuivre le rythme de développement à l'international avec un recours mesuré à la croissance externe,
- poursuivre le déploiement de nos procédures CMMi® sur toutes nos entités opérationnelles.

### 4.8.3 Réconciliation objectifs du groupe SII pour l'exercice 2009/10 et exécution

|                      | Objectifs<br>2009/10 (*)                     | Exécution<br>2009/10 |
|----------------------|--|----------------------|
| Chiffre d'affaires   | aucun objectif chiffré<br>n'a été communiqué | 190,2 M€             |
| Marge opérationnelle | aucun objectif chiffré<br>n'a été communiqué | 3,8 %                |

(\*) Tels que définis dans le document de référence 2008/09 page 66.

### 4.8.4 Calendrier prévisionnel des avis financiers

| Avis financiers concernant le groupe SII                   | Date (*)                   |
|--|----------------------------|
| CA premier trimestre 2010/11                               | 10/08/2010<br>après bourse |
| AG statuant sur l'exercice 2009/10<br>clos le 31 mars 2010 | 16/09/2010                 |
| CA premier semestre 2010/11                                | 15/11/2010<br>après bourse |
| Réunion SFAF pour résultats semestriels                    | 01/12/2010                 |
| CA troisième trimestre 2010/11                             | 14/02/2011<br>après bourse |
| CA annuel 2010/11  | 10/05/2011<br>après bourse |
| Réunion SFAF pour résultats annuels                        | 01/06/2011                 |
| AG statuant sur l'exercice 2010/11<br>clos le 31 mars 2011 | 15/09/2011                 |

(\*) Calendrier indicatif, peut être sujet à modification ou à report

### 4.8.5 Evolution récente

Pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société susceptible de modifier les objectifs et les perspectives. Pas de négociation ou d'opération en cours dont l'issue pourrait avoir une influence significative sur le cours de l'action.

Le 8 avril 2010 le groupe SII a acquis 79 % de la société allemande de services et de conseil en ingénierie Aida Development GmbH. Cette acquisition, entièrement réalisée en numéraire, sera consolidée dans les comptes du groupe SII à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010

Certifiée EN9100, Aida a développé une expertise dans la conception d'intérieur de cabines et de sièges d'avions, ainsi que dans l'intégration de systèmes, les structures composites et les systèmes embarqués.

Aida, dont le siège est à Schwäbisch Hall, près de Stuttgart, est également présente à Hambourg et Munich. La société compte dans son portefeuille des clients prestigieux, en particulier dans le domaine de l'aéronautique, qui représente plus de 80 % de son activité. Aida est membre de l'Association Allemande des Industriels de l'Aéronautique (BDLI). Les autres secteurs d'activité sont l'énergie et l'automobile.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros en 2009, avec un effectif de 45 personnes.

# 4. Rapport de gestion

## 4.9 Développement durable

SII a choisi d'inscrire son activité dans la logique du développement durable visant à concilier l'intérêt des différents acteurs de l'écosystème sur les aspects du développement économique, du service à qualité/coût optimisé, de la préservation de l'environnement et de l'équité sociale et professionnelle. Durant cet exercice, SII a développé son engagement dans ces différents domaines et a intensifié le dialogue avec ses actionnaires, son personnel, ses clients et avec l'ensemble des parties prenantes associées à son activité.

La culture d'entreprise SII (cf. § 1.4) basée sur l'engagement, la transparence, la confiance et le professionnalisme est parfaitement en phase avec les recommandations du "Pacte Mondial" à l'initiative du secrétariat général des Nations Unies. Sans en être signataire, SII s'engage à appliquer les principes universels relatifs aux Droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à s'opposer à la corruption.

À savoir :

- promotion et respect des droits de l'homme reconnus sur le plan international,
- pas de violation (en direct ou en étant complice de) des droits fondamentaux,
- respect de l'exercice et de la liberté d'association, reconnaissance du droit à la négociation collective,
- refus de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- abolition du travail des enfants,
- élimination de toutes formes de discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
- promotion d'une approche prudente en ce qui concerne l'environnement,
- initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
- diffusion de technologies respectueuses de l'environnement,
- refus de la corruption sous toutes ses formes (y inclus extorsion et pots de vin).

L'investissement de SII dans le développement durable ne relève pas de l'angélisme, c'est une manière d'être au service de la performance économique de la société car agir pour le développement durable, hors l'aspect "air du temps", c'est réduire les charges (économie de carburant, d'électricité, de papier), c'est la motivation du personnel, c'est un facteur de consensus interne, ... Finalement c'est un avantage concurrentiel aussi bien vis-à-vis des clients que pour le recrutement de nouveaux collaborateurs.

SII se veut être une entreprise responsable, respectueuse de ses collaborateurs, respectueuse de ses clients, respectueuse de l'environnement dotée d'une gouvernance humble mais ambitieuse, bref c'est notre déclinaison du développement durable avec quelques axes, au quotidien, pour quantifier notre approche.

### 4.9.1 Responsabilité sociale de l'entreprise

Tout en relevant le défi de la compétitivité, SII entend maintenir la cohésion sociale interne et l'adhésion de ses salariés aux valeurs de l'entreprise.

Trois axes structurent notre politique de ressources humaines :

- promouvoir le dialogue social et la prise en compte des engagements de responsabilité sociale vis-à-vis des salariés à tous les niveaux hiérarchiques,
- adapter en permanence les emplois et les compétences tout en poursuivant une politique active d'optimisation des ressources,
- mobiliser les salariés en leur offrant des conditions de travail et d'évolution professionnelle attractives et en les impliquant aux résultats de la société.

### 4.9.2 Engagement sociétal

L'engagement sociétal de SII découle directement des valeurs de l'entreprise et est en accord avec le fonctionnement et le positionnement de la société vis-à-vis des salariés (cohésion, adhésion) et aux parties prenantes de l'écosystème (image, légitimité). De plus, l'action sociétale ne peut être pérenne que si la société y trouve son compte d'un point de vue économique.

Les bénéfices attendus sont de l'ordre :

- identification de SII comme étant concernée par les problèmes de la société civile,
- innovation et différenciation par rapport à la concurrence,
- fidélisation collaborateurs et clients,
- amélioration de l'image et de la réputation.

Quelques actions SII :

- élimination de toutes formes de discrimination à l'embauche,
- emploi de personnes handicapées ainsi que leur maintien dans l'emploi,
- favoriser les économies d'énergie tant au niveau des locaux (bilan énergétique, ampoule à basse consommation) que des moyens de transport (covoiturage, participation aux transports en commun),
- utilisation de matériaux (en particulier le papier) recyclés,
- recyclage des déchets (papier, carton, pile, batterie, emballage, cartouches d'imprimante,...).

### 4.9.3 Ethique/Déontologie

SII a contribué à la rédaction, et bien entendu respecte, le code déontologique de la profession des SSII en s'imposant des règles à l'égard de ses clients, de ses collaborateurs et de ses confrères.

## 4. Rapport de gestion

- Par rapport aux clients :
  - o accepter seulement les missions pour lesquelles SII est qualifiée de manière à les remplir au mieux des intérêts du client,
  - o adopter des formes contractuelles claires et explicites conformes à la réalité des prestations,
  - o établir un contrat définissant précisément les obligations réciproques des parties,
  - o respecter la confidentialité des informations, la sécurité des données, les droits de propriété industrielle et refuser toute forme de corruption.
- Par rapport aux collaborateurs :
  - o former, responsabiliser, valoriser les collaborateurs et les accompagner dans leur évolution,
  - o favoriser un climat de transparence et de loyauté réciproque dans les relations contractuelles au sein de la société,
  - o veiller au traitement cohérent et équitable en termes de rémunération, formation, promotion,... conformément aux compétences et performances de chacun,
  - o développer chez les collaborateurs un comportement professionnel et le sens du service.
- Par rapport aux confrères :
  - o ne pas tenter de nuire à un confrère par toutes démarches, manœuvres ou déclarations contraires à la vérité ou au principe de loyale concurrence,
  - o ne pas recruter un collaborateur d'une société concurrente à seule fin de détourner à son profit un contrat en cours avec un client,
  - o s'engager à mettre en place les moyens nécessaires à la lutte contre le piratage,
  - o mettre en commun l'expérience et la compétence dans l'intérêt de la profession, promouvoir la profession et en particulier, vis-à-vis des étudiants.

### 4.9.4 Diversité et égalité professionnelle

SII met en œuvre une politique volontariste de non-discrimination à l'embauche et d'égalité professionnelle dans la gestion des carrières :

- sensibilisation et formation des managers et des ressources humaines impliqués dans le recrutement, la formation et le suivi des collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité,
- prise en compte de la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique,
- communication en interne des engagements de la société en faveur de la non-discrimination et de la diversité,
- intégration des objectifs de non-discrimination, diversité et égalité professionnelle dans le dialogue avec les instances de représentation du personnel,
- rédaction au niveau du bilan social des actions mises en œuvre et des résultats concernant la diversité et l'égalité professionnelle.

Diversité des sexes, diversité des origines, diversités des âges, insertion des personnes handicapées, suivi des personnes âgées ou dont les emplois sont menacés correspondent à l'approche développement durable de SII vis-à-vis de trois enjeux majeurs :

- réglementaire ; prévenir et proscrire tout traitement inégal,
- sociétal ; assurer l'accès à l'emploi et à la promotion pour toutes les catégories de personnel,
- économique ; recruter et s'entourer des meilleurs compétences.

### 4.9.5 Développement des compétences

- Recrutement et intégration  
Afin de maintenir sa croissance et de répondre à de nouveaux enjeux, SII recrute massivement (640 entrants sur l'exercice) en contrat à durée indéterminée. Ces recrutements ont permis de remplacer les départs mais surtout d'assurer la croissance et le développement en France et à l'international. Dans le cadre de la politique de recrutement, SII a renforcé ses liens de partenariat avec les écoles et les universités et a augmenté sa présence sur les salons et forums de recrutement. En complément du recrutement, SII mène une politique active de stagiaires techniques et commerciaux (l'apprentissage étant moins développé car trop éloigné de nos besoins).
- Développement des compétences et des carrières  
En matière de développement des compétences individuelles, chaque collaborateur, au cours de son entretien annuel, fait le point avec son responsable hiérarchique sur ses domaines de compétence, ses souhaits et les possibilités d'évolution. Ces entretiens sont un élément essentiel des processus de mobilité, de gestion de carrière et d'élaboration des plans de formation.
- Formation  
La formation est une composante essentielle du développement de SII. Elle permet à la société de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux nouveautés technologiques et pour accompagner le développement professionnel des salariés. Au cours de l'exercice, SII a consacré un montant de l'ordre de 2,93 % de la masse salariale pour former une très grande majorité de ses collaborateurs dans des domaines variés (technique, management, langue, communication...).
- Accord d'entreprise GPEC  
Au cours de l'exercice, SII a poursuivi avec les instances représentatives du personnel les négociations pour un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet accord a pour objectif de réduire les écarts entre les besoins à moyen/long terme de compétences de SII et les ressources actuelles et pour ambition de développer les compétences du personnel dans une stratégie d'évolution professionnelle.

## 4. Rapport de gestion

Les retombées attendues de cet accord sont :

- pour SII, de trouver les moyens de faire correspondre les compétences actuelles du personnel aux besoins futurs compte tenu des évolutions prévisibles de l'environnement et dans le cadre d'un développement durable,
- pour les salariés, de recevoir une (re)valorisation de leurs compétences et de leur contribution actuelle et future à la performance de leur société,
- pour l'écosystème au niveau d'un bassin d'emploi d'éviter des risques de déséquilibre en anticipant les ajustements nécessaires en terme de formation ou de mobilité.

### 4.9.6 Relation avec les clients

Il n'y a pas de développement durable sans satisfaction durable des clients.

Le développement de la relation client est basé sur une organisation et des outils qui en valident la pertinence dans la durée. La volonté de SII de placer ses clients au cœur de ses préoccupations est illustrée par sa politique de référencement, par l'historique et par la récurrence de cette relation.

Quelques exemples :

- le taux de fidélisation client (% de CA de l'année courante réalisé avec des sociétés déjà clientes l'année précédente) est de 97 % à un an et de 92 % à deux ans,
- la note de satisfaction client, remontée à partir d'enquêtes de satisfaction client du système qualité SII, est stable d'une année sur l'autre (16/20).

## 4.10 Divers

### 4.10.1 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

|                                     | C.E.E.C.A. |               | SALUSTRO REYDEL<br>membre de KPMG International |               |
|-------------------------------------|------------|---------------|---|---------------|
|                                     | 2008/09    | 2009/10       | 2008/09   | 2009/10       |
| Audit                               | 36 000     | <b>37 000</b> | 40 000  | <b>41 000</b> |
| - Commissariat aux comptes          |            |               |   |               |
| - Certification, examen des comptes |            |               |   |               |
| Missions accessoires                | Néant      | <b>Néant</b>  | Néant   | <b>Néant</b>  |
| Autres prestations                  | Néant      | <b>Néant</b>  | Néant   | <b>Néant</b>  |
| - Juridique, fiscal, social         |            |               |   |               |
| - Traitement de l'information       |            |               |   |               |
| - Audit interne                     |            |               |   |               |
| - Autres                            |            |               |   |               |
| Total                               | 36 000     | <b>37 000</b> | 40 000  | <b>41 000</b> |

Ce tableau montre que, pour les deux exercices, l'intégralité des prestations concernent des travaux de commissariat à l'exclusion de toutes autres prestations.

Notre approche clientèle se veut respectueuse de l'environnement du marché. Elle vise à rechercher la fidélité des clients « grands comptes dans le volume et la durée ». Elle vise en outre à fournir à nos clients des services à valeur ajoutée technologique, générateurs pour eux de compétitivité et de pérennité. Cette volonté fait appel à notre professionnalisme, à notre engagement et à notre réactivité.

### 4.9.7 Relations avec les parties prenantes

Au-delà de l'activité au quotidien, SII est enracinée dans la réalité locale, dans un tissu de parties prenantes de la société civile qui sont prises en compte au niveau de chaque entité opérationnelle.

Quelques exemples :

- pouvoirs publics ;
  - o lobbying sur les technologies de l'information,
  - o participation à l'indice INSEE,
- collectivités locales ; participation aux technopoles de Sophia Antipolis "Telecom Valley" et Rennes Atalante,
- associations professionnelles – Syntec informatique ;
  - o participation à l'indice Syntec,
  - o administrateur,
- écoles d'ingénieurs ;
  - o participation à de nombreux forums,
  - o simulation de recrutements,
  - o administrateur du comité Pascaline regroupant les écoles d'ingénieurs,

## 4. Rapport de gestion

### 4.10.2 Délai de paiement fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, le solde des dettes de la société SII à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

| En euros  | Solde au 31/03/10 | Solde non échu   | Dettes échues depuis |                |                  |
|---|-------------------|------------------|----------------------|----------------|------------------|
|   |                   |                  | moins de 30 jours    | 30 à 60 jours  | plus de 60 jours |
| Fournisseurs  | 2 379 013         | 1 248 866        | 766 558              | 130 211        | 233 378          |
| Fournisseurs - fact. non parvenues                    | 587 448           | 587 448          |                      |                |                  |
| Fournisseurs d'immobilisations                        | 45 940            | 36 260           | 5 904                | 1 088          | 2 689            |
| Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie | 2 750             |                  |                      |                | 2 750            |
| Fournisseurs d'immobilisations - fact. non parvenues  | 81 237            | 81 237           |                      |                |                  |
| Fournisseurs - chèques non débités                    | 1 200             |                  |                      |                | 1 200            |
| <b>Total</b>  | <b>3 097 589</b>  | <b>1 953 811</b> | <b>772 462</b>       | <b>131 299</b> | <b>240 016</b>   |

# 5. Rapport du président

## du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

Rapport du président du conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (articles L.225-37 alinéa 6 et L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce).

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

*En application des dispositions légales issues de la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, j'ai le plaisir de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil de surveillance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.*

Seront successivement présentés les points suivants :

- la conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise version Middlednext,
- la gouvernance de l'entreprise,
- les procédures de contrôle interne et les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du groupe.

*Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil de surveillance lors de la réunion du 29 juin 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.*

### 5.1 Conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext

#### 5.1.1 Gouvernance de l'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère désormais au code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)), (ci-après le « Code de référence »), en lieu et place du code AFEP/MEDEF de décembre 2008 de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Toutefois, les dispositions suivantes de ce code ont été momentanément écartées :

En matière d'évaluation des travaux du conseil :

Le conseil n'a pas finalisé le processus d'évaluation de ses travaux. Cette démarche devrait être mise en œuvre au cours de l'exercice 2010/11.

Concernant la mise en place d'un règlement intérieur du conseil de surveillance :

Le conseil n'a pas finalisé son règlement intérieur. Un règlement intérieur du conseil de surveillance devrait être établi au cours de l'exercice 2010/11.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration permanente, le conseil a initié une réflexion, visant à une mise en conformité prochaine avec certaines dispositions du Code de référence, à savoir la mise en œuvre d'un processus d'évalua-

tion des travaux du conseil et la rédaction d'un règlement intérieur dont l'objet sera de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du conseil ainsi que les règles relatives aux opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la société.

##### 5.1.1.1 Le conseil de surveillance

Parmi les membres du conseil de surveillance, deux d'entre eux, à savoir Messieurs Jean-Yves Le Metayer et Jean-Yves Fradin, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code de référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

# 5. Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

## Fonctionnement du conseil

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an. Afin d'assurer correctement sa mission, il reçoit une information régulière et complète sur les points qui lui sont soumis préalablement à ses séances portant sur l'ensemble des questions mises à l'ordre du jour et notamment trimestriellement sur la gestion de la société.

Durant cet exercice, le conseil de surveillance s'est réuni six fois avec un taux de présence des membres de 100 %.

Au cours de ces réunions, le conseil a traité des sujets suivants :

- les comptes semestriels et annuels, le chiffre d'affaire trimestriel, les engagements hors bilan, les révisions d'activité et de résultats,
- les évolutions stratégiques du groupe en particulier le développement à l'international, la croissance externe et l'offre offshore,
- les dossiers de croissance externe et notamment l'opération Aida relative à l'acquisition en Allemagne de 79 % des parts de la société éponyme spécialisée en ingénierie aéronautique,
- certains autres thèmes plus spécifiques ; réorganisation de l'agence toulousaine, plan de développement pour les agences de Lille et de Lyon, avenir des filiales Belux, plan d'actions gratuites pour le management, rachat d'actions, ...
- l'actualité et plus particulièrement la crise qui frappe le secteur automobile et certaines composantes du secteur industriel et ses conséquences en termes d'inter contrat, de prix de vente, de recrutement et de politique salariale afin d'apporter des recommandations adaptées aux risques que cette dépression économique fait peser sur notre secteur d'activité en général et sur notre groupe en particulier,
- les priorités, le développement national et international et le budget pour l'exercice 2010/11.

Lors du conseil de surveillance du 20 décembre 2007, il a été créé au sein du conseil de surveillance deux comités spécialisés à savoir : un comité d'audit et des comptes et un comité des rémunérations et des nominations.

## Comité d'audit et des comptes

Il est composé d'Alexia Slape et présidé par Jean-Yves Le Métayer. Il est chargé d'assister le conseil de surveillance dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine de l'information financière et de l'audit.

Il a pour mission le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice, le taux de participation a été de 80 %.

Les principaux points examinés ont été :

- le plan d'audit interne pour l'exercice et son approbation,
- la synthèse des missions d'audits internes,
- l'évolution de la trésorerie,
- l'analyse des risques et les provisions en conséquence,
- les pistes pour l'amélioration de l'audit interne.

Madame Alexia Slape a obtenu un MBA du Mesa State College (Grand Junction - Colorado) en juin 2003.

## Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé d'Alexia Slape et présidé par Jean-Yves Fradin. Il est chargé de soumettre au conseil de surveillance des propositions en vue de la nomination des membres du conseil de surveillance, des membres du directoire, du président du directoire, d'éventuels directeurs généraux et des membres du comité d'audit. En outre, le comité propose au conseil de surveillance le montant des jetons de présence à soumettre à l'assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du conseil de surveillance.

Le comité peut proposer par ailleurs au conseil de surveillance la rémunération de certains mandataires sociaux et donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la société.

Le comité des rémunérations et des nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, le taux de participation a été de 75 %.

Les principaux points examinés ont été :

- la réorganisation de l'agence toulousaine et la nomination d'un nouveau dirigeant,
- les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants opérationnels du groupe et particulièrement des membres du directoire.

Monsieur Jean-Yves Fradin, retraité, a été pendant plus de vingt ans responsable du recrutement dans différentes sociétés de service et membre du comité de direction de ces sociétés.

# 5. Rapport du président

## du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

### 5.1.1.2 Le directoire

Le directoire est composé de trois membres, le président du directoire, Eric Matteucci, représente la société vis-à-vis des tiers et deux membres : Patrice Demay en charge des opérations nationales et Jean-Paul Chevée responsable du développement à l'international. Le directoire en tant qu'organe exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite. Le président a une voix prépondérante. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Seul le président du directoire peut engager la société vis-à-vis des tiers.

|                   |  |
|-------------------|--|
| Thierry Audier    | Directeur de l'établissement de Sophia Antipolis     |
| Tarik Aziz        | Directeur de SII Maroc                               |
| Frédéric Belleton | Directeur de l'établissement de Lyon                 |
| Guy Bonvalet      | Directeur de l'établissement de Nantes               |
| Joan Carillo      | Directeur de Concatel (Espagne, Roumanie, Argentine) |
| Didier Cordonnier | Directeur de l'établissement de Strasbourg           |
| Arnaud Duval      | Directeur de SII République Tchèque                  |
| Enrique Geck      | Directeur d'Aida (Allemagne)                         |
| André Gouetta     | Directeur du recrutement                             |
| Philippe Herrmann | Directeur de SII Belgique                            |
| Serge Hody        | Directeur de SII Luxembourg                          |
| Gérard Lary       | Directeur de l'établissement Ile de France           |
| Antoine Leclercq  | Directeur de l'établissement de Toulouse             |
| Rémi Lejeune      | Directeur de l'établissement de Lille                |
| Xavier Michard    | Directeur de l'établissement de Rennes               |
| Grégoire Nitot    | Directeur de SII Pologne                             |
| Frédéric Ponsard  | Directeur de l'établissement d'Aix en Provence       |
| Renaud Terlaud    | Directeur de SII Suisse                              |

Le comité exécutif est relativement stable ; un remplacement (Toulouse) et deux nouveaux entrants : le responsable du recrutement et le directeur de l'entité allemande.

### 5.1.1.4 Initiés et déontologie boursière

Conformément à la réglementation en vigueur les membres du conseil de surveillance, du directoire et du comité exécutif sont tenus de procéder à la déclaration des transactions significatives effectuées sur les titres de la société et s'interdisent d'intervenir à titre personnel sur les titres SII pendant les périodes visées par la réglementation.

### 5.1.2 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil se réfère aux recommandations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux formulées dans le Code de référence. Tous les éléments concernant la rémunération, les avantages en nature et les stock-options ou actions gratuites des mandataires sociaux figurent dans le rapport de gestion et dans l'annexe aux comptes consolidés.

### 5.1.1.3 Le comité exécutif

Il rassemble les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du groupe, français et étrangers. Il a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation des différentes unités ainsi que sur les sujets transverses (marchés, offres, clients, ressources humaines, objectifs de développement, ...).

En plus des membres du directoire, le comité exécutif est composé de :

Le niveau de rémunération des dirigeants et du président du conseil de surveillance est transparent (en conformité avec les pratiques du marché et sont basés sur des critères de performance simples et lisibles qui ont été établies explicitement par le conseil de surveillance).

#### Rémunération des membres du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance ne perçoivent pas de jeton de présence.

Les membres du conseil de surveillance ne perçoivent par ailleurs aucune rémunération au sein de la société, à l'exception du président qui perçoit une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur le résultat net du groupe SII.

# 5. Rapport du président

## du conseil de surveillance

### et rapport du conseil de surveillance

#### Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil de surveillance arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du comité des rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société.

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

#### Contrat de travail

La nomination d'Eric Matteucci en tant que président du directoire fait suite à une longue carrière au sein du groupe SII, en conséquence de quoi, son contrat de travail n'a pas été suspendu.

De plus, dans le cadre de son contrat de travail, Eric Matteucci supervise les opérations administratives et financières du groupe SII.

#### Détermination de la partie fixe

Le conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour une période annuelle sur la base des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

#### Détermination de la part variable de la rémunération

Le conseil arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque mandataire sur la base des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

#### Stock-options et attribution gratuite d'actions

##### **Politique d'attribution**

Les plans d'attribution d'actions gratuites tiennent compte de l'intérêt et de la situation économique de l'entreprise, des pratiques du secteur d'activité et de critères de performance sur des bases comptables, lisibles et transparentes.

Les attributions s'inscrivent dans des plans bénéficiant à un cercle restreint de bénéficiaires mais sans condition particulière d'exercice en termes de prix.

L'attribution définitive des actions gratuites ou l'exercice des stock-options est soumise à des conditions de performance et de présence.

Il ne sera pas accordé d'action gratuite à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.

#### **Modalités particulières d'exercice des stock-options**

Le conseil a fixé des périodes précédant la publication des comptes pendant lesquelles il est interdit d'exercer les stock-options et a mis en place une procédure à suivre pour les mandataires avant d'exercer leurs options pour s'assurer qu'ils ne disposent pas d'information privilégiée.

#### Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires en raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucune indemnité de départ spécifique n'est due en cas de cessation du mandat social. Toutefois des indemnités conventionnelles peuvent être versées en cas de rupture du contrat de travail.

#### Retraite

Il n'existe pas de régime de retraite supplémentaire.

#### Avantages en nature

Le seul avantage en nature correspond à l'utilisation d'une voiture de fonction.

### 5.1.3 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire,
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

# 5. Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

## 5.2 Procédures de contrôle interne

Le groupe SII a choisi de mettre en œuvre le cadre de référence de contrôle interne tel que préconisé par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007. Les procédures de contrôle interne du groupe SII et particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont déclinées sur cinq niveaux.

**Directoire** : Responsable in fine du contrôle interne, de son déploiement, des outils adaptés et de son adéquation avec les besoins et les risques opérationnels. C'est l'âme du système.

**Management opérationnel** : En particulier les responsables d'agence ou de filiale qui en assurent le déploiement au sein de leur périmètre et sont responsables de son fonctionnement en veillant à la cohérence du dispositif, des besoins et des risques spécifiques dans leur domaine d'activités.

**Personnel opérationnel** : Mise en œuvre, production des actions au quotidien et remontée d'éventuels dysfonctionnements.

**Audit interne** : Assistance, conseil et formation dans le déploiement et la mise en œuvre, évaluation du dispositif en terme de performance par rapport aux besoins et aux risques, assiste le comité d'audit.

**Comité d'audit** : Garant de la cohérence, de l'adaptation et des performances du système par rapport aux réalités opérationnelles. Le comité d'audit approuve le plan d'audit et est informé par l'audit interne des principales conclusions et recommandations.

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entités du groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier comptables et financières. Il vise à assurer la conformité aux lois et aux réglementations applicables. Il contribue à la transparence de l'organisation, à la protection des actifs du groupe, à une gestion et un suivi efficaces des opérations, à l'amélioration des performances et à la maîtrise des coûts. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

D'une manière générale, l'organisation du groupe SII repose sur une forte décentralisation qui implique à son tour un degré élevé de délégation. La délégation des responsabilités opérationnelles, fonctionnelles et légales aux responsables d'activités nécessite un dispositif de contrôle interne adapté à ce type d'organisation.

En conséquence, la nature même du contrôle interne ainsi que le système d'information qui le sous-tend s'exercent dans le respect des principes d'actions et de comportements qui eux-mêmes résultent de la culture d'entreprise du groupe SII :

- respect rigoureux des règles communes au groupe, notamment en matière de délégation de pouvoirs, de prises d'affaires et d'information comptable et financière. Ces règles communes, prenant en compte une forte décentralisation et une autonomie des responsables opérationnels, doivent être appliquées de manière stricte par les collaborateurs concernés,
- transparence et loyauté des collaborateurs vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter des éventuelles difficultés avec l'aide de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles du groupe,
- respect des lois et réglementations en vigueur,
- sécurité des personnes.

### 5.2.1 Système qualité

Le système qualité SII (ISO 9001 depuis 1992 régulièrement renouvelé depuis et intégrant les normes V2000) est un référentiel qualité disponible sur l'espace internet du groupe SII. Il définit les responsabilités (fiches de postes) et les procédures opérationnelles métiers ainsi que la cartographie des processus métiers. Ces descriptions contribuent à clarifier la nature des tâches confiées en mettant l'accent sur le mode de supervision et en intégrant la dimension du contrôle interne. Les délégations de pouvoir et autorisations bancaires décrivent le transfert permanent ou temporaire des responsabilités et concernent en premier lieu les fonctions impliquées dans les transactions financières (investissements, commandes fournisseurs, limites en matière d'achats, ...).

### 5.2.2 Procédures métier

En complément du système qualité ISO 9001, SII a choisi de mettre en place le référentiel CMMi® pour l'ensemble de ses processus métier. Le déploiement du CMMi® sur les agences est une démarche de long terme qui s'inscrit sur la période 2003/2010. Actuellement près de 90 % des projets à engagement de résultats sont réalisés suivant le CMMi® niveau 3. Dans ce cadre le groupe SII a cartographié les processus métier et l'ensemble des procédures y afférents. Sur ces bases, les responsables qualité du groupe SII conduisent des audits périodiques destinés à évaluer le respect des normes et procédures mises en place.

# 5. Rapport du président

## du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

- **Avant vente et proposition commerciale.** Avant toute proposition commerciale un processus interne de décision de réponse ou non à l'appel d'offres du client est mis en place (GO/NOGO). En cas de décision positive, une proposition technique et commerciale fait l'objet de validation portant sur les aspects technique, économique et juridique (revue d'offre). La hiérarchie est plus ou moins impliquée dans cette revue en fonction du montant de l'offre.
- **Validation de la commande.** La revue de lancement permet d'une part de valider la commande client et d'en vérifier la cohérence vis-à-vis de la proposition et d'autre part d'affecter un responsable projet et de planifier les ressources nécessaires à l'exécution de la commande.
- **Exécution de la commande.** Des revus périodiques (au moins mensuelles) portent sur l'avancement de la commande, le coût, le planning, les difficultés. Ces revues permettent de définir les encours de fabrication et d'éventuelles pertes à terminaison.

### 5.2.3 Procédures administratives

**Budget et contrôle de gestion :** Les différentes unités opérationnelles du groupe élaborent leur stratégie et proposent un budget annuel décomposé par trimestre. Après validation, ce budget est suivi trimestriellement, les écarts entre la prévision et la réalisation sont analysés lorsqu'ils sont significatifs et peuvent conduire à une replanification du trimestre suivant.

**Consolidation :** Les comptes consolidés du groupe SII sont établis selon les normes comptables internationales « IFRS » à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des filiales. Certains travaux font l'objet d'une centralisation au niveau de la direction comptable et financière ; test de la valeur des actifs, cession, acquisition, ...

**Comptabilité :** C'est la direction de la comptabilité du groupe SII qui assure la coordination des travaux de clôture comptable, diffuse l'ensemble des règles comptables aux filiales et dialogue avec les commissaires aux comptes de la société afin de présenter les opérations particulières et d'expliquer les options retenues dans le cadre des normes comptables.

**Financement et trésorerie :** Le groupe SII a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie et des placements. La politique de gestion de la trésorerie est définie par le directoire et vise à garantir la liquidité et la sécurité des placements.

### 5.2.4 Procédures diverses pilotées par la direction financière

**Assurances :** Le recensement des risques assurables ainsi que la couverture de ces risques sont pilotés par la direction financière.

**Litiges :** Le suivi et le reporting des litiges sont assurés en permanence par la direction financière en liaison avec les juristes externes. Un état de synthèse est établi semestriellement.

**Communication des résultats :** L'élaboration et la validation des communiqués de presse et présentation investisseurs concernant les résultats trimestriels, semestriels et annuels du groupe sont régies par le directoire.

**Cession - Acquisition :** Les opérations de cession ou d'acquisition font l'objet d'une validation par le directoire suite aux procédures de due diligence. Cession et acquisition sont soumises à accord préalable du conseil de surveillance.

### 5.2.5 Outils

Le groupe SII s'est doté d'un ensemble d'indicateurs qui permettent de suivre la gestion des affaires. Ces indicateurs sont mis à jour lors des revues de projets et lors des réunions mensuelles entre un membre du directoire et le responsable de l'entité concernée. Le reporting financier du groupe SII comprend également une série d'indicateurs et d'agrégats qui contribuent à analyser de manière plus fine la performance des différentes entités.

### 5.2.6 Communication interne

L'intranet de la société et le système de reporting et de consolidation constituent les deux canaux sur lesquels le groupe SII s'appuie pour diffuser les informations clés et nécessaires à l'exercice des responsabilités des différents managers opérationnels.

# 5. Rapport du président

## du conseil de surveillance

### et rapport du conseil de surveillance

#### 5.2.7 Prévention des risques

Le groupe SII attache une importance cruciale à la gestion des risques liés à son activité.

Les principales catégories de risques pour lesquelles le groupe est exposé sont les suivants :

- risques contractuels,
- risques liés au personnel,
- risques liés au marché,
- risques liés au système d'information.

Les revues mensuelles de projet (essentiellement pour les projets à engagement de résultats que ce soit dans le cadre de forfait ou de contrat de service) contribuent à identifier les différents risques sur les projets en cours et à décider des actions à mettre en œuvre pour les réduire. Quatre aspects sont pris en compte ; reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement technique, marge à terminaison, risques contractuels et leurs provisionnements comptables enfin les flux de trésorerie concernant le projet.

Une des caractéristiques principales de l'activité du groupe SII correspond à la forte rotation du personnel « le turnover ». En conséquence, le recrutement et le solde net « entrées moins sorties » des effectifs sont analysés mensuellement par rapport à un objectif budgétaire (éventuellement révisé) trimestriel et annuel.

Deux aspects sont critiques au niveau des marchés ; d'une part les périodes d'inter-contrat et d'autre part les changements dans l'environnement client.

- L'inter-contrat est une donnée analysée en quasi temps réel par entité et au niveau global de la société. C'est un indicateur majeur du fonctionnement et de l'efficacité du groupe SII.
- Pour l'aspect environnement client ; le groupe SII est diversifié et n'a plus de dépendances fortes dans un domaine d'activité spécifique. Cela étant, les responsables d'entité et le directoire veillent à analyser en permanence les différents secteurs d'activité clients afin d'adapter l'offre SII aux secteurs porteurs et d'anticiper d'éventuels transferts de compétences d'un secteur vers un autre.

Le système d'information constitue un moyen indispensable à la réalisation et au suivi des activités du groupe SII. Afin de répondre au mieux aux risques liés à ce système, le groupe SII a mis en place un plan de sauvegarde et un ensemble de procédures qui visent à garantir la continuité du service, l'intégrité des données et la disponibilité du système.

L'audit interne a pour mission permanente de s'assurer que les risques sont correctement identifiés et cartographiés par le management et qu'en conséquence ; ils sont correctement appréhendés et gérés. Dans ses rapports de mission, l'audit interne rend compte au directoire des zones de risque qui, à son avis, ne seraient pas couvertes et les recommandations d'actions appropriées.

#### 5.2.8 Evolution du contrôle interne

SII se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) est opérationnel depuis 1995. Les outils sur lesquels il s'appuie restent performants à la taille actuelle mais devront être adaptés en cas de croissance significative du groupe. La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par l'encadrement et le contrôle de gestion groupe. Selon l'évolution de sa taille, SII renforcera pragmatiquement cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes,...). Le groupe sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration.

En conclusion, le contrôle interne est sous-tendu par la culture d'entreprise qui est, elle-même, basée sur des règles d'éthique et d'intégrité portées historiquement par les membres de la direction de la société. Toutefois, cela ne peut pas empêcher qu'un salarié commette une fraude, déroge aux dispositions légales et/ou réglementaires ou communique des informations trompeuses sur la société.

# 5. Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

## 5.3 Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L225-115 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés par le directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 et le rapport de gestion ont été communiqués au conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2010 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan 109 188 219 euros,
- résultat de l'exercice 4 353 511 euros.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2010 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan 114 218 114 euros,
- résultat net consolidé de l'exercice part du groupe 4 208 676 euros.

Le conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler ni sur l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2010 ni sur le rapport du directoire relatif à cet exercice.

Le conseil de surveillance a aussi examiné le texte des résolutions arrêtées par le directoire et présentées à l'assemblée générale des actionnaires. Il recommande à l'assemblée générale des actionnaires l'adoption de chacune des résolutions qui lui sont proposées.

Paris, le 12 juillet 2010  
Le conseil de surveillance

# 6. Rapports

## des commissaires aux comptes

### 6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de SII SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

##### Estimations comptables importantes

Le groupe mène une politique de croissance externe et, de ce fait, les goodwill constituent une part significative du bilan consolidé. Les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur à chaque clôture conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.3.4 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes  
Paris La Défense et Paris le 19 juillet 2010

SALUSTRO REYDEL  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel  
Associé

C.E.E.C.A.  
Bruno Le Mentec  
Associé

# 6. Rapports

## des commissaires aux comptes

### 6.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de SII SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### Estimations comptables

Votre société constitue des dépréciations de ses fonds commerciaux, pour couvrir les pertes de valeurs estimées, tel que décrit dans la note intitulée « fonds commerciaux de l'Annexe ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes  
Paris La Défense et Paris le 19 juillet 2010

SALUSTRO REYDEL  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel  
Associé

C.E.E.C.A.  
Bruno Le Mentec  
Associé

# 6. Rapports

## des commissaires aux comptes

### 6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires,*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes  
Paris La Défense et Paris le 19 juillet 2010

SALUSTRO REYDEL  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel  
Associé

C.E.E.C.A.  
Bruno Le Mentec  
Associé

# 6. Rapports

## des commissaires aux comptes

### 6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de SII SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de L.225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes  
Paris La Défense et Paris le 19 juillet 2010

SALUSTRO REYDEL  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel  
Associé

C.E.E.C.A.  
Bruno Le Mentec  
Associé

# 7. Texte des résolutions

## proposées à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

### Ordre du jour :

- approbation des comptes sociaux 2009/10, quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance,
- approbation des comptes consolidés 2009/10,
- affectation du résultat,
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L225-86 du Code de commerce - constat de l'absence de conventions nouvelles,
- autorisation à donner au directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- formalités.

Première résolution – Approbation des comptes sociaux 2009/10, quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du directoire, des observations du conseil de surveillance, du rapport du président du conseil de surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2010, tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 4 353 511 euros, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quarter du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élèvent à un montant global de 76 615 euros.

L'assemblée générale donne quitus de leur mandat aux membres du directoire et du conseil de surveillance pour l'exercice 2009/10.

Seconde résolution – Approbation des comptes consolidés 2009/10.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2010, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un résultat net part du groupe de 4 208 676 euros, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Affectation du résultat.

L'assemblée générale sur la proposition du directoire, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

| Origine                        |             |
|--------------------------------|-------------|
| Bénéfice de l'exercice 2009/10 | 4 353 511 € |
| Report à nouveau               | 237 437 €   |
| Bénéfice distribuable          | 4 590 948 € |
| Affectation                    |             |
| Dividendes (*1)                | 1 000 000 € |
| Autres réserves (*2)           | 3 500 980 € |
| Report à nouveau               | 89 968 €    |

(\*1) Soit 0,05 euro par action, éligible à la réfaction de 40 %.

(\*2) Afin de porter le poste « autres réserves » à 14 500 000 euros.

# 7. Texte des résolutions

## proposées à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010

Le détachement du coupon interviendra le 20 septembre 2010.

Le paiement du dividende sera effectué le 23 septembre 2010.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Au titre de l'exercice clos le | Revenu éligible à la réfaction Dividendes              | Revenu éligible à la réfaction Autres revenus distribués | Revenus non éligibles à la réfaction |
|--------------------------------|--|--|--------------------------------------|
| 31/03/2007                     | 1 110 000 €<br>soit 0,37 € par action <sup>*1</sup>    | -  | -                                    |
| 31/03/2008                     | 1 200 000 €(1)<br>soit 0,06 € par action <sup>*2</sup> | -  | -                                    |
| 31/03/2009                     | 1 200 000 €<br>soit 0,06 € par action <sup>*2</sup>    | -  | -                                    |

(\*1) Sur une base de 3 000 000 actions

(\*2) Sur une base de 20 000 000 actions

Quatrième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce – constat de l'absence de conventions nouvelles.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2009/10.

Cinquième résolution – Autorisation à donner au directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de commerce.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du directoire, autorise le directoire, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action SII par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) admise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers),
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises dans le cadre de la onzième résolution de l'assemblée générale du 17 septembre 2009 relative à l'autorisation de réduction du capital,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions à l'échéance ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Ces achats d'actions pourront, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres.

## 7. Texte des résolutions

### proposées à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 6 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 965 316 euros.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à dater de l'assemblée, soit jusqu'au 16 mars 2012.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 17 septembre 2009.

Les actions autodétenues ne donneront pas droit aux dividendes et, en cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne pourra exercer de droit préférentiel de souscription à raison de ces actions. Elles seront privées de droit de vote.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire à l'effet de procéder à ces opérations notamment de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale faire le nécessaire.

#### Sixième résolution – Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal à effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la législation.

# 8. Responsables du document

## 8.1 Responsable du document de référence

Monsieur Eric Matteucci - président du directoire.

## 8.2 Attestation du responsable du document de référence

*J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint § 4) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.*

*Les comptes consolidés et les comptes sociaux présentés dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement aux § 6.1 et § 6.2 du présent document et ne contiennent pas d'observation particulière.*

Paris le 30 juillet 2010  
Le président du directoire  
Eric MATTEUCCI

## 8.3 Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

C.E.E.C.A.

112, avenue Kléber  
75784 Paris Cedex 16  
représentée par Monsieur Bruno Le Mentec  
Associé

SALUSTRO REYDEL  
Membre de KPMG International  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
représentée par Monsieur Jean-Claude Reydel  
Associé

#### Date des mandats

Renouvelée lors de l'AGO du 17/09/2009.

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2005.

#### Durée et date d'expiration des mandats

Du 17/09/2009 jusqu'à l'assemblée statuant  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Du 22/09/2005 jusqu'à l'assemblée statuant  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

### Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Eric PIPET  
2 bis, rue du Parc  
77540 Bernay Vilbert

Madame Martine Avenard  
6, rue Falconet  
92310 Sèvres

#### Date des mandats

Nommé lors de l'AGO du 17/09/2009.

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2005.

#### Durée et date d'expiration des mandats

Du 17/09/2009 jusqu'à l'assemblée statuant  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Du 22/09/2005 jusqu'à l'assemblée statuant  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

## 8.4 Responsable de l'information

Monsieur Eric Matteucci – Tél. 01.42.84.82.22 – Fax 01.42.84.30.82 – e-mail : ematteucci@sii.fr

# 9. Table

## de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

|  |        |   |    |
|--|--------|---|----|
| <b>1. Personnes responsables</b>                           |        | <b>10. Trésorerie et capitaux</b>   |    |
| 1.1 Responsable du document de référence                   | 91     | 10.1 Variation des capitaux propres   | 18 |
| 1.2 Attestation du responsable du document de référence    | 91     | 10.2 Flux de trésorerie   | 17 |
| <b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>                   |        | 10.3 Conditions d'emprunt - Structure de financement                                | *  |
| 2.1 Responsables du contrôle des comptes                   | 91     | 10.4 Restrictions à l'usage des capitaux  | *  |
| 2.2 Changement de contrôleurs légaux                       | *      | 10.5 Sources de financement futures   | *  |
| <b>3. Informations financières sélectionnées</b>           |        | <b>11. Recherche et développement - Brevets et licences</b>                         | *  |
| 3.1 Informations financières historiques (chiffres clés)   | 14     | <b>12. Informations sur les tendances</b>   |    |
| 3.2 Informations financières (périodes intermédiaires)     | *      | 12.1 Evolutions et tendances  | 62 |
| <b>4. Facteurs de risques</b>                              | 69     | 12.2 Perspectives   | 71 |
| <b>5. Informations concernant l'émetteur</b>               |        | <b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>                                    | *  |
| 5.1 Historique et évolution de la société                  | 8      | 13.1 Prévisions et estimations du bénéfice  |    |
| 5.1.1 Dénomination et siège social                         | 48     | 13.2 Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions                              |    |
| 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement                      | 48     | 13.3 Bilan et résultat prévisionnel   |    |
| 5.1.3 Date de constitution et durée de la société          | 48     | 13.4 Prospectus en cours avec des données prévisionnelles                           |    |
| 5.1.4 Forme juridique et législation applicable            | 48     | <b>14. Organes d'administration et de direction générale</b>                        |    |
| 5.1.5 Historique   | 8      | 14.1 Conseil de surveillance, directoire<br>et comité de direction                  | 57 |
| 5.2 Investissements  | 25     | 14.2 Conflit d'intérêts potentiels  | *  |
| 5.2.1 Investissements réalisés                             | 25     | <b>15. Rémunérations et avantages en nature</b>                                     |    |
| 5.2.2 Investissements en cours                             | *      | 15.1 Rémunérations et avantages en nature   | 58 |
| 5.2.3 Investissements futurs                               | *      | 15.2 Primes, retraites ou autres avantages  | *  |
| <b>6 Activités</b>   |        | <b>16. Fonctionnement des organes d'administration<br/>et de direction générale</b> |    |
| 6.1 Principales activités                                  | 10     | 16.1 Mandats dans la société  | 57 |
| 6.1.1 Nature des opérations                                | 10     | 16.2 Contrats de service avec filiale   | *  |
| 6.1.2 Nouvelles activités                                  | *      | 16.3 Comité d'audit et comité des rémunérations                                     | 77 |
| 6.2 Principaux marchés                                     | 61     | 16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise                              | 76 |
| 6.3 Evénements exceptionnels                               | *      | <b>17. Renseignements concernant le personnel</b>                                   |    |
| 6.4 Dépendances diverses (brevets, licences, ...)          | 70     | 17.1 Informations relatives aux salariés  | 64 |
| 6.5 Positionnement concurrentiel                           | 61     | 17.2 Participation et stock-options   | 27 |
| <b>7. Organigramme</b>                                     |        | 17.3 Accord de participation  | 66 |
| 7.1 Société mère   | 13     | <b>18. Renseignements concernant le capital</b>                                     |    |
| 7.2 Filiale  | 13, 46 | 18.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote                          | 53 |
| <b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>   |        | 18.2 Titres ayant des droits spécifiques  | 48 |
| 8.1 Immobilisations corporelles significatives             | *      | 18.3 Contrôle de l'émetteur   | 53 |
| 8.2 Impact sur l'environnement                             | *      | 18.4 Pacte d'actionnaires   | 53 |
| <b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b> |        | <b>19. Opérations avec des apparentés</b>   | *  |
| 9.1 Situation financière                                   | 15     |   |    |
| 9.2 Résultat opérationnel                                  | 16     |   |    |
| 9.2.1 Evénements exceptionnels                             | *      |   |    |
| 9.2.2 Changements importants                               | *      |   |    |
| 9.2.3 Influence d'événements extérieurs                    | *      |   |    |

(\*) sans objet pour l'émetteur

# 9. Table

## de concordance du document de référence

|  |       |   |  |
|--|-------|---|--|
| <b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats</b> |       | <b>21.2 Acte constitutif et statuts</b>   | <b>48-52</b>                               |
| 20.1 Informations financières historiques  | 47    | 21.2.1 Objet social   | 48   |
| 20.2 Informations financières proforma   | *     | 21.2.2 Règlement intérieur du directoire  | *  |
| 20.2.1 Comptes consolidés  | 15-32 | 21.2.3 Droits, privilèges, restriction des actions  | 48   |
| 20.2.2 Comptes IFRS  | 15-32 | 21.2.4 Modification des droits des actionnaires   | *  |
| 20.3 Etats financiers consolidés   | 15-32 | 21.2.5 Convocation et admission aux assemblées  | 51   |
| 20.4 Vérification des informations financières historiques   | *     | 21.2.6 Règlement en cas de changement de contrôle   | *  |
| 20.4.1 Audit des contrôleurs légaux  | 85-86 | 21.2.7 Disposition pour seuil de participation  | *  |
| 20.4.2 Vérification des comptes  | 85-86 | 21.2.8 Disposition pour modification du capital   | 52   |
| 20.4.3 Source des informations non vérifiées   | *     | <b>22. Contrats importants</b>  | *  |
| 20.5 Date des dernières informations financières   | 63    | <b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b> | *  |
| 20.6 Informations financières, intermédiaires et autres  | *     | 23.1 Déclaration d'expert   |  |
| 20.6.1 Résultats trimestriels  | *     | 23.2 Déclaration de tierce partie   |  |
| 20.6.2 Informations financières intermédiaires   | *     | <b>24. Documents accessibles au public</b>  | <a href="http://www.sii.fr">www.sii.fr</a> |
| 20.7 Politique de distribution des dividendes  | 89    | <b>25. Informations sur les participations</b>  | 46   |
| 20.8 Litige, arbitrage ou fait exceptionnel  | 70    |   |  |
| 20.9 Changement significatif de la situation financière  | *     |   |  |
| <b>21. Informations complémentaires</b>  |       |   |  |
| 21.1 Capital social  | 52    |   |  |
| 21.1.1 Informations sur les actions de l'émetteur  | 52    |   |  |
| 21.1.2 Actions non représentatives du capital  | *     |   |  |
| 21.1.3 Actions en autodétention  | 27    |   |  |
| 21.1.4 Valeurs mobilières convertibles   | *     |   |  |
| 21.1.5 Capital souscrit non libéré   | *     |   |  |
| 21.1.6 Option ou/et accord conditionnel  | *     |   |  |
| 21.1.7 Tableau d'évolution du capital sur cinq ans   | 52    |   |  |

(\*) sans objet pour l'émetteur



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2009, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 16 à 48 du document de référence n° D.09-0598 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 juillet 2009,
- Les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2008, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 13 à 43 du document de référence n° D.08-0576 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2008.

Notes personnelles



Notes personnelles

Notes personnelles